



CAFI : Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale
Accélérateur de réformes en Afrique centrale
Version 2019-18-12

Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon

Organisation(s) participante(s)

1. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
2. Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat (MFME)
3. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation (MAEPA),
4. Conseil national climat (CNC)
5. Agence nationale des parcs nationaux (ANPN)
6. Agence de développement agricole du Gabon (ADAG)

Objectifs spécifiques du Fonds

Accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées

Réduire/éviter les émissions futures du secteur agricole grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.

Directeur de Programme :

Nom : Francis James
PNUD ; Représentant résident
Gabon

Téléphone : +241 077 71 93 16

E-mail : Francis.james@undp.org

Chef(s) de file gouvernemental(aux) (le cas échéant) :

Nom : Tanguy Gahouma-Bekale
Secrétaire Permanent du
Conseil National Climat
Présidence de la République

Téléphone : (241) 74176217

E-mail : tanguygahouma@gmail.com

Titre du Programme :

Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon

Directeur de programme :

-

Coûts du Programme :

Fonds : 5 000 000,00
Autre : 167 930,00
TOTAL (USD) : 5 167 930 USD

Lieu du Programme :

Echelle nationale

Organisations participantes :

Durée du Programme :

UNDP, MFME, MAEPA, CNC,
ANPN, ADAG, société civile et
ONG partenaires

Durée totale (en mois) : 36 mois

Date de commencement prévue : 3/2020

Description du Programme:

Le Gabon s'est lancé dans une initiative innovante de développement durable qui vise résolument à limiter ou à éviter les émissions futures dues à la déforestation en optimisant l'utilisation et l'allocation des terres et en mettant en place un système de surveillance des forêts à l'échelle nationale. À cette fin, des activités spécifiques sont définies dans le Cadre d'investissement national (CIN) du pays soutenu par l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI I). Après avoir lancé les activités définies au titre du CIN soutenu par CAFI, le Gabon s'attelle maintenant à s'acquitter des engagements énoncés dans sa contribution déterminée au niveau national (CDN) afin d'améliorer la capture du carbone et de réduire/éviter les émissions grâce à de meilleures initiatives d'aménagement des terres. Plus précisément, le Gabon entend :

- (1) *Accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier* grâce à l'expansion de son réseau d'aires protégées et protection de ces forêts contre tout empiètement (le + dans REDD+, c'est-à-dire l'amélioration et la conservation du stock de carbone)

Les forêts naturelles sans statut de protection en Afrique centrale sont souvent affectées à la foresterie commerciale, principale source des émissions de CO₂ au Gabon. Par conséquent, le programme proposé augmentera la superficie des aires protégées d'environ 605 000 hectares, dont environ 341 700 hectares reclassés à partir de permis forestiers, afin d'augmenter la séquestration du carbone forestier.

- (2) *Éviter ou réduire les émissions futures du secteur agricole* tout en répondant aux besoins de consommation alimentaire du pays grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres par l'appui à des études sur l'aptitude à l'agriculture pour une série de cultures et l'intensification des activités agricoles dans cinq « zones de production agricole ». (le + dans REDD+, c'est-à-dire la conservation du stock de carbone)

Le Programme viendra soutenir la stratégie du ministère de l'Agriculture, qui consiste à réduire la dépendance du Gabon à l'égard des importations de produits vivriers en intensifiant la production agricole en ciblant la neutralité carbone. Plus précisément, le Programme 1) facilitera la réglementation du régime foncier et la procédure d'obtention de permis pour les zones de production agricole ; et 2) fournira un appui technique au ministère de l'Agriculture pour la conduite du processus d'optimisation de l'utilisation des terres.

Dates d'examen & d'approbation

Soumission au Secrétariat Exécutif

Date :

Examen Indépendant

Date :

Approbation du Conseil d'Administration CAFI

Date :

Signatures des Organisations Participantes et du Président du Conseil d'Administration

I.	Nom du représentant	
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	
	Date	
II.	Nom du représentant	
	Signature	

	Nom de l'Organisation	
	Date	

Table des matières

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	7
2. Analyse de la situation et localisation du Programme	9
3. Contexte du Programme.....	14
3.1. Cadre et contexte.....	14
3.2. Expérience des organisations participantes dans le domaine et enseignements tirés.....	16
3.3. Initiatives et programmes existants participant aux mêmes objectifs	19
3.4. Enseignements retirés des expériences et initiatives antérieures –	21
4. Objectifs général et spécifiques et stratégie d'intervention	24
4.1. Présentation détaillée des activités du Programme	25
4.2. Pérennité des résultats après la fin des financements	39
5. Le cadre de résultats	40
6. Plan de travail, activités envisagées et budget.....	45
7. Méthodologie.....	50
8. Arrangement de gestion et de coordination	50
9. Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats.....	52
10. Gestion environnementale et sociale : risques et mesures d'atténuation.....	58
11. Contrôle, évaluation et information	60
12. Plan de consultation programmé et/ou effectué	60
13. Cadre juridique.....	60
14. ANNEXES	61
14.1. Annexe 1. Budget détaillé du programme	62
14.2. Annexe 2 : Carte des extensions potentielles de parcs transfrontaliers	74
14.3. Annexe 3 : Fondement juridique des relations entre le PNUD et le Gouvernement gabonais	79

Liste des acronymes

ADAG	Agence de développement agricole du Gabon
AFD	Agence française de développement
AGEOS	Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale
ANPN	Agence nationale des parcs nationaux
APV	Accord de partenariat volontaire
BAfD	Banque africaine de développement
BCPSGE	Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon Émergent
CAF	Contrôle de l'aménagement forestier
CAFI	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CIN	Cadre d'investissement national
CNC	Conseil national climat
COPIL	Comité de pilotage
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CPLE	Consentement préalable, libre et éclairé
DG	Directeur général / Direction générale
FCPF	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier
FLEGT	Applications des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FSC	Forest Stewardship Council
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GFCA	Évaluation des stocks de carbone forestier au Gabon
Ha	Hectare
HSC	Hauts stocks de carbone
HVC	Haute valeur de conservation
IFT	Instituto Floresta Tropical (Institut pour la forêt tropicale)
IRN	Inventaire des ressources naturelles
LEDs	Stratégie de développement sobre en carbone
M€	Millions d'euros
MAEPA	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation
MFME	Ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement
ONG	Organisations non gouvernementales
PA	Plan d'aménagement
PAO	Plan annuel d'opération
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PN	Parcs nationaux
PNAE	Plan national d'action environnementale
PNAT	Plan national d'affectation des terres
PNC	Plan national climat du Gabon
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSGE	Plan stratégique Gabon Émergent
ROSEVAC	Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale
RPP	Proposition de préparation
SFI	Sustainable Forestry Initiative
SGG	Secrétaire général du gouvernement
teC02	Tonne-équivalent CO ₂
TFF	Tropical Forest Foundation
TNC	The Nature Conservancy
UE	Union européenne
UGP	Unité de gestion de projet
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
US \$	Dollar américain
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

USFS	Service des forêts des États-Unis
USFWS	Service de la faune et des poissons des États-Unis
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZPA	Zones de production agricole

Liste des figures

Figure 1.Extraction illégale d'or dans le parc national de Minkebe.....	26
Figure 2. Aires protégées transfrontalières proposées	27
Figure 3. Résumé des extensions potentielles de parcs transfrontaliers	28

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Gabon est le deuxième pays le plus boisé du monde, 88 % (soit 24 millions d'hectares) de sa superficie étant couverts de forêts tropicales (Sannier *et al.* 2014¹). Les forêts sont le fondement de la culture et de la société gabonaises, préservant la biodiversité, fournissant des produits non ligneux aux communautés rurales et du bois aux marchés internationaux, et assurant des services écosystémiques comme le stockage et la séquestration du carbone. Le Gabon se classe au deuxième rang après la Malaisie pour ce qui est de la densité moyenne de carbone issu de la biomasse forestière (Saatchi *et al.*, 2011²) avec des niveaux élevés de carbone au-dessus et en dessous du sol (Poulsen *et al.* 2016³, Wade *et al.* 2019⁴). L'intégrité des forêts du pays est la résultante de son très faible taux de déforestation annuel, qui se situe entre 0 et 1,1 %, de sa faible population humaine, de sa traditionnelle dépendance économique à l'égard du pétrole, et de sa détermination à protéger ses ressources naturelles.

L'État poursuit une stratégie de développement sobre en carbone (LEDs) qui optimise le développement économique tout en préservant les écosystèmes et la biodiversité. Cette stratégie s'appuie sur une solide plateforme de politiques respectueuses de l'environnement, dont la création d'un réseau d'aires protégées couvrant 11 % de la superficie du pays, un Code forestier qui impose une gestion durable et, à terme, la certification forestière, et un engagement à lutter contre le changement climatique en honorant l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la CCNUCC.

Ainsi, le Gabon s'est lancé dans une initiative innovante de développement durable qui vise résolument à limiter ou à éviter les émissions futures dues à la déforestation en optimisant les décisions relatives à l'utilisation et l'allocation des terres et en mettant en place un système de surveillance des forêts à l'échelle nationale. À cette fin, des activités spécifiques sont définies dans le Cadre d'investissement national (CIN) du pays soutenu par l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI I). Le résumé de ce programme est joint au présent document.

Après avoir lancé les activités définies au titre du CIN soutenu par CAFI, le Gabon s'attelle maintenant à s'acquitter des engagements énoncés dans sa contribution déterminée au niveau national (CDN) – en s'employant à améliorer la capture du carbone et à réduire/éviter les émissions grâce à de meilleures initiatives d'aménagement des terres.

Dans le présent document, nous élaborons un programme destiné à soutenir les efforts déployés l'État gabonais pour : 1) *accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier* grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées, et 2) *éviter ou réduire les émissions futures du secteur agricole* tout en répondant aux besoins d'autoconsommation alimentaire du pays grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres – par l'appui à des études sur l'aptitude à l'agriculture pour une série de cultures et l'intensification des activités agricoles dans trois « zones de production agricole ».

Le programme poursuivra deux objectifs, avec un budget total combiné de 5 millions de dollars.

L'objectif général, les effets et les produits pour atteindre ces objectifs sont décrits ci-dessous.

Objectif général : Tenir l'engagement pris par le Gabon dans le cadre du PND à l'égard de la CCNUCC en mettant en œuvre des « solutions naturelles pour le climat » à l'échelle nationale qui augmentent la séquestration du carbone et réduisent les émissions de carbone grâce à une meilleure gestion des terres.

Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo

¹ Sannier C, McRoberts RE, Fichet L-V, Makaga EMK (2014), Using the regression estimator with Landsat data to estimate proportion forest cover and net proportion deforestation in Gabon. *Remote Sensing of Environment* 151(C):138–148.

² Saatchi, S.S., Harris, N.L., Brown, S., Lefsky, M., Mitchard, E.T.A., Salasf, W., *et al.* (2011). Benchmark map of forest carbon stocks in tropical regions across three continents. *Proc. Natl. Acad. Sci.*, 108, 9899–9904.

³ Poulsen, J.R., S.E. Koerner, Z. Miao, V. Medjibe, L.J.T. White. 2016. Forest structure determines the abundance and distribution of large lianas in Gabon. *Global Ecology and Biogeography* 26(4): 472-485.

⁴ Wade, A.M., D.B. Richter, V.P. Medjibe, A.R. Bacon, P.R. Heine, L.J.T. White, J.R. Poulsen. 2019. Determinants and estimates of stocks of deep soil carbon in Gabon, Central Africa. *Geoderma* 341:236-248.

Produit 1.1. Des évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées

Produit 1.2. Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées

Produit 1.3. Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées sont effectuées

Produit 1.4. Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socioéconomiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers

Produit 1.5. Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE pour tous les villages concernés est conclu

Produit 1.6. Une retraite avec le CNAT est organisée pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT

Produit 1.7. Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives

Produit 1.8. Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales

Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.

Produit 2.1. Une unité juridique agricole est créée

Produit 2.2. Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres ; en particulier, grâce à un appui technique pour améliorer la carte nationale des sols et le transfert de capacités pour mener des études d'aptitude des sols à l'agriculture et de planification de l'occupation des terres pour les cultures prioritaires.

Produit 2.3. Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques.

Produit 2.4. Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées.

La coordination et la gestion efficace du Programme seront assurées par une unité de gestion de projet (UGP) dotée de neuf agents, d'équipements et d'un budget de fonctionnement. L'unité a été définie et financée dans le cadre du programme quinquennal CAFI 1 ; cependant, il est prévu que les composantes toujours croissantes et internationales de mise en œuvre des programmes CAFI 1 et 2, couplées à une perspective de renforcement des capacités pour le programme CAFI 3, nécessiteront d'apporter un soutien administratif et technique ponctuel au CNC. Un budget a été prévu à cet effet. En outre, un appui administratif supplémentaire sera apporté à l'unité technique, fourni par le bureau local du PNUD.

En tant qu'agence d'exécution du Programme, le PNUD assurera la supervision de sa mise en œuvre (activités, respect des délais et suivi financier). Le PNUD engagera un assistant technique international et un assistant technique national pour superviser le Programme et la coordination/communication interinstitutions. Les lignes directrices procédurales détaillant les conditions et les règles d'exécution du Programme seront mutuellement approuvées par le CNC et le représentant du PNUD au Gabon. Le PNUD versera semestriellement les fonds au CNC. Les agences de mise en œuvre (ANPN et ADAG) demanderont des fonds à l'UGP, qui devront être approuvés par l'unité avant d'être placés dans le circuit de paiement. Le système de suivi et d'évaluation à adopter spécifiquement pour le programme sera déterminé plus précisément au début du programme. Cependant, il est prévu d'adopter le cadre existant utilisé par la direction technique de l'ANPN aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation des activités⁵. De fait, aucune ressource supplémentaire ne sera requise.

⁵ Les procédures actuelles de planification, de suivi et d'évaluation des programmes de l'ANPN comprennent les étapes suivantes : 1. Les plans d'activités et budgets spécifiques au programme sont formalisés et validés trimestriellement. Ces budgets et plans d'activités trimestriels comprennent des indicateurs de produits et de réalisations sur la base desquels le projet sera évalué. 2. Les plans de travail mensuels basés sur les plans trimestriels doivent

Président du comité :

Un Comité de pilotage du Programme (COPIL) sera mis sur pied. Il sera présidé par un représentant du ministère de l'Économie et des Finances. Les autres membres du Comité comprendront un représentant de chacune des entités suivantes : MAEPA, MFEM, CNC, ANPN, ADAG ; et un représentant des ONG. Les représentants de la DG de l'Environnement, du PNUD et de la CAFI siègeront au COPIL en qualité d'observateurs.

Une étude de faisabilité de ce Programme énoncée dans le présent descriptif de programme (ProDoc_AgParks) a été réalisée dans le but de recenser les risques potentiels et les mesures pour les atténuer (voir les tableaux 6 à 8). Deux des principaux risques sont la corruption qui a toujours été systématique dans le secteur forestier en Afrique centrale et la mauvaise gestion des fonds du Programme. L'atténuation du risque de corruption nécessitera un soutien politique constant pour mettre hors d'état de nuire les individus compromis, un processus à l'égard duquel le Gabon a fait preuve d'engagement aux niveaux les plus élevés et qui sera renforcé par une forte intégration d'acteurs tiers (société civile, ONG). Le risque de mauvaise gestion du programme ou d'utilisation frauduleuse des fonds sera atténué par la mise en place de procédures opérationnelles rigoureuses entérinées par le PNUD et par la constitution d'une UGP solide et compétente qui appliquera ces procédures.

Les risques environnementaux et sociaux du Programme comprennent une possible marginalisation des personnes tributaires de la forêt vivant à proximité des nouvelles aires protégées envisagées. Ce risque sera atténué par la composante socioéconomique du Programme, qui comprend notamment une cartographie participative visant à identifier les zones d'utilisation dans villages, l'inclusion de village représentatifs dans les négociations pour la définition des limites des aires protégées envisagées des réglementations régissant l'accès à ces périmètres, et la conduite du processus complet de consentement préalable, libre et éclairé. Il n'existe pas de risques importants qui pourraient compromettre le succès des activités proposées au sein du ministère de l'Agriculture et de l'ADAG, bien que le manque de régime foncier puisse entraver la réalisation des objectifs à plus long terme de transformation du secteur agricole. Ce risque sera pris en compte en créant une unité juridique chargée de recommander des réformes juridiques au sein du secteur.

Pour élaborer le Programme, un certain nombre de consultations avec les acteurs publics et privés et ceux de la société civile ont été organisées.

Une analyse détaillée du contexte historique, politique et institutionnel du Gabon a été présentée dans le descriptif du Programme CAFI 1 et dans le Cadre d'investissement CAFI. Nous nous sommes donc largement inspirés de ces documents et invitons les lecteurs à les parcourir s'ils souhaitent obtenir de plus amples informations.

2. Analyse de la situation et localisation du Programme

Deuxième plus grand massif forestier tropical après les forêts amazoniennes, les forêts du bassin du Congo couvrent une superficie d'environ 241 millions d'ha en 2015 (FAO, 2015)⁶. Avec un couvert forestier estimé à 23,6 millions d'hectares en 2015 (AGEOS, 2016)⁷, le Gabon possède environ 18% des forêts des bassins du Congo.

La forêt occupant 88% de son territoire national, le Gabon fait office de grand pays forestier présentant de ce fait un potentiel important pour l'atténuation des changements climatiques dans le secteur de l'Utilisation des terres, du changement d'utilisation des terres et de la foresterie (UTCF).

à Séquestration et émissions du secteur de l'UTCF

Au Gabon, le secteur de l'UTCF est de loin le premier puits de carbone (biomasse et sols) avec une séquestration moyenne de 81,1 MteqCO₂/an sur la période 1990-2015. Mais dans le même temps, le secteur UTCF est aussi la première source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) avec une moyenne de 47,3 MteqCO₂/an sur la même période. En effet, la dégradation forestière, liée en particulier aux activités d'exploitation forestière, constitue la principale source d'émission du secteur UTCF depuis plusieurs décennies.

⁶ FAO. 2015. Évaluation des ressources forestières mondiales. Rome, 253 p.

⁷ AGEOS. 2016. Cartographie de l'état du couvert forestier du Gabon en 2015. Libreville, 5 p.

En 2000, l'UTCF était responsable d'environ 93% des émissions de GES du Gabon. Ces émissions étaient notamment liées à la déforestation (6,7 MteqCO₂/an) et surtout à la dégradation forestière (74,3 MteqCO₂/an) (PR, 2015).

Le Gabon procède actuellement à un réexamen de l'estimation de ses émissions/suppression des émissions de GES et à une réécriture de sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) aux fins de la CCNUCC. Ces activités ont été financées par la Proposition de préparation (RPP) soumise par le Gabon au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF) (voir la section 3.3 ci-dessous).

Les données préliminaires relatives à la contribution de la déforestation et de la dégradation aux émissions au fil du temps sont présentées dans la figure suivante.

Sur la période 1990-2015, quatre changements significatifs relatifs aux émissions/absorptions de GES du secteur de l'UTCF sont à souligner :

- Les émissions liées à la déforestation ont presque doublé entre 2000 et 2015, ces dernières atteignant 12,2 MteqCO₂/an en 2015 ;
- Les émissions liées à la dégradation forestière ont été réduites de près de 78% entre 2005 et 2015, ces dernières atteignant 17,7 MteqCO₂/an en 2015 ;
- Si elle demeure la principale source d'émissions, la part de la dégradation forestière par rapport à celle de la déforestation a largement diminué. En 2015, la dégradation ne représente plus que 56% des émissions de ce secteur, alors qu'elle en représentait 98% en 2005 ;
- Les émissions dues au secteur de l'UTCF ont été réduites de plus de moitié entre 2005 (80,3 MteqCO₂/an) et 2015 (29,8 MteqCO₂/an), du fait de mesures prises par le gouvernement du Gabon.

TABLEAU 1. ESTIMATIONS DE L'ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES LIÉES À LA DÉFORESTATION ET À LA DÉGRADATION ENTRE 1990 ET 2015 AU GABON (CNC, 2016)⁸

Année	1990	2000	2005	2010	2015	Moyenne
Déforestation	6,675,840.00	6,675,840.00	1,390,800.00	333,792.00	12,183,042.00	5,451,862.80
Dégradation	24,400,000.00	74,326,895.70	78,901,895.70	14,446,752.00	17,664,038.40	41,947,916.36
Sequestration	(81,386,874.31)	(81,063,096.07)	(80,978,104.28)	(80,970,009.82)	(81,215,553.37)	(81,122,727.57)
Emissions nettes	(50,311,034.31)	(60,360.37)	(685,408.58)	(66,189,465.82)	(51,368,472.97)	(33,722,948.41)

Il convient cependant de signaler ici que des estimations récentes, et encore non officielles, réalisées par le Conseil national climat (CNC) du Gabon souligneraient l'existence d'émissions liés à la dégradation forestière non comptabilisées dans la figure ci-dessus. Ces dernières seraient en particulier liées à l'exploitation forestière illégale et représenteraient environ 15 MteqCO₂/an (Com. pers. Lee WHITE – Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) – octobre 2017).

Les données mises à jour relatives aux émissions du secteur UTCF seront publiées dans la troisième communication nationale du Gabon, en cours d'élaboration dans le cadre de la CCNUCC.

Les activités prévues dans le cadre du Plan de préparation (RPP) soumis par le Gabon au Fond de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF) permettront d'améliorer les estimations des émissions liées à la dégradation forestière, en particulier dans le secteur de l'exploitation forestière.

à Présentation des tendances et des principaux moteurs de la déforestation

Grâce à divers projets internationaux de télédétection et au travail de l'Agence gabonaise d'étude et d'observation spatiale (AGEOS), le Gabon possède une cartographie complète de son couvert forestier pour les

⁸ CNC. 2016. Estimations préliminaires de l'évolution des émissions de GES liées à la déforestation et à la dégradation entre 1990 et 2015 au Gabon. Libreville.

années 1990, 2000, 2010 et 2015. Des estimations relatives à la déforestation et aux changements d'usage des terres ont donc pu être réalisées.

Sur la période 1990-2000, le taux de déforestation net (pertes et gains de forêts) a été estimé à 0,26%, soit une perte nette de couvert forestier d'un peu plus de 61 000 ha sur 10 ans et un taux annuel de déforestation de 0,026%. Ce taux est faible et reste inférieur aux estimations précédemment publiées notamment par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Sur cette même période, la déforestation brute (pertes de forêts) a été estimée à un peu plus de 100 000 ha, dont près de la moitié serait due à l'exploitation forestière et en particulier à l'ouverture de pistes forestières (47%) alors que près d'un tiers de la déforestation serait due à la conversion de la forêt en prairies/jachères (36%).

Sur la période 2000-2010, une baisse très significative de la déforestation a été observée, cette dernière ayant été estimée à 0,04% sur dix ans soit 0,004% par an en moyenne. La déforestation brute constatée entre 2000 et 2010 est d'environ 25 500 hectares soit quatre fois moins que lors des dix années précédentes (1990-2000). On observe ainsi une baisse très nette des conversions de forêts en pistes forestières, en prairie/jachère et en culture.

Sur la période 2000-2010, la déforestation observée est presque entièrement compensée par l'accroissement des zones forestières sur des terrains non forestiers (58% étant dû au reboisement spontané de pistes forestières abandonnées). Cette réduction du taux de déforestation nette s'expliquerait notamment par les mesures prises, telles que la révision du Code forestier en 2001 ou la création d'un réseau de Parcs nationaux (PN) en 2002.

Plus récemment, l'AGEOS a cartographié l'évolution du couvert forestier entre 2010 et 2015. En 2015, la forêt occupe 23,6 millions d'hectares soit 89% du territoire. La déforestation brute sur la période 2010-2015 est estimée à 96 230 hectares tandis que la déforestation nette est de 59 406 hectares (Cf. Figure ci-dessous).

La déforestation observée est principalement associée aux activités d'exploitation forestière (33,8%) et d'agro-industrie (20,7%) ainsi que, dans une moindre mesure, à l'exploitation minière (0,2%) et à la réalisation de grandes infrastructures telles que les barrages hydroélectriques (4,5%). Une catégorie large regroupant divers autres moteurs de déforestation, tels que l'étalement urbain, la création de routes et les activités rurales, représente environ deux cinquièmes de la déforestation observée (40,9%).

TABLEAU 2. QUANTIFICATIONS DES MOTEURS DE DÉFORESTATION AU GABON ENTRE 2010-2015 (AGEOS, 2016)

	Pertes (Ha)		Gains (Ha)	
	Ha	%	Ha	%
Au sein des concessions forestières	32 500	33,8	12 067	34,8
Au sein des Concession agro-industrielles	19 896	20,7	709	2,1
Au sein des concessions minières	163	0,2	70	0,2
Grandes infrastructures (barrage Grand Poubara)	4 289	4,5		
Autres (Pôles urbains, routes, activités rurales, etc.)	39 383	40,9	23 977	62,9
Total	96 230	100	36 824	100

Bien que des variations aient été observées au cours des différentes périodes, il apparaît que le Gabon est soumis à des taux de déforestation très limités par rapport à ses voisins dans la sous-région. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, notamment la faible densité démographique, le développement limité du secteur agricole et la relative prospérité qu'a connue le pays du fait de ses exportations pétrolières.

Par rapport à ses voisins en Afrique Centrale, le Gabon a en effet la particularité d'avoir une population peu nombreuse (1,7 million d'habitants en 2015) et à 87% urbaine en 2015. La densité de population moyenne du pays est évaluée à 6,7 habitants/km², mais de larges portions du territoire (30 Départements sur 48) présentent des densités inférieures à 2 habitants/km² (DGS, 2015)⁹.

⁹ Direction générale de la statistique. 2015. Recensement général de la population des logements. Libreville, 247 p.

Ces éléments relatifs à la démographie expliquent notamment le fait que l'agriculture sur brûlis ou encore l'extraction de bois énergie ne constituent pas des moteurs importants de déforestation et de dégradation forestière au Gabon.

Quant à l'agriculture gabonaise, qu'elle soit à vocation vivrière ou commerciale, elle est historiquement peu développée, les surfaces dédiées étant relativement restreintes et les rendements assez faibles. Les surfaces agricoles exploitées occupaient moins de 1% de la superficie du territoire en l'an 2000, soit environ 250 000 ha.

De plus, la production agricole a subi un déclin continu, passant de 15% du PIB dans les années 1960, à moins de 5% en 2002 et à peine 1% en 2010. Ainsi, l'agriculture n'a pas constitué un moteur de déforestation important au Gabon ces dernières décennies. Les données disponibles corroborent ces analyses : la conversion de forêts en cultures agricoles était marginale puisqu'elle ne représentait qu'environ 4% de la déforestation totale entre 1990-2000 et moins de 0,4% entre 2000 et 2010. On observe toutefois une inflexion récente des tendances, puisque 20,7% de la déforestation observée entre 2010 et 2015 est localisée à l'intérieur de concessions agro-industrielles. Sans une planification appropriée de l'utilisation des terres, l'intensification de l'activité agricole continuera probablement d'être la principale cause de la déforestation future. Par conséquent, les interventions visant à réduire la déforestation due à l'agriculture doivent faire partie intégrante des stratégies d'atténuation futures. Ce défi est relevé par le Programme CAFI 1 dans le cadre du Processus national d'aménagement du territoire. L'objectif 2 du Programme présenté dans ce document décrit les mesures supplémentaires à prendre pour éviter/atténuer les émissions grâce à l'intensification de la production agricole et la planification optimale de l'utilisation des terres pour les cultures vivrières, en particulier en renforçant les capacités du ministère de l'Agriculture à participer efficacement au processus d'optimisation de l'utilisation des terres.

È Engagements et défis du Gouvernement pour la réduction des émissions du secteur UTCF

Dans le cadre des objectifs qu'il s'est fixé dans sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), le Gabon vise à réduire de 50% ses émissions de GES d'ici à 2025 par rapport à l'année 2005. L'UTCf représentant plus de 90% des émissions du pays, les initiatives dans ce secteur ont donc un fort potentiel d'atténuation.

Pour cela, un des défis majeurs que doit relever le Gabon consiste à réduire les émissions de GES liées à l'exploitation forestière. Certaines mesures ont déjà été prises, d'autres sont en cours ou prévues, comme détaillé ci-dessous.

En 2001, le Gabon a adopté et mis en œuvre un nouveau Code forestier, obligeant les forestiers à aménager durablement les concessions, afin d'allonger les rotations (de 15 à 25 ans) et de réduire les dégâts liés à l'exploitation. Si cette mesure a certainement contribué à la réduction des émissions liées à la dégradation forestière observée après 2005, les défis pour s'assurer de la bonne application des plans d'aménagement forestiers restent néanmoins nombreux et complexes.

En 2002, le Gabon a créé un réseau de 13 Parcs nationaux (PN), interdisant de fait l'exploitation forestière sur 11% du territoire, auxquels s'ajoutent deux réserves de chasse et deux réserves de faune occupant 1,9% du territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, 1,3 Mha de concessions forestières a été annulé. Les activités définies dans l'Objectif 1 du présent descriptif de programme visent à élargir le réseau d'aires protégées de quelque 587 600 hectares, dont 467 200 ha couverts par la forêt et environ 361 4900 ha à reclasser à partir de permis forestiers.

En 2009, le Gouvernement a rendu obligatoire la transformation de 75% des grumes produites au Gabon avant export. Cette mesure, visant à générer plus de valeur ajoutée sur le territoire national dans le secteur forêt-bois, a notamment contribué à une professionnalisation du secteur, ainsi qu'à une baisse significative de la production totale de bois, entraînant donc une réduction des émissions.

La révision du Code forestier, initiée en 2015, est en cours de finalisation et vise à intégrer les ambitions du pays en matière de gestion durable des forêts, notamment l'interdiction de l'exportation de grumes et des dispositions plus rigoureuses pour l'application des plans d'aménagements forestiers et la préservation des parcs naturels. Ce nouveau Code forestier, qui pourrait être approuvé définitivement en 2020, devrait contribuer à renforcer le cadre réglementaire pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions du secteur UTCF au Gabon.

Dans l'optique de réduire les émissions du secteur forestier, le Gouvernement s'est également engagé à une réduction des surfaces de permis forestiers. Cette réduction des surfaces sous exploitation devrait ainsi mécaniquement entraîner une réduction des émissions totales de GES du secteur UTCF.

En parallèle, le Gabon conduit depuis plusieurs années des négociations avec l'Union européenne pour trouver un accord d'« Application des réglementations forestières, gouvernance et échange commerciaux » (FLEGT). Ce dernier devrait permettre de renforcer le contrôle et la traçabilité de la légalité du bois exporté depuis le Gabon et donc réduire la part du bois exploité illégalement dans les exportations du pays.

En 2017, le Gabon a également soumis sa Proposition de préparation (RPP) au FCPF et s'est lancé dans un processus visant à mieux cerner les émissions du secteur forestier et à élaborer des protocoles techniques pour aider à atténuer les émissions forestières non nécessaires. Des activités sont en cours pour améliorer les estimations des émissions du secteur forestier, partiellement financées par le FCPF dans le cadre de cet accord.

En septembre 2018, le président Ali Bongo Ondimba a pris une autre mesure pour assurer une gestion forestière durable, dans le but de permettre au Gabon de s'acquitter des engagements lui incombant au titre de la CDN concernant la réduction des émissions du secteur forestier, en déclarant que toutes les sociétés forestières opérant au Gabon devaient obtenir la certification FSC. La certification FSC a été retenue parce qu'elle est considérée comme l'étalon-or et comprend des lignes directrices pour l'EFI-C et la gestion à l'échelle écosystémique (FSC-EC) qui vont au-delà de celles d'autres organismes de certification. L'État affichait ainsi sa volonté ferme de faire du Gabon un leader mondial sur le marché du bois certifié tout en protégeant et en gérant le patrimoine naturel en observant les normes les plus rigoureuses¹⁰.

Si historiquement l'agriculture ne constitue pas un moteur important de déforestation au Gabon, les objectifs du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire et de développement de l'agro-industrie sont ambitieux et posent de nouveaux défis qui devront être relevés.

En effet, le Gabon a longtemps importé une majorité des denrées alimentaires consommées par sa population. Ainsi, les surfaces agricoles exploitées occupaient moins de 1% de la superficie du territoire en l'an 2000, soit environ 250 000 ha. Cette situation favorable au maintien du couvert forestier a néanmoins été jugée problématique, du point de vue de la sécurité et de la souveraineté alimentaire, mais également sur le plan de la diversification de l'économie.

Dans ce contexte, l'un des grands objectifs du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) et du Plan de Relance Economique (PRE) est de mener le pays à l'autosuffisance alimentaire et d'en faire un exportateur de produits agricoles afin de diversifier l'économie. Le PSGE évalue ainsi les terres propices à l'agriculture à environ 5,2 Mha et prévoit un développement significatif des surfaces dédiées à l'agro-industrie et aux cultures vivrières (PR, 2012)¹¹. Le Plan opérationnel Gabon vert (POGV) prévoit ainsi une augmentation des surfaces de terres cultivées de 320 000 ha entre 2008 et 2020 (PR, 2016)¹². Toutefois, le ministre de l'Agriculture a récemment laissé entendre que le Gabon pouvait atteindre ses objectifs de production alimentaire en exploitant beaucoup moins de terres (<200 000 ha) si l'optimisation des terres et l'intensification agricole étaient poursuivies (Objectif 2 du présent descriptif de programme).

Les trois grands opérateurs agroindustriels du pays que sont OLAM, SIAT et SUCAF ont aménagé, et exploitaient déjà en 2017, une surface totale de 104 000 ha. Le Programme Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés (GRAINE) lancé en décembre 2014 a également permis de préparer et de valoriser plusieurs milliers d'hectares pour la production agricole à destination du marché national. D'autres projets de moindre envergure tels que le Projet de développement et d'investissement agricole au Gabon (PRODIAG) ont également valorisé plusieurs milliers d'hectares de terres pour la production agricole.

¹⁰ Le pays pourrait réviser cette exigence particulière de la certification FSC afin de prendre en compte d'autres systèmes de certification lors d'une évaluation future (par exemple, lorsque le processus de certification est bien avancé et que les exigences techniques propres au pays – les normes nationales de certification – ont été définies (Pré-activité 1). L'établissement du Registre et des bases de données de traçabilité permettra au ministère d'évaluer l'échelle des concessions, par étapes, les progrès vers les critères de certification, et de formuler des recommandations à l'effet de modifier les politiques le cas échéant.

¹¹ Présidence de la République. 2012. Plan stratégique Gabon émergent : Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016. République gabonaise. Libreville, 149 p.

¹² Présidence de la République. 2016. Plan opérationnel Gabon vert – Horizon 2025. Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent. Libreville, 204 p

Cela étant, si le Gabon entend développer son secteur agricole, il souhaite le faire dans une logique de développement durable, en minimisant la déforestation et les impacts socio-environnementaux négatifs. L'un des piliers de cet effort est le processus national d'aménagement du territoire décrit en détail dans le Cadre d'investissement CAFI et dans le descriptif du Programme CAFI 1.

Le Gabon fait donc preuve d'une forte volonté politique pour mieux cadrer les activités d'exploitation forestière et réduire les émissions de GES liées à ce secteur, pour conserver durablement son réseau d'aires protégées et pour développer son secteur agricole, tant sur le plan de l'agro-industrie que du vivrier, tout en minimisant les impacts potentiels en termes d'émissions de GES.

Pour atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'est fixé en matière d'UTCF, le gouvernement du Gabon a identifié dès 2012 dans le PSGE, deux « Programmes phares » à mettre en œuvre « *Connaissance et préservation des ressources naturelles* » et « *Planification stratégique et aménagement du territoire* ».

Ces derniers ont ensuite été repris et reformulés en 2016 dans le POGV. La « *Connaissance actualisée des écosystèmes et des ressources naturelles* » et l'« *Affectation et l'aménagement durable du territoire* » sont présentés comme des fondements de la stratégie de développement durable du Gabon.

3. Contexte du Programme.

3.1. Cadre et contexte

Le Gabon a signé la Déclaration conjointe de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) le 29 septembre 2015 à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le cadre de sa participation à CAFI, le Gabon a d'abord élaboré un Cadre national d'investissement (CNI) qui a été présenté au Conseil d'administration de CAFI le 7 décembre 2015 puis à nouveau le 27 avril 2017. Le CNI a été approuvé par le Conseil d'administration de CAFI le 27 juin 2017 et une lettre d'intention a été signée entre l'État gabonais et CAFI. Dans la lettre d'intention, le Gabon s'est engagé à réduire ses émissions de GES issues des activités forestières de 50 % d'ici 2025 – en retenant l'année 2005 pour le niveau de référence. Pour sa part, CAFI s'est engagée à obtenir et à mobiliser des fonds à l'appui de la mise en œuvre du CNI.

Un descriptif de programme pour soutenir la première phase de ces activités a ensuite été élaboré et approuvé. Nous utiliserons l'appellation CAFI 1 pour faire référence à la première phase des activités du Programme afin de faire la distinction avec le présent descriptif de programme et les autres programmes parallèles qui suivront bientôt. Deux objectifs spécifiques ont été retenus pour CAFI 1, à savoir : 1) élaborer et mettre en œuvre, de manière transparente et participative, un Plan national d'affectation des terres (PNAT) qui organise et optimise l'utilisation des terres et des ressources forestières par les différents secteurs économiques du pays ; et 2) établir un Système national d'observation des ressources naturelles et forestières (SNORNF). Les détails de ces activités se trouvant dans le descriptif du programme CAFI 1, ils ne seront pas repris dans le présent document.

La planification optimale de l'utilisation des terres et la surveillance efficace du secteur UTCF sont des activités interdépendantes et complémentaires. Ils constituent tous les deux des initiatives transversales et multisectorielles essentielles à la promotion d'un développement sobre en carbone pour le Gabon. Elles constituent également une plateforme pour réattribuer les permis et régler les différends relatifs aux titres d'exploitation des terres.

Ainsi, les produits du PNAT et SNORNF définis dans le descriptif du programme CAFI 1 constitueront la base de référence pour valider les réductions d'émissions résultant des activités définies dans le présent descriptif de programme (que nous appellerons ProDoc2_AgParks). Le Programme décrit dans le présent document, ProDoc 2_AgParks, vise à 1) accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées, et 2) éviter ou réduire les émissions futures du secteur agricole tout en répondant aux besoins de consommation alimentaire du pays grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres.

Les liens spécifiques entre ce Programme élargi et les buts, objectifs et jalons communs définis dans la lettre d'intention entre CAFI et le Gabon sont définis dans le tableau 3.

TABLE 3. JALONS COUVERTS PAR LE PROGRAMME

	Jalon de la LOI auquel le programme/ contribution directe ou indirecte	Indicateurs CAFI
Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	Le Gabon s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des forêts Objet a.i. : En préservant toutes les forêts à haut stock de carbone (HSC) et de haute valeur de conservation (HVC) conformément au consensus international émergent et aux meilleures pratiques en matière de définition d'un développement à faible émission; Objet a.i. : Réduction des périmètres sous concession forestière	I.2. Tonnes de CO2 absorbées par an (par pays) I.3 Taux annuel de déforestation et de dégradation (perte d'hectares de forêts vers d'autres utilisations des terres) et de dégradation, exprimés en hectares de forêts et %) Superficie (ha) des concessions forestières reclassées
Produit 1. Des enquêtes de base sur les zones proposées d'aires protégées et de zones tampons (réseau «intensifié» de parcelles et de transects) sont réalisées Produit 2. Les zones écologiques sensibles et les zones à HVC sont identifiées Produit 3. Des études socioéconomiques sont menées dans les villages proches des aires protégées proposées - avec le soutien de la société civile Produit 4. Des réunions de consultation publique et de validation sont organisés avec le soutien de la société civile Produit 5. Une retraite de haut niveau avec le CNAT est tenue afin de garantir l'adhésion / le soutien politique de nouvelles zones protégées et leur intégration dans le PNAT et d'autres processus de prise de décision politique et d'obtention de permis. Produit 6. Les frontières des aires protégées sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques le long des limites	d. Élaboration, adoption et mise en œuvre selon les principes énoncés ci-dessous d'une politique sur la neutralité carbone de la conversion des forêts non-HSC/HVC à d'autres usages : i. Les réductions des stocks de carbone résultant de la conversion des forêts sont compensées par des augmentations équivalentes de stocks de carbone issus de forêts résiduelles et des autres terres obtenues par des mesures nouvelles et additionnelles de restauration, maintien et amélioration active du stockage du carbone iv.: La promotion des avantages sociaux et environnementaux et la réduction maximale et l'atténuation des risques sociaux et environnementaux potentiels (par des mesures de sauvegarde). Jalon 1.c : Élaboration et adoption de lignes directrices et de définitions nationales pour veiller à ce que les forêts à « haut stock de carbone » (HSC) et à « haute valeur de conservation » (HVC) ne soient pas converties à d'autres usages, conformément au consensus qui est en train de se dégager au niveau international et aux meilleures pratiques Jalon 1.e Établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route visant à assurer la participation et le consentement préalable, libre et éclairé des populations et communautés traditionnelles habitant la forêt aux décisions relatives à l'affectation du territoire Jalon 1.h ii. Un sommaire des processus de consultation et des mesures mises en œuvre pour répondre aux préoccupations actuellement décrites au titre de l'activité 1.5 du Cadre d'investissement national Jalon 1 i. Rapport sur l'avancement des activités de cartographie portant sur l'adaptabilité des terres à un usage agricole, à l'extraction minière, la conservation, la vulnérabilité au climat et à l'exploitation durable des ressources naturelles. Jalon 2 g : 750 et/ou 29% des villages cartographiés (équivalent à 29 % de la totalité des villages).	G.E.1 : Qualité de la représentation et participation de la société civile (y compris peuples autochtones et indigènes) dans les décisions sur le plan d'investissement, ses programmes et leur suivi.
Effet 2. Future emissions from the agricultural sector are avoided or minimized while Gabon's food consumption needs are met as the capacity of the Ministry of Agriculture to engage in land use optimization process is strengthened to ensure intensified food crop production and enhanced food security	Objet a.i. En préservant toutes les forêts à haut stock de carbone (HSC) et de haute valeur de conservation (HVC) conformément au consensus international émergent et aux meilleures pratiques en matière de définition d'un développement à faible émission; ii. En introduisant un plafond permanent sur la superficie des forêts non-HSC/HVC disponibles pour une conversion des terres forestières à d'autres usages;	I.3 Taux annuel de déforestation et de dégradation (perte d'hectares de forêts vers d'autres utilisation des terres) et de dégradation, exprimé en hectares de forêts et %) A.E.1.Surface de forêts convertie en agriculture (en hectares) - en distinguant l'agriculture commerciale de l'agriculture sur brûlis

		A.E.2.Existence, application et contrôle de cadres politiques et légaux qui limitent la conversion des forêts en concessions agricoles (en précisant la taille des dites concessions)
Produit 1. Une unité juridique est créée Produit 2. Un appui technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour la conduite du processus d'optimisation de l'utilisation des terres ; en particulier, grâce à un appui technique pour améliorer la carte nationale des sols et le transfert de capacités pour mener des études d'aptitude des sols à l'agriculture et de planification de l'occupation des terres pour les cultures prioritaires Produit 3. Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques. Produit 4. Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées.	Contribue directement au jalon 1 i <i>Rapport sur l'avancement des activités de cartographie portant sur l'adaptabilité des terres à un usage agricole, à l'extraction minière, la conservation, la vulnérabilité au climat et à l'exploitation durable des ressources naturelles.</i>	A.E.3.Productivité (en tonnes/hectares et pour chaque culture) sur les surfaces appuyées par les programmes

3.2. Expérience des organisations participantes dans le domaine et enseignements tirés

Le Programme porté par le Gouvernement gabonais à travers la signature du ministre de l'Économie et des Finances, sera principalement mis en œuvre par quatre organisations/entités publiques, aux profils et compétences complémentaires :

- Le Conseil national climat (CNC) ;
- L'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), laquelle devrait en principe être renommée au cours des prochains mois Agence nationale pour la préservation de la nature ;
- Agence de développement agricole du Gabon (ADAG).

Ces dernières, disposent chacune d'une expérience pertinente justifiant pleinement leur participation active dans la mise en œuvre du Programme.

à l'expérience du Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'environnement, chargé du Plan Climat (MFME)

Le Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat (MFME) joue un rôle central dans la mise en œuvre de la politique d'exploitation forestière durable, en application du code forestier (2001), qui fixe les dispositions administratives préalables à l'exploitation forestière.

En matière de forêts, le MFME est notamment chargé :

- D'élaborer et conduire la mise en œuvre de la politique forestière ;
- De faire l'inventaire continu des ressources forestières ;
- De protéger et restaurer les écosystèmes forestiers et d'en conserver la biodiversité ;
- De valoriser les ressources et les écosystèmes forestiers ;
- D'assurer la régularité et la durabilité de la production des produits forestiers ;
- De concilier les impératifs de développement avec la préservation des ressources forestières.

L'administration forestière joue un rôle central dans le processus d'aménagement forestier, par l'examen de la conformité des documents produits par les exploitants, la validation des plans d'aménagement, ainsi que par le contrôle et l'évaluation de leur mise en œuvre.

Les directions provinciales assurent le déploiement au niveau provincial, des compétences dévolues à la Direction Générale des Forêts (DGF). Chaque direction provinciale comprend des services provinciaux et départementaux, dont le service de police forestière.

à Expérience du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation (MAEPA)

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation a une bonne expérience dans la maîtrise d'ouvrage de projets menés avec les bailleurs de fonds internationaux. Ce projet cadre parfaitement avec les objectifs qui lui ont été assignés à savoir: valoriser le potentiel agricole et assurer la sécurité alimentaire.

à Expérience du CNC

Au lendemain de la Conférence des Parties sur le Changement Climatique de Copenhague qui s'est tenue en décembre 2009, le Président de la République du Gabon a décidé de créer le CNC. Le Décret n°0122/PR/MRPICIRNDH portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CNC a été signé le 23 avril 2010.

Le CNC est directement présidé par le Président de la République. Il est composé du Premier ministre, qui joue le rôle de vice-président, et des représentants de 12 ministères, qui sont membres. Il comprend un Comité de gestion, un Secrétariat permanent et neuf Comités techniques sectoriels (énergie ; industrie ; agriculture, forêt et pêche ; transport ; déchets ; sensibilisation ; formation et recherche ; télécommunication).

Le CNC a pour mission principale l'élaboration et l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques. Il doit donc logiquement être impliqué dans tout projet visant à réduire ou minimiser les émissions de GES du secteur UTCF.

Dès sa création, le CNC a été chargé d'élaborer le PNC du Gabon, qui a finalement été publié en 2012. Au cours de ce processus, le CNC a notamment coordonné les échanges interministériels et l'assistance technique internationale. Le PNC constitue le document de référence du Gabon pour l'intégration des problématiques climatiques dans tous les secteurs d'importance pour le développement du pays (forêt, agriculture, hydrocarbures, énergie, mines, habitat, etc.). Une description synthétique de son contenu est proposée en page 25 du CIN du Gabon.

Fin 2011, le CNC a également été chargé de formuler les termes de référence d'un PNAT répondant aux objectifs fixés par le PSGE. Le Secrétaire général du gouvernement (SGG) a validé le plan de travail proposé par le CNC et lui a confié la coordination technique de l'élaboration du PNAT V0 qui a débuté en 2012 et s'est achevée en 2015. Pendant trois ans, le CNC a ainsi assuré la maîtrise d'œuvre et coordonné l'ensemble des travaux réalisés par des experts techniques et juridiques pour l'élaboration du PNAT V0. Son implication dans la suite du processus d'élaboration du PNAT est donc pleinement justifiée.

Le CNC est aujourd'hui l'entité point focal au Gabon du Fond vert pour le climat (FVC). Dans ce cadre, il a bénéficié en 2017 d'un financement de 300 000 US \$ sur six mois pour son renforcement de capacités et l'élaboration d'un cadre pays intégrant des propositions de projets à soumettre au FVC. Dans ce cadre, il a contribué au renforcement de capacités des acteurs gabonais, en organisant des ateliers de formation sur la finance climat et le FVC.

Depuis 2010, le CNC a acquis une expérience précieuse en matière de compréhension des enjeux liés au changement climatique, de coordination interministérielle, et de planification de l'affectation des terres qui justifie pleinement sa participation au présent Programme.

Enfin, le CNC est le chef de file technique des activités interministérielles liées au climat et dirige les négociations techniques et la mise en œuvre du programme CAFI 1 actuel. De ce point de vue, les dispositions institutionnelles et les structures de gestion nécessaires à la mise en œuvre du programme CAFI 2 sont déjà bien établies au sein du CNC. Voir les sections 7 et 8 de ce descriptif de programme pour plus d'informations sur les rôles et responsabilités du CNC à l'égard du programme CAFI 1 existant.

à Expérience de l'ANPN

Créée en 2007 par la Loi n°003/2007 du 27 août 2007 relative aux PN, l'ANPN est un établissement public à caractère scientifique et environnemental, doté de la personnalité morale et bénéficiant d'une autonomie administrative et financière. Elle est placée sous la tutelle administrative de la Présidence de la République et sous la tutelle technique du ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement (MFME).

L'ANPN est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de conservation et de la valorisation des ressources biologiques dans les PN et leurs zones tampons. Plus spécifiquement, elle a pour principales missions d'assurer la protection des PN et de leurs ressources naturelles, d'œuvrer au développement efficient du réseau des PN et de valoriser les PN et leurs ressources.

L'ANPN est également en charge de la gestion et de la surveillance de l'Arboretum Raponda Walker, de la réserve présidentielle Wonga-Wongué et des huit sites RAMSAR du Gabon. En 2017, le Gabon a également créé un réseau de 20 aires marines protégées couvrant 26% de la Zone économique exclusive (ZEE) du pays. L'ANPN est aussi en charge de leur gestion durable.

En 2017, le Gouvernement du Gabon a annoncé sa volonté d'élargir le champ d'action de l'ANPN et de modifier son nom en Agence nationale pour la préservation de la nature. L'ordonnance prévoyait notamment de doter l'ANPN des fonctions de police forestière pour la surveillance des permis forestiers et le suivi de la bonne application des plans d'aménagements forestiers. La décision du Gouvernement n'est cependant pas encore officielle, les discussions sont en cours au sein de la deuxième chambre du Parlement gabonais.

Dès 2009, le renforcement des moyens financiers de l'ANPN a permis d'importantes avancées dans la lutte contre les braconniers. En effet, ses dépenses annuelles ont augmenté, passant d'environ 4,2 millions US \$ en 2010 à près de 20 millions US \$ en 2016. Le financement par le budget de l'État est stable depuis quelques années, autour de 5,8 millions US \$, mais les contributions des bailleurs de fonds internationaux se sont accrues.

Actuellement, les effectifs de l'ANPN sont de l'ordre de 830 personnes. Le Secrétariat exécutif de l'ANPN situé à Libreville emploie 128 agents qui mettent en œuvre la politique des PN. Ces derniers sont répartis dans les unités suivantes : direction de la communication, direction financière, direction technique (y compris gendarmerie des PN et unité canine), direction des opérations, direction des ressources humaines, projet d'IRN et Programme Gabon Bleu. Sur le terrain, l'ANPN emploie 700 agents répartis dans les 13 PN et les autres aires protégées.

Depuis une dizaine d'années, l'ANPN a tissé de nombreux partenariats techniques et financiers à l'international. Parmi ses principaux partenaires, on peut citer la Commission européenne (CE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Gouvernement américain à travers plusieurs de ses agences, notamment l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Service des forêts des États-Unis (USFS) et le Service de la faune et des poissons des États-Unis (USFWS), la Banque mondiale, l'AFD, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations-Unies de lutte contre la drogue et le crime (UNODC) ainsi que diverses Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et des associations locales.

L'ANPN a conduit divers projets et activités qui justifient pleinement son implication dans le présent Programme :

- Projet d'Inventaire des ressources naturelles (IRN)

Dès 2011, l'ANPN a été impliqué dans le processus de quantification de la biomasse et du carbone forestiers au Gabon. La première estimation des stocks de carbone du pays s'est faite grâce à un financement de la Fondation Moore & Packard. Les premiers résultats ont été publiés par SAATCHI et al. (2011)¹³.

Par la suite, en 2012-2013, l'ANPN a mis en œuvre un projet d'évaluation des stocks de carbone forestier au Gabon (GFCA) qui a initié l'établissement d'un réseau de parcelles forestières permanentes d'un hectare réparti selon un plan systématique aléatoire dans tout le pays. Il a notamment bénéficié de l'appui technique du Programme américain SilvaCarbon¹⁴, de l'Université California-Los Angeles, de l'Université de Duke, de l'Université de Leeds, ainsi que des financements d'Olam-Gabon et du Programme SilvaCarbon.

En 2013, la première phase de l'IRN a été finalisée par l'ANPN, avec la collecte de données sur 104 parcelles. Une analyse préliminaire des données a déjà permis d'obtenir plusieurs résultats importants (République du Gabon, 2013)¹⁵.

¹³ SAATCHI. S.S. et al. 2011. Benchmark Map of Forest Carbon Stocks in Tropical Regions across Three Continents. PNAS, University of California, 5 p.

¹⁴Cf. <http://www.silvacarbon.org/>

¹⁵ République du Gabon. Gabon Forest Carbon Assessment : 1st Technical Report. Libreville – République du Gabon, octobre 2013. 25p

Dans ce cadre, des équipes de terrain ont été formées à la mise en place et à l'inventaire de parcelles forestières permanentes. L'ANPN a acquis une solide expérience dans la gestion et la coordination des équipes de terrain, mais également dans la gestion et le traitement des données des inventaires ainsi que leur interprétation scientifique.

Le programme IRN, actuellement financé dans le cadre de CAFI 1, fournira un soutien pour la réalisation sur le terrain du travail nécessaire pour vérifier les émissions déclarées par les opérateurs forestiers, tel que défini dans le produit 1.4.

- Application des lois

L'ANPN possède une grande expérience dans l'identification, la formation et le déploiement de missions intégrées d'application des lois et de lutte contre le braconnage sur le territoire gabonais. L'Agence compte au total 16 conservateurs au sein du réseau de parcs nationaux. Ces conservateurs, sous la supervision du Directeur technique et du Secrétaire exécutif, gèrent au total 530 écogardes, dont chacune représente en moyenne environ 21 journées de travail sur le terrain/de patrouille par mois. Parmi eux, 150 écogardes et/ou conservateurs ont des mandats officiels de services de police leur permettant de procéder à des arrestations et à des saisies de marchandises illicites (par exemple, viande de brousse, ivoire, bois). L'ANPN travaille en étroite collaboration avec d'autres unités chargées de l'application des lois au Gabon, dont l'affectation de 47 gendarmes et 11 agents de l'armée marine aux activités de lutte contre le braconnage/trafic de l'ANPN. Les gendarmes et agents de l'armée marine travaillant dans les unités mixtes de l'ANPN sont formés et ont une autorisation de port d'arme. Les écogardes, les gendarmes et les forces militaires sont formés au cours de deux sessions de formation annuelles dirigées par des organisations telles que les Marines des États-Unis, les agents du Service de la faune et des poissons des États-Unis et des experts militaires britanniques. Enfin, l'Agence a créé et déployé une force d'élite d'intervention rapide, une unité mixte composée d'écogardes, de gendarmes et de policiers, formée à la collecte de renseignements et qualifiée pour des opérations tactiques.

à l'Expérience de Agence de développement agricole du Gabon (ADAG).

L'Agence de développement agricole du Gabon est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et à la mission de mettre en œuvre les actions en rapport avec l'objet du projet du CAFI. Elle a été créée en 2018 et elle a des ressources humaines venant d'autres services du ministère de l'Agriculture suffisamment expérimentées pour appréhender les enjeux liés au changement climatique et les mesures d'adaptation à appliquer dans le cadre de ce projet. Bien que l'ADAG soit une agence relativement nouvelle, qui possède une expérience des projets moins grande que bien d'autres agences avec lesquelles le Programme, le but ultime de l'Objectif 2 est de renforcer les capacités du ministère (qui englobe l'agence de mise en œuvre ADAG). La supervision de la gestion assurée par l'UGP du CNC et le PNUD renforcera les compétences de gestion de l'ADAG comme l'exige la réussite du Programme.

3.3. Initiatives et programmes existants participant aux mêmes objectifs

Au Gabon, divers programmes et projets bénéficiant de financements internationaux sont en cours ou sont prévus dans les domaines de l'environnement, de la forêt et de l'agriculture. La présente section apporte un éclairage utile sur ces initiatives existantes, en soulignant notamment leur intérêt en lien avec les activités du Programme.

à l'Initiatives et programmes dans le domaine de l'agriculture

Dans le domaine de l'agriculture, les initiatives en cours au Gabon sont le Programme GRAINE et le PAPG 1. D'autres projets sont en cours de finalisation il s'agit du PDAR 2 et du PRODIAG 2 et PRODIVAC. Toutes ces initiatives visent la sédentarisation des populations bénéficiaires réduisant ainsi la pratique de culture itinérante sur brûlis.

Programme GRAINE : lancé en décembre 2014 et mis en œuvre par la Société de transformation agricole et de développement rural (SOTRADER), il doit contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire tout en générant des emplois, des revenus et en sécurisant des titres fonciers pour les producteurs, dont une part importante est constituée de femmes (63% des adhérents aux coopératives). Il facilite notamment la création de coopératives, propose des formations, met à disposition la terre, le matériel végétal et le matériel agricole et enfin encadre la gestion des activités et supervise l'achat des productions.

Dans ce cadre en 2018, 7531 hectares sont plantés en palmier à huile à Ndendé dans le sud du pays. Concernant les cultures vivrières dans les périmètres aménagés par le Programme GRAINE sur tout le territoire national se finalement 3000 hectares environ qui ont été consacrés à la culture de la banane, du manioc et du piment.

PAPG 1: lancé officiellement le 4 octobre 2019, le Projet d'Appui au Programme GRAINE phase 1 vise à valoriser durablement les investissements déjà consentis dans le cadre du programme GRAINE en termes d'aménagement des terres. Il apportera un renforcement de capacité des différents acteurs (producteurs; agripreneurs, vulgarisateurs; etc.) en tenant compte des besoins spécifiques découlant du Programme GRAINE. Financé par la Banque Africaine de Développement à hauteur de 64,6 Mds Fcfa et 11,4 Mds Fcfa par l'État Gabonais

PDAR 2 : le Projet de Développement agricole et Rural phase 2 vise à donner aux populations rurales notamment aux femmes et aux jeunes les moyens d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il sera mis en œuvre dans 6 provinces du pays. Financé par un prêt du Fonds International de Développement agricole (FIDA) de 20 M d'euros.

PRODIAG 2 : va renforcer les acquis du PRODIAG qui a créé plus de 1000 exploitations agricoles (environ 430 ha) grâce à un encadrement de proximité, produit plus 13 600 t/an de denrée alimentaire pour un chiffre d'affaires total de 3,6 milliards de FCFA. Il sera mis en œuvre par l'Institut gabonais d'appui au développement (IGAD) et sera financé par un prêt de 40 M d'euros de l'Agence Française de Développement.

Le PRODICVA: le Projet de Développement Intégré des Chaînes de Valeurs Agricoles maïs, soja et volaille a pour objectif de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations bénéficiaires à travers le développement intégré de la chaîne de valeur aviculture (poulet de chair). En cours de formulation, il sera financé par la Banque Africaine de Développement.

Ces projets contribuent au développement du secteur agricole au Gabon et ne concernent qu'une infime partie du territoire national.

À ce titre, les informations collectées sur le terrain en matière de potentialité des terres agricoles ainsi que les cartes de périmètres aménagés par les différents projets pourront alimenter la base de données du PNAT.

è Initiatives et programmes dans le domaine de l'environnement et de la conservation

Dans ce domaine, plusieurs projets impliquants notamment l'ANPN, des ONG et des bailleurs internationaux sont en cours. Ces derniers visent de manière générale à appuyer la gestion et la conservation des aires protégées du Gabon.

L'USAID finance notamment le Programme régional de l'Afrique centrale pour l'Environnement (CARPE)¹⁶, qui est actuellement dans sa troisième phase sur la période 2012-2020. Si des activités ont bien été mises en œuvre au Gabon lors des phases précédentes, le Programme actuel se focalise en premier lieu sur des activités à l'échelle paysagère au Congo et en République Démocratique du Congo (RDC). Il a toutefois récemment appuyé l'ANPN et permis de mobiliser l'USFS en appui pour le développement et la mise en œuvre de plans de gestion des PN. D'autres agences telles que l'USFWS appuient aussi directement l'ANPN dans la gestion et la conservation des PN du Gabon.

L'UE appuie également diverses initiatives dans le domaine de la conservation à travers son Programme régional « Appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles en Afrique Centrale » (ECOFAC6, 2017-2022). Au Gabon, le Programme ECOFAC6 devrait octroyer 7 MUS \$ de subventions à l'ANPN pour appuyer la gestion durable des aires protégées et des zones périphériques : PN Lopé et Waka, Parc marin de Mayumba et zone frontalière côtière/marine entre Congo et Gabon.

Le Programme ECOFAC6 prévoit également de financer l'ONG WCS à hauteur de 3 MUS \$ pour le développement de curriculum et autres dispositifs de formation pour la formation des éco-gardes du Gabon. Enfin, dans le cadre de la composante « Appui sous-régional », un montant de 4 MUS \$ sera consacré à l'appui au Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) : échange, capitalisation d'expériences et visibilité des résultats du Programme.

L'AFD apporte également un appui au Gabon dans le domaine de la conservation des aires protégées. Le projet Arc d'Emeraude (2012-2018) financé par l'accord de conversion de dettes vise à accompagner l'ANPN dans sa

¹⁶ Cf. <http://www.carpe.umd.edu/>

gestion intégrée des aires protégées de l'Arc d'Émeraude, à proximité de Libreville. Le projet vise notamment à : i) Améliorer la gouvernance des aires en encourageant une gestion intégrée des espaces naturels et des aires protégées ; ii) Valoriser l'exceptionnelle richesse de la forêt gabonaise, notamment auprès de ses riverains librevillois et ; iii) Renforcer la prévention des menaces pesant sur les aires protégées. Le projet « Éléphants » vise à appuyer les parcs nationaux du Nord Est du Gabon, de financer la lutte contre la criminalité faunique et le trafic d'ivoire et d'améliorer les connaissances sur la faune.

Il convient également de citer l'appui de l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) qui a appuyé l'ANPN dans ses actions de lutte contre le braconnage et les crimes forestiers. Dans ce cadre, plus de 60 éco-gardes ont été formés et équipés pour lutter contre divers trafics existants au Gabon (faune, ivoire, or, bois, etc.). C'est notamment dans ce cadre qu'a été formée la « Section 64 » qui a notamment collaboré avec le Projet Contrôle de l'aménagement forestier (CAF) pour conduire des missions de contrôle et de police forestière.

La Banque mondiale participe également au financement de la conservation au Gabon à travers le FEM et son Programme global pour la faune (GWP). Ce dernier finance notamment l'ANPN pour la mise en œuvre de son projet de gestion des conflits humains-éléphants au Gabon.

3.4. Enseignements retirés des expériences et initiatives antérieures –

Grâce aux programmes et initiatives mis en œuvre à ce jour, les autorités gabonaises ont acquis une expérience des caractéristiques des programmes, qui est nécessaire au succès du programme de certification à l'échelle nationale. Le Gabon a réussi la mise en œuvre préliminaire d'initiatives pluridisciplinaires à grande échelle, y compris l'achèvement du PNATO, l'achèvement de la première étape de plus de 200 parcelles forestières pour démontrer la compétence en matière de mise en œuvre du Système national d'observation des ressources naturelles et des forêts. Ces initiatives sont actuellement poursuivies à une plus grande échelle dans le cadre du programme CAFI 1. En ce qui concerne la foresterie, le Gabon se lance dans un domaine qui lui est nouveau pour réformer significativement le secteur au niveau national. De nombreux enseignements ont été tirés des succès et des échecs des initiatives antérieures afin d'améliorer la légalité et la transparence dans le secteur forestier, ainsi que des opérateurs du secteur privé qui ont réussi à aller jusqu'au bout du processus de certification FCS. Nous regroupons les enseignements tirés de cette panoplie d'expériences dans les grandes catégories suivantes :

Communication et coordination interministérielle. Le CNC, qui a dirigé l'élaboration du PNC et du PNAT V0, et coordonne actuellement le programme CAFI 1, a fait l'expérience directe de la difficulté de la nécessité de coordonner un dialogue formel et structuré visant à promouvoir la communication, la collaboration et le partage de données dans le cadre d'initiatives interdisciplinaires et pluriministérielles. La structure du programme définie dans le présent descriptif de programme s'appuie sur les enseignements tirés de ces expériences pour retenir le CNC comme coordonnateur de la gestion et de la mise en œuvre du Programme, chargé par conséquent d'assurer la communication et la collaboration entre les institutions partenaires.

Formation, équipement, coordination et suivi des équipes de terrain. L'ANPN possède une expérience riche et diverse du terrain, notamment à la suite de l'embauche, de la formation et du déploiement de plus de 530 écocardes qui passent en moyenne 21 jours sur le terrain par mois. De plus, l'ANPN a réussi à créer un nombre sans précédent de parcelles forestières permanentes (plus de 200 à ce jour) et a mené enquêtes sur la faune et la biodiversité sur des centaines de kilomètres dans le but de déterminer la distribution spatiale de la biodiversité et des espèces menacées, et d'améliorer les connaissances sur la structure et la dynamique de la forêt.

Les équipes de gestion de l'ANPN sont ainsi bien préparées pour entreprendre le travail de terrain nécessaire à la réalisation des études sur la création de zones écologiques et de zones à HVC définies sous les produits 1.1 et 1.2. En outre, l'ANPN commencera bientôt un programme de cartographie participative à l'échelle nationale pour générer les informations villageoises nécessaires à la planification nationale de l'utilisation des terres pour établir le PNAT. L'agence aura ainsi acquis les aptitudes nécessaires à la facilitation des activités socioéconomiques définies sous le produit 1.3. Enfin, l'ANPN a à la fois le mandat et l'expérience nécessaires pour mener les initiatives d'application des lois définies par le produit 1.8 du Programme. Le présent Programme comprend des lignes budgétaires pour l'acquisition d'équipements de terrain ainsi que pour le recrutement d'agents qui seront chargés de superviser et suivre les activités pour l'ANPN et pour l'AEAFFB. Les besoins en équipement seront déterminés en tenant compte de l'expérience des équipes de terrain de l'ANPN,

qui connaissant les types de matériels de terrain (tentes, sacs à dos, etc.) les mieux adaptés pour résister à l'habitat de la forêt tropicale gabonaise.

Gestion des données rigoureuse et sécurisée. À travers les nombreux projets auxquels elle a participé, l'AGEOS a accumulé une expérience solide en matière de gestion et de sécurisation des données. Des procédures ont été mises en place et les agents de l'AGEOS ont été formés à différentes reprises, ce qui démontre bien l'importance accordée à ces aspects au sein de l'AGEOS. Les agents de l'AGEOS qui seront mobilisés dans le cadre du Programme formeront les personnels recrutés sur les questions de gestion et de sécurisation des données.

L'ANPN a également une longue expérience de la collecte, de la gestion et de la sécurité des données ; notamment au sein de la Cellule scientifique. L'ANPN a notamment géré de grandes bases de données spatiales qui couvrent des parcelles de l'INR (voir activités de CAFI 1) et les données quotidiennes de suivi par satellite de près de 100 éléphants à collier.

Consultation des parties prenantes y compris la société civile et le secteur privé. Les autorités gabonaises mesurent aujourd'hui pleinement l'importance de consulter aussi largement que possible les parties prenantes d'un projet, y compris celles non directement impliquées, mais pouvant être touchées par ce dernier. Les enseignements acquis au travers de différents processus participatifs, notamment au cours de la validation du Plan national d'action environnementale (PNAE) en 2000 ou lors des consultations menées pour la révision du Code forestier à partir de 2015, ont confirmé la volonté des autorités d'associer la société civile et le secteur privé aux consultations qui auront lieu pendant le processus de certification. Les produits 1.3 et 1.5 garantiront que des consultations appropriées sont menées avec les villages situés à proximité des nouvelles aires protégées envisagées et qu'un processus de CPLE complet sera mené dans le cadre de la mise en œuvre du Programme.

Gouvernance de projet et unité de gestion. Le Gouvernement et les entités impliquées dans le Programme sont pleinement conscients des enjeux importants liés à une bonne gouvernance de projet. Que ce soit le CNC, ADAG ou l'ANPN, toutes les structures disposent d'expériences antérieures dans la mise en œuvre de projets ambitieux et complexes, nécessitant une coordination optimale, l'élaboration et l'application de procédures rigoureuses et la communication régulière de rapports d'activités à une unité de gestion de projet en charge de la coordination globale et d'autres aspects fondamentaux pour la bonne exécution et le suivi des activités.

En ce qui concerne les systèmes de gestion des aires protégées, l'ANPN a acquis considérablement d'expérience au cours des 10 dernières années. Depuis la création de l'ANPN jusqu'en 2012 environ, le réseau de parcs était principalement géré depuis le siège de Libreville, peu de ressources ou de personnel étant affectés sur le terrain. L'Agence a fini par se rendre compte que la gestion des menaces qui pèsent sur les parcs nécessite une présence et du soutien sur le terrain. De plus, avec la croissance de l'agence, les responsables ont vite compris que les systèmes de gestion informels employés par l'Agence ne pouvaient pas soutenir l'augmentation des effectifs et des niveaux de financement. C'est ainsi que l'ANPN s'est lancée dans un processus de réforme institutionnelle dans l'optique de renforcer ses capacités et de décentraliser le processus de gestion des aires protégées. Plus précisément, elle a renforcé ses capacités institutionnelles en repérant et en mettant en œuvre des systèmes vérifiables de gestion financière, d'inventaire et de gestion du personnel. Les effectifs des parcs nationaux sont passés à plus de 800 agents, et des gardes de parc et écocardes ont été formés et déployés, avec les équipements appropriés. Actuellement, l'ANPN poursuit le processus de décentralisation du bureau de Libreville pour soutenir le personnel de terrain basé dans les parcs, dont les techniciens de salles d'opérations, les gestionnaires de la logistique, les mécaniciens et chauffeurs, les comptables et le personnel chargé de la collaboration avec les communautés.

Création d'aires protégées et parcs transfrontaliers

Les parcs nationaux du Gabon ont été créés par une seule et même ordonnance présidentielle en 2002. Quatre parcs ont été établis sur des aires partiellement protégées déjà existantes, et neuf sites ont été nouvellement établis, formant un réseau de 13 parcs. Les parcs ont été sélectionnés sur la base d'enquêtes aériennes et menées sur le terrain, en s'appuyant fortement sur les connaissances d'experts et en évitant autant que possible les zones d'occupation humaine. Cependant, la création des parcs s'est faite rapidement et la définition de leurs limites a été restreinte par le peu de consultations entreprises sur le terrain et par un manque manifeste de données spatiales à même de fournir une base transparente, quantitative et mesurable pour la conservation ou l'aménagement du territoire.

Seul le parc de Mayumba a été créé avec à l'esprit une protection transfrontalière composée entre autres des eaux marines qui partageaient une frontière avec un parc au Congo. Tous les parcs situés sur les frontières

terrestres ou à proximité de celles-ci ont subi des incursions de pays voisins, notamment sous forme d'activités de chasse, d'extraction de l'or, de transport et d'établissements humains.

Près de 20 ans plus tard, le Gabon est bien mieux placé pour concevoir ses nouvelles aires protégées en s'appuyant sur une riche plateforme de données spatiales, y compris des couches de données topographiques et sociales et couvrant aussi l'occupation des sols, la biodiversité et le carbone. Alors que le réseau de parcs existant a été créé en l'absence de ces informations, les parcs d'aujourd'hui peuvent bénéficier d'un placement plus stratégique, de manière à conserver complément d'espèces et d'habitats, cibler les zones à haut stock de carbone et réduire les conflits avec d'autres utilisations des terres. La mise en œuvre peut être planifiée à la fois dans l'espace et dans le temps.

Avec le recul, nous avons appris que le fait d'ignorer les problèmes transfrontaliers lors de la création de parcs peut accroître la difficulté et le coût de la conservation et de la sécurité nationale. La création de parcs transfrontaliers offre l'espoir de travailler dès le départ avec les pays voisins pour résoudre les problèmes de sécurité des frontières nationales, dont le trafic et les activités illégales. Elle offre également la possibilité de nouer des partenariats avec d'autres administrations (au sein des pays et entre eux) pour assurer la mise en œuvre, en augmentant éventuellement les ressources, le l'appui et la collaboration.

Les autres enseignements que l'ANPN et les ONG collaboratrices ont tirés de l'expérience de la création et de la gestion de parcs transfrontaliers soulignent l'importance d'accords solides entre les partenaires, y compris les ONG et les pouvoirs publics. Les accords facilités par la COMIFAC sont importants en ce qu'ils garantissent l'officialisation et la préservation des relations entre États. Des protocoles d'entente particuliers entre l'État et les ONG partenaires sont tout aussi importants pour garantir des mandats qui précisent clairement les rôles et les responsabilités.

Au Gabon, ces expériences ont également poussé les autorités à prendre des décisions qui rejettent les modèles de conservation des pays voisins ; plus précisément, seul l'État, plutôt que la communauté des ONG, a mandat pour gérer le réseau de parcs nationaux. En outre, les ONG partenaires ne peuvent pas participer à l'effort d'application de la loi. Le rôle des ONG partenaires est canalisé, se définissant principalement par la fourniture d'une assistance technique (soutien d'experts), le renforcement des capacités, la mobilisation communautaire, et l'élaboration et l'application de plans intégrés de conservation et développement (PICD). L'un des défis qui se pose tient au fait que les ONG jouent le rôle de partenaires du programme avec un mandat de gestion de l'autre côté de la frontière et ont des systèmes de gestion, des structures, des modèles de collecte de fonds et des attentes très différents. Les résultats ne sont pas toujours positifs ; c'est le cas notamment de la pression que le braconnage transfrontalier continue d'exercer sur la zone de Minkébé. Des efforts seront déployés tout au long du programme pour continuer à tirer d'avantage d'enseignements d'autres projets et à élaborer des accords formels entre tous les partenaires afin d'œuvrer au succès du programme.

Réforme agricole et capacités du ministère. La réforme du secteur agricole en Afrique centrale a toujours été difficile. Les populations rurales tributaires de l'agriculture sont culturellement attachées à la technique traditionnelle de culture sur brûlis, et peu d'initiatives visant à intensifier les cultures non commerciales sont tentées. De fait, il existe peu de programmes auxquels le Gabon peut se référer à la recherche de modèles concluants. Par conséquent, le programme proposé vise principalement à renforcer la capacité institutionnelle des ministères et agences gouvernementales à créer les conditions propices à la réalisation de l'objectif du Gabon d'accroître la production alimentaire sans augmenter le taux national de déforestation.

Activités du CNAT et secteur agricole. Un volet essentiel du processus national de planification de l'aménagement du territoire est l'intégration d'informations sectorielles pertinentes et détaillées dans une base de données unifiée afin que les formules possibles d'allocation des terres spatialement explicites puissent être évaluées et qu'un équilibre puisse être établi entre les préoccupations environnementales et climatiques et les besoins de développement (voir CAFI 1). Le secteur agricole fait partie des acteurs les plus importants de ce processus, car répondre aux besoins d'autoconsommation d'un pays recouvert à plus de 85 % de couvert forestier pourrait augmenter considérablement le taux national de déforestation. Une planification appropriée de l'intensification agricole et de l'intégration dans le processus PNAT/CNAT nécessite que le ministère de l'Agriculture ait accès aux données et aux capacités techniques voulues. Ce qui n'est actuellement pas le cas. Du coup, le processus technique du PNAT pour le secteur agricole est mené par des techniciens du SIG de l'Agence des parcs nationaux (qui ont bénéficié de plusieurs années de financement et de formation

internationales pour établir le réseau de parcs nationaux et déterminer les régions à HVC importantes)¹⁷. Bien qu'il se réjouisse de cette collaboration, le personnel des parcs nationaux reste débordé, ce qui réduit la capacité du personnel technique du SIG des parcs à définir les priorités dans la gestion des aires protégées. **Ainsi, le renforcement des capacités techniques du ministère et des agences nationales chargées du développement agricole est nécessaire pour assurer le succès à long terme des initiatives de réforme du CNAT, de l'ANPN et du secteur agricole.**

4. Résultats attendus et stratégie d'intervention

Objectif : L'objectif général du Programme est d'aider le Gabon à tenir l'engagement pris dans le cadre du PND à l'égard de la CCNUCC en mettant en œuvre des « solutions naturelles pour le climat » à l'échelle nationale qui augmentent la séquestration du carbone et réduisent les émissions de carbone grâce à une meilleure gestion des terres.

Le Programme vise spécifiquement à 1) *accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier* grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées et à la prévention de tout empiètement dans ces périmètres, et 2) *éviter ou réduire les émissions futures du secteur agricole* tout en répondant aux besoins en consommation alimentaire du pays grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres pour le secteur agricole. L'ensemble de ces mesures limitera les zones de grande valeur converties à une utilisation commune des terres, réduira les émissions et augmentera les stocks de carbone.

Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo

Les forêts naturelles qui ne bénéficient pas d'une certaine forme de statut de protection en Afrique centrale sont souvent affectées à des activités de foresterie commerciale qui produisent la majorité des émissions de CO₂ au Gabon. Ainsi, la création de réseaux d'aires protégées a été un point d'ancrage de la stratégie de développement durable du Gabon et une plateforme centrale pour assurer le potentiel de séquestration à long terme du carbone de ses forêts tropicales. Les Républiques du Gabon et du Congo étudient actuellement la possibilité de créer des *aires protégées transfrontalières*, ce qui résoudrait plusieurs différends frontaliers résultant de la délimitation vague des frontières entre les deux pays pendant la période coloniale. Ces zones préserveraient et augmenteraient également les stocks de carbone dans plusieurs sites de conservation prioritaires. Le Programme proposé augmentera le potentiel de séquestration du carbone forestier à la faveur d'une augmentation envisagée de la superficie des aires protégées d'environ 605 000 hectares, dont environ 400 000 hectares seront reclassés à partir de permis forestiers existants.

Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.

L'économie gabonaise est fortement tributaire du secteur pétrolier (50 % du PIB et 80 % des exportations) et des importations alimentaires destinées à la consommation nationale (85 % des besoins). Cependant, les contraintes qui pèsent sur le développement du secteur agricole sont nombreuses : pauvreté des sols, faiblesse des rendements, niveau élevé de l'urbanisation et pénurie et cherté relative de la main-d'œuvre agricole. Ces contraintes empêchent le secteur agricole gabonais de concurrencer les produits importés des pays voisins, à l'instar du Cameroun.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement a fait du développement stratégique des centres/pôles régionaux agricoles une priorité afin d'accroître la production de denrées alimentaires et de développer les cultures de rente potentielles (notamment l'huile de palme, le cacao, le café et la canne à sucre). Dans le même temps, le gouvernement parraine le programme « Planification nationale de l'affectation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable pour le Gabon » dans le cadre de sa participation à l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI). Le Programme élaborera un

¹⁷ Voir les documents du projet agricole du CNAT fournis à l'annexe 4, dans lesquels tout le soutien en SIG est attribué à l'ANPN comme matériel d'appui.

Plan national d'affectation des terres (PNAT) qui alloue des terres à l'agriculture, ainsi qu'à d'autres usages. Ce programme vise à renforcer ces efforts en fournissant un appui technique au ministère de l'Agriculture pour qu'il se lance pleinement dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire avec un taux net de déforestation nul. Cela se fera principalement par la fourniture d'un appui technique pour 1) créer une unité de soutien juridique au sein du ministère, 2) améliorer la carte des sols existante (dressée en 1963), 3) réaliser des analyses détaillées de l'aptitude à l'agriculture pour le riz et le maïs, et de l'intensification du soja, du manioc et de la banane, et 4) renforcer les capacités du ministère par la création de SIG et de laboratoires d'analyse des sols et la formation et le transfert de capacités au profit des agents du ministère.

4.1. Présentation détaillée des activités du Programme

Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo

La déforestation tropicale est responsable d'environ un dixième des émissions totales de carbone d'origine anthropique. Les aires protégées (AP) tropicales qui réduisent la déforestation peuvent donc jouer un rôle important dans l'atténuation du changement climatique et la protection de la biodiversité et des services écosystémiques. En effet, des études récentes démontrent que les aires protégées tropicales dans le monde ont permis de réduire les émissions de carbone émanant de la déforestation de 4,88 Pg, soit environ 29 %, entre 2000 et 2012 ; les zones protégées de l'Afrique elle ayant contribué à la réduction des émissions attendues de 12,7 TgC y⁻¹¹⁸. Les périmètres ayant un statut de protection plus faible ont enregistré des pertes de forêt plus élevées, mais même le statut le plus élevé (catégorie 1 de l'UICN) continue de connaître des taux de déforestation allant jusqu'à 0,13 % an⁻¹¹⁹, ce qui souligne l'importance de coupler la classification des aires protégées avec les initiatives de mise en application des lois afin d'empêcher toute empiètement.

Le Gabon est devenu un champion politique de la conservation dans la région au cours des deux dernières décennies pour préserver sa vaste richesse naturelle et atteindre les objectifs de conservation définis dans la stratégie « Gabon Vert ». Avec plus de 80 % du territoire encore boisé (jusqu'à 88 % en fonction de la définition de forêt retenue), un pilier central de la stratégie de développement économique du Gabon est le développement durable et la capitalisation du patrimoine naturel.

Hormis la séquestration de grandes quantités de carbone, les autres avantages potentiels de l'initiative pour la biodiversité et les écosystèmes ne sont pas mis en évidence. La forêt gabonaise abriterait plus de la moitié des éléphants de forêt restants (*Loxodonta africana cyclotis*) en Afrique, et fait aussi office de bastion naturel important pour de nombreuses autres grandes espèces de mammifères charismatiques, notamment le gorille des plaines occidentales (*Gorilla g. Gorilla*), le chimpanzé (*Pan t. troglodytes*) et le mandrill (*Mandrillus sphinx*). Ses habitats côtiers fragiles (mangrove, marécages et récifs coralliens) constituent des pépinières vitales pour une gamme variée d'espèces la plus grande aire de nidification de la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) au monde, ainsi que d'importants lieux d'alimentation et de reproduction de trois autres espèces de tortues marines. Les eaux côtières et extracôtières du Gabon abritent des mammifères marins, notamment la baleine à bosse et le dauphin et, selon la Liste rouge de l'UICN, 60 espèces de requin, raie et poisson-scie.

La diversité de ces espèces charismatiques et habitats offre au Gabon de grandes possibilités de déterminer des modèles de développement du tourisme adaptés au contexte – favorisant ainsi la diversification économique, l'amélioration des moyens de subsistance n milieu rural et une participation positive des

¹⁸ Bebber, D.P. et Butt, N. Tropical protected areas reduced deforestation carbon emissions by one third from 2000–2012. *Sci Rep* 7, 14005 (2017). <https://doi.org/10.1038/s41598-017-14467-w>

¹⁹ Collins, M. et Mitchard, E. A small subset of protected areas are a highly significant source of carbon emissions. *Sci Rep* 7, 41902 (2017). <https://doi.org/10.1038/srep41902>

populations rurales aux initiatives de conservation forestière. Pour profiter de cette opportunité, au cours des dernières décennies, le Gabon a pris des mesures juridiques et institutionnelles fortes tendant à conserver sa biodiversité. Un réseau de 13 parcs nationaux a été créé en 2002, représentant 11 % du territoire national ; et en 2017, 20 aires protégées marines ont été créées, représentant 26 % de la zone économique exclusive du Gabon. Pour gérer ces aires protégées, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) a été créée en 2007 et travaille depuis lors à s'imposer comme la première agence des parcs du continent africain. Au cours des dix dernières années, l'ANPN a connu une croissance significative, passant d'environ 100 employés en 2009 à près de 800 aujourd'hui, avec plus de 500 écogardes qui servent actuellement d'agents chargés de l'application des lois.

Pour autant, la biodiversité et les écosystèmes du Gabon restent soumis à des graves menaces, notamment le long des frontières avec les pays voisins où les forces de l'ordre n'ont pas réussi à maîtriser le braconnage,

FIGURE 1. EXTRACTION ILLÉGALE D'OR DANS LE PARC NATIONAL DE MINKEBE



l'exploitation minière, l'exploitation forestière et le trafic transfrontaliers illégaux. À titre d'exemple, les niveaux dévastateurs de braconnage des éléphants de forêt pour le trafic d'ivoire ont provoqué un déclin important de la population de cette espèce dans le nord-est du pays, près de la frontière avec le Cameroun²⁰, mais aussi de plus en plus près de la frontière avec la République du Congo.

De plus, la présence de grands camps d'extraction d'or près des frontières avec ces pays est liée au trafic illégal d'or, d'humains, de drogues et d'ivoire.

Ces conflits frontaliers sont exacerbés par la confusion quant aux frontières internationales entre les pays, un problème qui remonte à l'époque coloniale.

Le projet proposé vise à traduire les frontières confuses des pays et les activités transfrontalières illégales en parcs de paix et zones tampons transfrontaliers qui profitent aux pays concernés. La création de ces parcs renforcera également le potentiel de séquestration du carbone du Gabon en plaçant

environ 400 000 ha de forêts actuellement dédiés à l'exploitation forestière sous statut d'aire protégée.

L'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) a mené des études préliminaires sur une extension éventuelle des aires protégées. Des cartes basiques définissant ces périmètres potentiels sont fournies dans les figures 2 et 3. Des cartes plus détaillées et des descriptions de ce processus à ce jour sont fournies à l'annexe 2.

Il convient de souligner que ces cartes (figures 2 et 3) représentent des limites préliminaires, à la lumière des informations (souvent insuffisantes) disponibles sur la région. La délimitation des aires protégées et la définition des réglementations régissant d'accès (c'est-à-dire le statut de classification des aires protégées) constitueront le résultat de l'ensemble des activités décrites dans le présent descriptif de projet²¹. Des informations écologiques, sociales et traditionnelles détaillées sur l'occupation des sols doivent être collectées. Une discussion itérative et un processus de négociation devront être menés avec les villages, facilités par des agents de vulgarisation socioéconomiques experts, afin de déterminer là où les zones revêtant une importance pour les villageois se recoupent avec celles présentant une importance écologique. Les conditions dans lesquelles les zones potentielles de conflit seront incluses ou exclues des limites des aires protégées seront

²⁰ Poulsen, JR. *et al.* (2017). Poaching empties critical Central African wilderness of forest elephants *Current Biology* 27, R1–R3.

²¹ Les données recueillies à partir d'enquêtes écologiques et socioéconomiques, de processus de cartographie participatifs et d'une meilleure connaissance des schémas d'utilisation des terres dans les villages seront intégrées dans les bases de données du SIG/de cartographie, et les zones de conflit potentiel entre les populations et les parcs envisagés seront délimitées. Des experts socioéconomiques et communautaires (chargés de recueillir les données initiales spécifiques aux villages) seront ensuite redéployés pour discuter et communiquer les problèmes recensés avec les villageois et collecter auprès des communautés, le cas échéant, des données sur l'occupation des sols plus explicites sur le plan spatial, entre autres.

déterminées par les processus de CPLE en adoptant des lignes directrices internationales faisant office de référence.

Nous ne saurions sous-estimer l'importance de ce processus itératif (données – cartographie – discussion – davantage de données – cartographie plus précise – excursions supplémentaires sur le terrain et discussions avec les villageois...) et la nécessité de conserver des plans d'activités et des structures de mise en œuvre du programme quelque peu flexibles pour le soutenir. De ce fait, des informations plus précises concernant le calendrier du programme, le statut envisagé pour les aires protégées et les classifications de l'occupation des sols ne peuvent pas être fournies pour le moment. Elles seront plutôt le produit du processus de création d'aires protégées qui, par de la part la définition de « participatif » requiert de la flexibilité dans la conception du programme. Les réunions régulières du comité de pilotage et les évaluations techniques menées sous la supervision du PNUD peuvent maintenir la souplesse du programme tout en faisant en sorte que les activités avancent avec des bases de référence raisonnables pour l'évaluation des progrès.

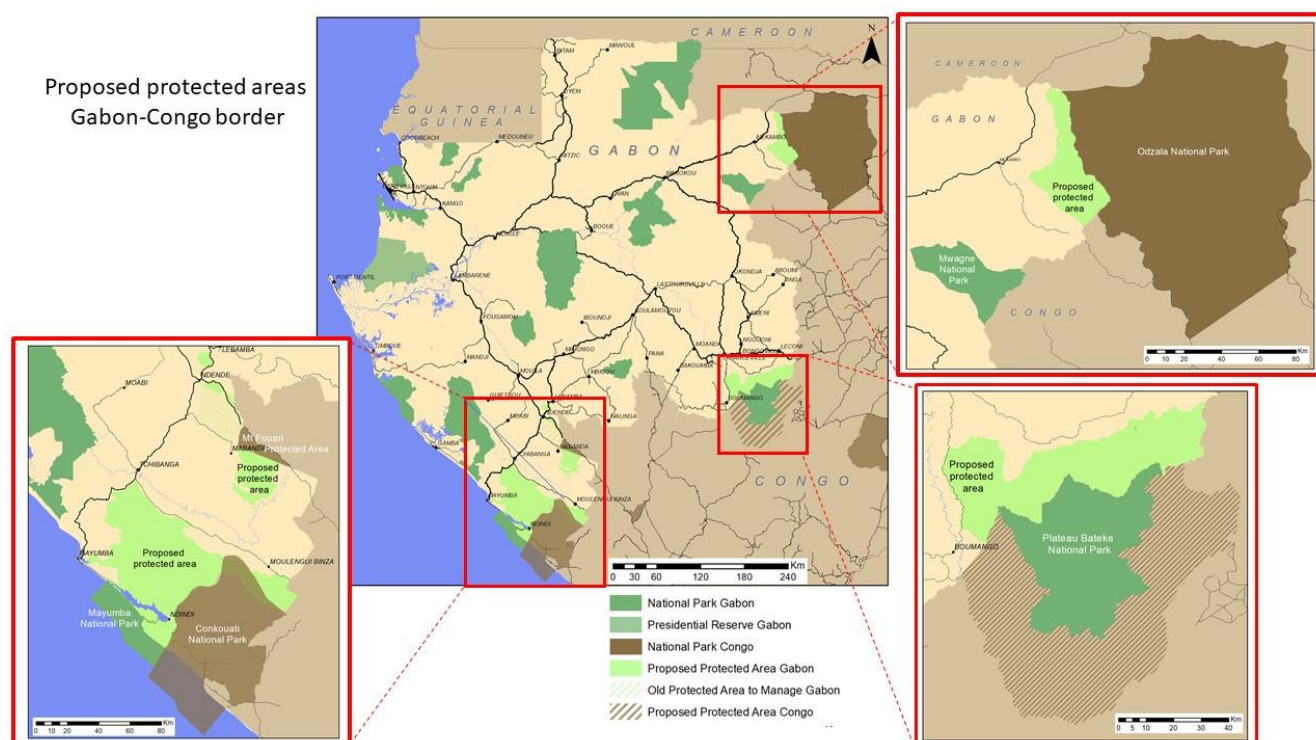


FIGURE 2. AIRES PROTÉGÉES TRANSFRONTALIÈRES PROPOSÉES

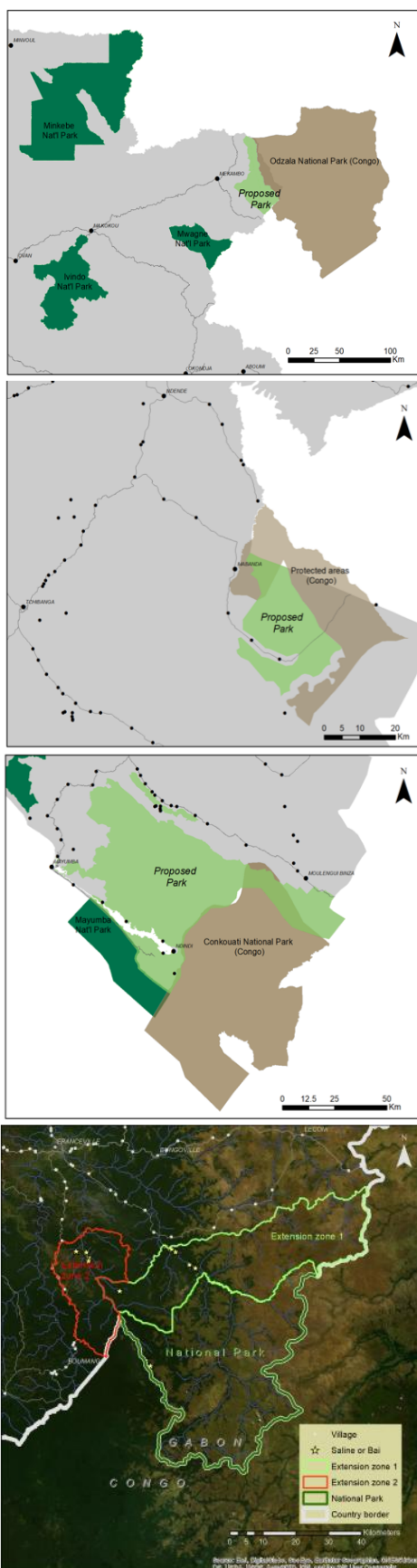


FIGURE 3. RÉSUMÉ DES EXTENSIONS POTENTIELLES DE PARCS TRANSFRONTALIERS²²

A. L'extension proposée de la frontière de la réserve d'Odzala permettre à la fois de résoudre un différend frontalier entre le Gabon et le Congo (à certains endroits, la réserve d'Odzala traverse 10 km du territoire gabonais) et de protéger les éléphants se rendant dans cette zone en provenance du Congo (comme l'indiquent les données recueillies sur les éléphants d'Odzala). Cette aire protégée envisagée protégerait également de grandes zones humides permanentes. Dans le cadre du Programme, des équipes de terrain seront envoyées pour vérifier les données recueillies à partir de relevés topographiques et d'images satellites. Les équipes de terrain réaliseront également une cartographie participative et des activités de sensibilisation dans les villages qui pourraient être touchés par la reclassification (à noter qu'il n'y a qu'un seul village et qu'il n'est pas situé dans les limites du parc envisagé). La superficie approximative de la zone d'extension est de 123 700 ha, dont 123 500 ha sont des forêts et 115 150 ha seraient reclassés à partir de permis d'exploitation forestière.

B. L'extension proposée de Mayombe jusqu'au parc national de Mayumba protégera de précieuses bandes forestières et la biodiversité qu'elles abritent tout en réglant un différend frontalier autour du parc national de Conkouati (Congo), qui s'étend sur 11 km sur le territoire gabonais. L'extension envisagée du parc serait d'environ 311 600 ha, dont 240 300 ha étaient auparavant classés comme concessions forestières (principalement exploitées sous GDF). La superficie totale de ce projet est toujours en négociation, mais les promoteurs soutiennent qu'un minimum de 210 000 ha de forêts à HVC est une priorité.

C. L'aire protégée du mont Fouari proposée est une mosaïque de zones partiellement protégées depuis les années 1950 (datant d'avant la création des Républiques du Gabon et du Congo). Certaines de ces zones sont situées sur une partie non contestée du territoire congolais, d'autres sur le territoire gabonais et d'autres encore sont de propriété douteuse. Un fait qui n'a jamais été remis en cause, cependant, est le fait que la région est suffisamment particulière et importante pour être protégée. La proposition de l'aire protégée de Fouari se fonde sur cette éthique de conservation. La région comprend le mont Fouari et la savane et des galeries forestières. Des études récentes ont révélé que des espèces fauniques uniques persistent dans la région, ce qui présente une occasion importante de restauration et de conservation des forêts. La superficie du parc ainsi proposé est d'environ 82 500 ha et il faudrait que 10 800 ha soient boisés et 4 000 ha de concessions forestières soient reclassés.

D. L'extension proposée du Plateau Bateke ajouterait une importante bande de forêt intacte au Parc national du Plateau Bateke, y compris une série de terrains salins ou de bays – des clairières forestières dont les sols minéraux attirent et perpétuent la vie de grands mammifères (zone d'extension 2 sur la carte). Cette série de bays en particulier est connue pour attirer les éléphants, une plateforme d'observation ayant été construite au bay de Mopia. Elle comprend également certaines des zones les plus riches en faune sauvage, détectées par survols aériens. La zone d'extension proposée protège le lit et le bassin versant immédiat du fleuve Doujournou, qui sert de frontière ouest au parc national actuel, et constitue également la frontière entre le Congo et le Gabon. Elle renforce ainsi directement la zone transfrontalière, qui n'est actuellement soumise à aucune gestion formelle des terres, et accroît la protection d'une zone humide précieuse qui est probablement confrontée aux menaces futures du développement agroindustriel. En raison de l'importance écologique de cette zone, un projet nouvellement financé est en cours pour étendre le parc national au nord (zone d'extension 1). La République du Congo a également avancé en proposant une nouvelle aire protégée de l'autre côté de la frontière. Un financement supplémentaire permettrait au Gabon de renforcer la protection de cet important complexe de protection. L'extension de Bateke sera d'environ 70 000 ha, dont 52 000 ha d'espaces boisés et 8 000 ha reclassés à partir de permis d'exploitation forestière.

Produit 1. Des évaluations biologiques de base des extensions proposées d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées

La première étape de la détermination des zones d'extension potentielle des aires protégées consiste à mieux comprendre le contexte biologique, écologique et social de l'extension envisagée de chaque région. Pour ce faire, une série d'évaluation de base sera effectuée par le personnel de terrain de l'ANPN. Cette dernière possède une vaste expérience dans la conduite de programmes de recherche écologique et sociale. Les méthodologies appliquées sur le terrain sont basées sur les normes et les meilleures pratiques actuelles déterminées par la direction scientifique de l'ANPN et le réseau de recherche associé.

Les évaluations biologiques seront basées sur un réseau de parcelles « intensifiées » (pour déterminer les bases de référence de la structure, la diversité et la dynamique des peuplements forestiers, ainsi que pour établir des estimations du carbone stocké par la biomasse sur pied dans la région). Des transects et des pièges photographiques seront utilisés pour dénombrer la population et la répartition spatiale des communautés fauniques, les pièges photographiques constituant une méthode particulièrement importante pour capter les espèces rares. Les équipes de terrain adopteront des protocoles définis par la méthodologie de l'INR du Gabon²³. Lorsque d'autres besoins spécifiques à certaines espèces ou à certains habitats l'exigeront, les protocoles de l'INR pourront être modifiés.

L'on prévoit que toutes les études biologiques restantes pourront être achevées au cours de la première année du programme.

Produit 2. Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées

Pour s'assurer que les zones écologiques sensibles et les espèces rares, en voie de disparition ou endémiques sont correctement identifiées, une série d'études sera réalisée afin de déterminer les zones à HVC le long des régions frontalières contestées. 1) Une analyse d'images satellites sera réalisée pour identifier des habitats uniques tels que les baies, les zones humides, particulièrement denses, ou les forêts de Raphia. 2) À la suite de l'analyse des images satellites, des levés aériens seront effectués à l'aide d'un aéronef Piper à deux moteurs (propriété de l'ANPN) pour confirmer sur le terrain ce qui a été observé par satellite. Les levés aériens serviront également de première étape pour évaluer les menaces potentielles qui pèsent sur les extensions de parcs – telles que la détection d'activités humaines illégales (par exemple l'extraction de l'or) – et pour évaluer la taille et la dispersion des villages à proximité de la zone concernée. 3) Des patrouilles à pied/enquêtes (qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre) seront menées dans les régions ciblées où l'imagerie satellite et/ou les levés aériens suggèrent de recueillir des informations supplémentaires au sol. Ces patrouilles pourraient couvrir notamment des zones présentant des signes significatifs d'activité humaine ou faunique et/ou déterminer la répartition et l'abondance des espèces là où les habitats jugés importants pour les espèces rares ou endémiques sont recensés.

Produit 3. Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à proximité des aires protégées avec la participation et le concours de la société civile.

Parallèlement aux évaluations écologiques, une équipe de chercheurs socioéconomiques travaillera dans les villages pour mener des activités visant à faire en sorte que les populations tributaires des forêts vivant à proximité des sites potentiels des aires protégées soient pleinement associées au processus. Les pratiques d'utilisation des terres existantes et les préoccupations des populations locales soient prises en compte lors de la délimitation des aires protégées.

²² Des cartes plus grandes sont fournies à l'annexe 2.

²³ Le CIN actuel de CAFI soutient le programme de surveillance de l'inventaire national des ressources qui établira 500 parcelles supplémentaires à l'échelle nationale. Cependant, la gestion des aires protégées nécessite de recueillir les données à plus petite échelle pour s'assurer que les inventaires identifient des habitats uniques et des espèces rares. Il faudra pour cela une intensification des protocoles de l'INR qui vont au-delà du financement fourni par le Cadre d'investissement CAFI existant.

Les équipes socioéconomiques associeront les villageois à un processus de cartographie participative spatialement explicite pour identifier les zones importantes d'utilisation des terres dans le village (production alimentaire, chasse, identité culturelle, sites sacrés, zones d'exploitation de produits forestiers non ligneux, etc.)²⁴. Ces données seront incluses dans les couches de données biologiques pour déterminer les zones de conflit entre les valeurs du village et celles des parcs/de la protection. Ces données seront également utilisées pour repérer les possibilités de collaboration étroite avec les populations locales (par exemple, sur de futurs programmes de développement de produits touristiques avec les associations communautaires). Les méthodologies à utiliser suivront les meilleures normes internationales en la matière²⁵.

Les études socioéconomiques comprendront une analyse de base des moyens de subsistance en milieu rural. Les bases de référence de l'analyse des moyens de subsistance peuvent remplir plusieurs fonctions importantes pour la participation des villageois à des activités spécifiques menées dans l'aire protégée (par exemple, comprendre l'impact que les modèles existants d'utilisation des ressources ont sur l'économie des ménages et la sécurité alimentaire). L'analyse des moyens de subsistance peut également servir de base de référence importante pour surveiller les effets positifs ou négatifs des activités des parcs ou de l'extension sur les moyens de subsistance des populations vivant à proximité. Enfin, les données recueillies au cours de ces études guideront l'élaboration de projets futurs de développement intégré dans lesquels le personnel de l'aire protégée pourrait collaborer avec les villageois pour faire en sorte que les initiatives de conservation aient un impact positif plutôt que négatif sur les moyens de subsistance des populations rurales.

Dans le cadre du processus des études socioéconomiques, des protocoles visant à obtenir le consentement préalable, plein et entier, effectif et éclairé des populations locales seront mis en œuvre. Un consultant en CPLE sera embauché au début du processus de création des aires protégées pour s'assurer que des méthodologies de référence spécifiques au contexte sont conçues et mises en œuvre. Toute future proposition d'extension des limites des aires protégées répondra à ce critère du CPLE. Parce que le CPLE sera probablement un processus itératif et que le travail continu avec les villages au début des activités de gestion sera essentiel au succès des parcs, des équipes socioéconomiques seront maintenues pendant la durée du programme. Le consultant en CPLE utilisera les informations disponibles tirées d'expériences spécifiques au contexte au Gabon et à travers la région. Au Gabon, le secteur privé a une expérience considérable du processus du CPLE dans les concessions forestières certifiées FSC et les plantations de palmier à huile certifiées RSPO. Il n'existe malheureusement pas un grand nombre d'exemples fiables de processus de CPLE menés dans le cadre des aires protégées dans la région, jusqu'à tout récemment. Cependant, les programmes de zones tampons transfrontalières et de parcs dans le nord du Congo représentent de bons exemples et études de cas sur la façon de prendre en compte les personnes susceptibles de résider au-delà des frontières nationales [par exemple, au Cameroun], mais qui pratiquent la chasse, la pêche et la cueillette traditionnelles dans des aires protégées ou des zones tampons du Congo. Ces expériences ont été bien décrites par Clark et Poulsen (2012)²⁶.

Produit 4. Toutes les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socioéconomiques sont rassemblées pour formuler une proposition d'aires protégées transfrontalières.

²⁴ Le CIN existant de CAFI comprend une cartographie participative de la plupart des villages du Gabon. Toutefois, comme le CIN a été révisé et le financement réaffecté pour couvrir les charges administratives, les ajustements budgétaires ont entraîné une limitation des évaluations détaillées des villages. Lorsque la création d'aires protégées fait partie s'invite au débat sur l'allocation de l'utilisation des terres, il devient impératif que les stratégies d'utilisation des terres des villageois vivant à proximité des aires protégées proposées soient bien comprises et que tout impact négatif des aires protégées ainsi envisagées sur les populations rurales tributaires des forêts soit atténué. Nous avons donc inclus la cartographie participative et les études des moyens de subsistance dans les coûts budgétaires afin de s'assurer de prévoir des fonds suffisants pour une prise en compte adéquate des communautés rurales vivant à proximité des limites des aires protégées proposées. Les études proposées seront plus détaillées que celles prévues dans le CIN existant et incluront la participation des villageois à la mise sur pied des CCGL pour les stratégies de gestion intégrée des parcs et des communautés.

²⁵ Voir par exemple : Clark *et al.* (2012). Land-use Planning in a Co-management Context: Establishing Access Regulations that Promote Biodiversity Conservation and Support Local Livelihoods in Tropical Forest Conservation & Industry Partnerships. An experience from the Congo Basin.

²⁶ *Tropical Forest Conservation and Industry Partnership: An Experience from the Congo Basin*. Première édition. Édité par Connie J. Clark et John R. Poulsen. © 2012 Wildlife Conservation Society. Publié en 2012 par John Wiley & Sons, Ltd.

Des couches de données représentant les informations recueillies à partir d'études écologiques, d'étude sur la HVC des périmètres, et d'études socioéconomiques seront compilées dans des cartes spatialement explicites qui serviront de plateforme au dialogue entre les parties prenantes. Ce processus verra la participation des partenaires du CNAT et prendra en compte d'autres priorités du Comité national d'aménagement du territoire (par exemple, trouver un équilibre entre l'expansion des aires protégées et les objectifs de développement durable). Une série de réunions et d'ateliers et un conseil juridique seront nécessaires pour soutenir l'aménagement des extensions des aires protégées envisagées et la définition des réglementations régissant leur accessibilité. Un soutien juridique sera également nécessaire pour la rédaction des textes juridiques requis relatifs à l'extension des aires protégées.

Produit 5. Des consultations publiques sont menées et validé, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE est conclu

Les détails concernant les mécanismes précis de négociation des frontières des aires protégées et le processus officiel de collaboration entre le Congo et le Gabon restent à définir. Actuellement, le ministre des Forêts et de l'Environnement est en communication directe avec ses homologues congolais. Au fur et à mesure que le projet deviendra opérationnel, des dispositions seront officialisées et un cadre institué par lequel les ministres des deux pays nommeront une équipe technique pour travailler ensemble à la création et à la gestion des aires protégées. Ces dispositions officielles suivront probablement le modèle de la COMIFAC déjà en place pour le projet TRIDOM (qui, par conséquent, couvrirait déjà l'extension d'Odzala décrite dans la figure 3a). Un nouvel accord spécifique facilité par la COMIFAC sera probablement créé pour le projet de Mayombe (figure 3b). Les accords pour le mont Fouari et Bateke suivront probablement ce modèle, avec un protocole d'entente additionnel conclu entre les agences chargées de la gestion²⁷.

Une fois que les décideurs politiques, les services de l'ANPN et les villageois auront trouvé un consensus général sur les nouvelles délimitations proposées pour les aires protégées envisagées et sur les réglementations régissant l'accès à ces périmètres, des cartes détaillées et des supports de communication seront mis au point pour soutenir une campagne de consultation et de sensibilisation à grande échelle. Le résultat final de ce processus sera la conduite d'un processus complet et effectif de consentement préalable et éclairé (CPLE) pour tous les villages vivant à proximité raisonnable des limites des aires protégées envisagées. Des consultations et actions de sensibilisation auprès des ONG et des parties prenantes gouvernementales seront également menées à Libreville. Les outils de communication et de sensibilisation comprendront, mais sans s'y limiter, des réunions, des ateliers, des émissions de radio et de télévision, des affiches et des dépliants.

Produit 6. Une retraite est organisée avec le CNAT et d'autres acteurs gouvernementaux afin de s'assurer de promouvoir la volonté politique d'adopter la législation requise et de la validation des limites des aires protégées proposées et de leur intégration au PNAT

Un séminaire de réflexion de haut auquel participeront le CNAT, les membres de l'Assemblée nationale et des représentants du ministère collaborateur sera organisé dans le but 1) d'obtenir l'adhésion politique et le soutien pour les nouvelles propositions de délimitation des aires protégées, 2) de déterminer et rédiger les textes juridiques voulus pour accompagner le processus, et 3) de formaliser les aires protégées dans le PNAT et d'autres processus politiques de prise de décision.

Produit 7. Les frontières des parcs sont délimitées

À la suite de la définition formalisée des nouvelles limites des aires protégées, un processus de délimitation sera mené. Le personnel de l'ANPN (y compris des écogardes définis dans le cadre de l'Activité 8 du programme), des représentants des villages et des observateurs tiers participeront au processus de délimitation afin de garantir la transparence. La démarcation d'aires protégées entières peut avoir un coût prohibitif. Aussi les zones de chevauchement potentiel entre les usages des villages et les limites des aires

²⁷ Il convient de rappeler que le présent document est un descriptif du programme du Gabon et qu'aucun engagement ne peut être pris concernant les activités menées du côté du Congo. Nous ne pouvons que souligner qu'à ce jour, le Congo a participé aux discussions préliminaires et que le Gabon ira de l'avant dans la création d'aires protégées de son côté de la frontière, indépendamment des décisions de l'État congolais.

protégées seront définies en priorité. La démarcation des limites se fera au moyen de la peinture d'arbres et de signalisations. Des PV, des vidéos et des photos seront réalisées au cours de ce processus. Comme il est prévu que plusieurs limites d'aires protégées soient négociées facilement, le matériel de délimitation sera acheté durant la première année du projet pour pouvoir être utilisé dès que nécessaire par les équipes socioéconomiques, les villageois et le personnel du parc.

Produit 8. Les parcs sont protégés contre des empiétements et des activités illégales

Suite à la délimitation des aires protégées et à une vaste communication des réglementations relatives à l'accès, des patrouilles chargées de l'application de la loi seront régulièrement déployées pour empêcher tout empiètement sur les aires protégées. Certes les activités de mise en application de la loi à grande échelle ne seront (probablement) pas entreprises avant la troisième année du programme, mais la dotation en personnel et la formation des écogardes débiteront dès la deuxième année du programme. De plus, les futurs gestionnaires et écogardes des parcs participeront aux activités de délimitation des aires protégées et faciliteront la communication des réglementations sur l'accès avant la mise en œuvre des activités d'application de la loi. Ainsi, un financement pour l'embauche et la formation d'agents et la mise en œuvre d'activités préalables à la mise en application de la loi par le personnel de l'ANPN sera requis au cours de la deuxième année. Environ 20 écogardes seront recrutés, formés et déployés dans les régions pour lesquelles une surveillance supplémentaire est requise. Des écogardes des parcs existants et d'organismes collaborateurs chargés de l'application de la loi pourront soutenir ces unités au besoin. La stratégie de déploiement initial sera fonction des menaces et des informations concernant les activités recueillies dans le cadre des activités 1 à 3 du Programme. Conformément à la pratique de l'ANPN, chaque écogarde passera un total de 21 jours en patrouille par mois. Les calculs budgétaires fournis à l'annexe 1 correspondent aux coûts réels de fonctionnement fournis par le service financier de l'ANPN.

Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire

Actuellement, le secteur agricole gabonais ne contribue que de façon marginale au développement économique et social du pays. Sa contribution au PIB est en baisse depuis des décennies, passée de 16 % dans les années 70 à environ 3 % aujourd'hui. Cette tendance à la baisse de la valeur du secteur est principalement due à la prédominance du secteur pétrolier dans l'économie, qui a entraîné au fil du temps une migration des zones rurales vers les centres de population. La production agricole est faible, ayant baissé de près de 80 %. Les systèmes de production en place reposent sur un ensemble constitué de quelques cultures de subsistance et utilisent des techniques inefficaces (tant du point de vue de la production et de l'utilisation des terres) de culture sur brûlis. Les pratiques d'élevage sont dominées par les exploitations familiales traditionnelles et limitées par les maladies tropicales courantes. Combinées, ces tendances ont entraîné une insécurité alimentaire chronique à travers le pays. Le déficit alimentaire est compensé par les importations. Le Gabon importe plus de 275 000 tonnes de produits alimentaires par an, dépensant environ 350 milliards de FCFA par an (environ 600 millions USD)²⁸.

Le Gabon conserve un fort potentiel d'accroissement de la production agricole de cultures vivrières destinées à l'autoconsommation, ce qui améliorerait largement la sécurité alimentaire et réduirait la dépendance à l'égard des importations. Les forces du pays en la matière sont les suivantes : 1) la richesse de ses ressources naturelles et la disponibilité de terres arables ; 2) des conditions agroécologiques généralement favorables ; 3) un climat équatorial propice ; et 4) une forte demande de produits alimentaires, maraîchers et animaux.

Pourtant, le développement du secteur a été entravé par certaines contraintes, notamment : 1) la faible densité de population ; 2) une main-d'œuvre rurale vieillissante, peu qualifiée et rare ; 3) des systèmes de production traditionnels et non intensifs ; 4) le caractère éloigné des zones de production, qui entraîne des

²⁸ Banque africaine de développement, AHAI/PGCL, janvier 2017.

coûts de transport élevés ; 5) l'organisation insuffisante des producteurs ; et 6) la faiblesse des capacités institutionnelles au sein du ministère de l'Agriculture des organismes de mise en œuvre et le manque de coordination entre les différents acteurs.

Reconnaissant sa forte dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier et des importations alimentaires, le Gabon a lancé en 2010 son Plan stratégique Gabon émerge 2025 (PSGE 2025). Le PSGE est une feuille de route pour guider la transformation du pays en une économie diversifiée et de grande valeur tout en préservant la vaste richesse naturelle du pays. L'ambition déclarée du gouvernement pour le secteur agricole est de le transformer en un secteur de diversification économique et en moteur de croissance inclusive. Plus précisément, le secteur accordera la priorité aux activités qui aident à répondre aux besoins d'autoconsommation du pays, à créer des emplois et à promouvoir la commercialisation à moindre coût des produits alimentaires primaires en les produisant localement.

Le défi consiste à un juste équilibre entre l'ambition du pays d'augmenter la production alimentaire et cette déclarée de préserver la richesse naturelle du pays et de réduire les émissions du secteur de l'utilisation des terres. La solution, telle que formulée par le CNAT du Gabon, consiste à limiter ou à éviter les émissions futures du secteur agricole en optimisant l'aménagement du territoire de manière à éviter les régions à vaste couvert forestier et à haute valeur de conservation tout en s'assurant d'identifier et de maximiser les zones à fort potentiel de rendement dans les régions forestières dégradées.

Pour atteindre cet objectif, le ministère de l'Agriculture encourage l'aménagement de zones de production agricole (ZAP) à travers le pays. Il existe au total 40 zones potentielles, dont trois périmètres prioritaires sur lesquels le ministère se concentre actuellement (Idemba, Remboué et Andem). Force est de noter que tous les programmes de développement au Gabon nécessitent la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social exhaustive avant approbation. Ce règlement s'applique aux programmes gouvernementaux et non gouvernementaux. De ce fait, une EIES est en cours pour chacune des trois zones prioritaires définies dans ce programme. Des études initiales pour deux domaines ont été fournies sous la forme de suppléments A et B. Le gouvernement a entrepris de redéfinir les normes relatives aux EIES qui seront appliquées dans tous les projets de développement (y compris dans le domaine de l'agriculture), adoptant à court terme des lignes directrices FSC et RSPO spécifiques au pays. Un exemple du type de stratégies de surveillance et d'atténuation demandées par le CNAT est présenté à l'annexe 1 du supplément C.

Les responsables de cette initiative de ZAP souhaitent vivement participer au processus du PNAT afin de faire en sorte que les sites sélectionnés pour le développement agricole soient pleinement pris en compte dans le contexte des autres priorités nationales. Une analyse préliminaire du PNAT indique que les terres disponibles pour un développement agricole potentiel sans déforestation significative (définie comme moins de 118 T de biomasse sur pied) sont estimées à plusieurs millions d'hectares. Le ministre de l'Agriculture estime cependant que ces « terres arables disponibles » dépassent de loin la superficie nécessaire pour atteindre les objectifs du Gabon en matière de cultures vivrières et de cultures de rente.

L'élaboration d'une stratégie agricole durable à l'échelle nationale qui répond aux objectifs de production alimentaire du pays grâce à l'intensification agricole dans les zones se prêtant largement à l'activité agricole, mais sobre en carbone, abritant une biodiversité importante ou fournissant d'autres services écosystémiques de valeur pourrait permettre d'éviter les émissions qui seraient autrement générées par les stratégies futures d'intensification agricole. Pour atteindre cet objectif, cependant, il faudra créer les conditions propices au succès grâce à un renforcement significatif des capacités du ministère.

Nous proposons ici un programme d'appui à la stratégie du ministère de l'Agriculture, qui visant à réduire la dépendance à l'égard des importations de produits en provenance d'autres pays en intensifiant la production agricole. . Comme première étape vers la réalisation de cet objectif, le programme vise à renforcer la capacité institutionnelle du ministère à mettre en œuvre le programme de réforme agricole défini par le PSGE, à participer au processus national d'aménagement du territoire du CNAT et à promouvoir des réformes juridiques le cas échéant. Plus précisément, le Programme vise à 1) faciliter la réglementation du régime foncier et la procédure d'obtention de permis pour les zones de production agricole ; et 2) fournira un appui technique au ministère de l'Agriculture pour la conduite du processus d'optimisation de l'utilisation des terres, avec au bout du compte pour effet de créer des capacités au sein du ministère et de l'Agence pour la

réalisation d'études sur l'aptitude des sols à l'agriculture pour les cultures prioritaires et de formuler des recommandations pour une intensification spatiale à l'adresse du CNAT. Cette dernière composante améliorera la carte des sols existante (réalisée en 1963) qui servira de couche de données de base pour l'aménagement des terres agricoles et pour effectuer une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour l'intensification de la culture du riz, du maïs, du soja, du manioc et de la banane/plantain. La capacité du ministère à se lancer dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres sera davantage renforcée par la création d'un SIG et d'un laboratoire des sols au sein du ministère et par le transfert de capacités techniques aux agents du ministère. Actuellement, ces compétences techniques relèvent principalement de l'Agence nationale des parcs nationaux (soutien en SIG pour un aménagement du territoire spatialement explicite) et des instituts de recherche collaborateurs.

Produit 1. Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles.

L'un des obstacles possibles à la réalisation des objectifs de production agricole définis par le PSGE est l'absence de sécurité foncière pour les agriculteurs et les questions juridiques existantes concernant les titres d'occupation des terres. La résolution de ces questions juridiques est une première étape cruciale de la réforme agricole. Pour faciliter la résolution des questions relatives aux titres d'occupation des terres, au régime foncier et aux permis agricoles, une unité juridique sera créée au sein du ministère. Le conseil juridique sera chargé de comprendre l'état des lois en vigueur, de formuler des recommandations à l'adresse du ministère sur la façon d'améliorer ces lois et de rédiger de nouveaux textes de loi lorsque cela est jugé nécessaire.

L'unité juridique sera composée d'un conseiller juridique principal et d'une équipe de personnel d'appui national, dont des professionnels en début de carrière, des étudiants et des stagiaires. Ils seront chargés 1) d'effectuer une étude documentaire des réglementations existantes et de formuler des recommandations juridiques pour des réformes si nécessaire ; 2) de faciliter la communication et l'échange d'informations entre les ONG partenaires du gouvernement et la société civile lors de l'examen des réformes juridiques ; et 3) de rédiger ou réviser des textes juridiques (par exemple un décret) lorsque cela est nécessaire.

Une fois les textes négociés et rédigés avec la contribution des parties prenantes, une série d'ateliers de validation sera organisée.

Produit 2. Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.

Pour éviter les émissions dues à l'augmentation de la production de cultures vivrières, le ministère de l'Agriculture et la Commission nationale de l'aménagement du territoire auront accès aux meilleures données disponibles concernant la structure et la fertilité des sols du pays et seront en mesure de prendre en compte ces informations dans les études de l'aptitude à l'agriculture pour certaines cultures spécifiques.

Améliorer la carte des sols dressée dans les années 1960 : actuellement, la meilleure carte pédologique disponible du Gabon est basée sur des travaux réalisés en 1963 – elle n'a pas été modifiée ou mise à jour en dépit de l'existence de technologies et de techniques plus modernes de collecte de données qui pourraient grandement améliorer sa précision spatiale et ses détails techniques. Le Programme appuiera ainsi les travaux sur le terrain et l'expertise technique nécessaires pour mettre à jour et améliorer la carte nationale des sols du Gabon. Une carte des sols détaillée et spatialement explicite améliorera la précision des modèles qui identifient les zones présentant le meilleur potentiel de rendement élevé pour les différentes cultures prises individuellement. Ainsi, moins d'hectares au total seraient nécessaires pour atteindre les objectifs de production annuels [contribuant ainsi à éviter les émissions du secteur agricole].

Une équipe dirigée par un pédologue expérimenté et assistée de cinq techniciens sera soutenue pour parcourir le pays afin de recueillir des échantillons de sol et effectuer la vérification sur le terrain requise pour améliorer la carte nationale des sols. Pendant la mise en place des laboratoires nationaux des sols et des SIG (voir Activités 3 et 4), les coûts de l'analyse des sols et de l'embauche de consultants SIG pour faciliter les initiatives de cartographie seront également pris en charge.

Effectuer une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour cinq cultures prioritaires : le potentiel agricole du territoire national du Gabon a été étudié sur six sites au cours des années 1970. Le PGSE a utilisé ces anciens ensembles de données pour élaborer une carte des zones d'expansion agricole potentielle d'ici 2025 (figure 4). Certes la carte était basée sur les meilleures données disponibles à l'époque, mais il est largement admis que ces données sont obsolètes et les détails spatiaux inadéquats pour éclairer les décisions d'optimisation de l'utilisation des terres du CNAT pour ce qui est des projets du secteur agricole.

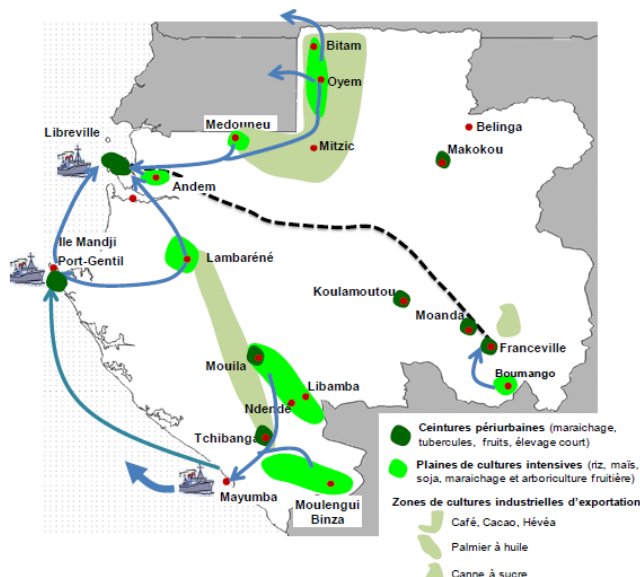


FIGURE 4. CARTE CIBLE POUR L'AGRICULTURE AU GABON JUSQU'EN 2025 (PR, 2012)

L'annexe 4 présente un exemple détaillé du processus technique qui sera mené pour chacune des cultures proposées pour l'intensification agricole, ce qui représente aussi les compétences à transférer au ministère. Ce processus a été initialement mis au point en collaboration avec des chercheurs experts, l'OLAM, le CNAT, le CNC et l'ANPN. Au cours du Programme CAFI 2, les données recueillies au cours du processus de cartographie des sols seront prises en compte dans les études de l'aptitude à l'agriculture et de l'optimisation de l'utilisation des terres pour chacune des cultures vivrières auxquelles le gouvernement accorde la priorité en vue de l'intensification de leur production – riz, maïs, soja, banane/plantain et manioc²⁹. Cela comprend, premièrement, l'évaluation de la productivité potentielle des cultures en fonction de divers facteurs tels que la température, les précipitations, l'altitude, la topographie, la texture du sol, le pH, etc. Deuxièmement, les zones adaptées à l'agriculture seront évaluées par rapport à d'autres caractéristiques importantes des terres telles que l'accès aux routes, les sites HVC et HCS à éviter, les sites fortement dégradés ou présentant peu d'intérêt pour les initiatives de conservation, et les zones traditionnelles d'utilisation des terres des villages.

Les premières études de faisabilité menées pour le CNAT, avec l'aide de l'ANPN, ont été lancées pour déterminer le potentiel de deux zones prioritaires pour l'expérimentation de programmes d'intensification agricole (figures 5 et 6). Il s'agit notamment des régions d'Idemba et de Remboué : les premiers résultats indiquent qu'Idemba pourrait avoir un potentiel élevé de production de maïs, de riz et de manioc, tandis que Remboué peut être mieux adapté à la production de manioc et de plantain. Les premiers résultats de l'étude de ces deux sites ont été inclus sous forme de suppléments A (Idemba) et B (Remboué) dans le présent descriptif de programme. Les résultats de ces études seront communiqués au comité du CNAT et inclus en tant que couches de données dans le PNAT.

²⁹ Voir le document intitulé « Gabon's National Palm Oil » pour les méthodologies générales à appliquer à chaque processus d'optimisation des cultures vivrières et terrestres.

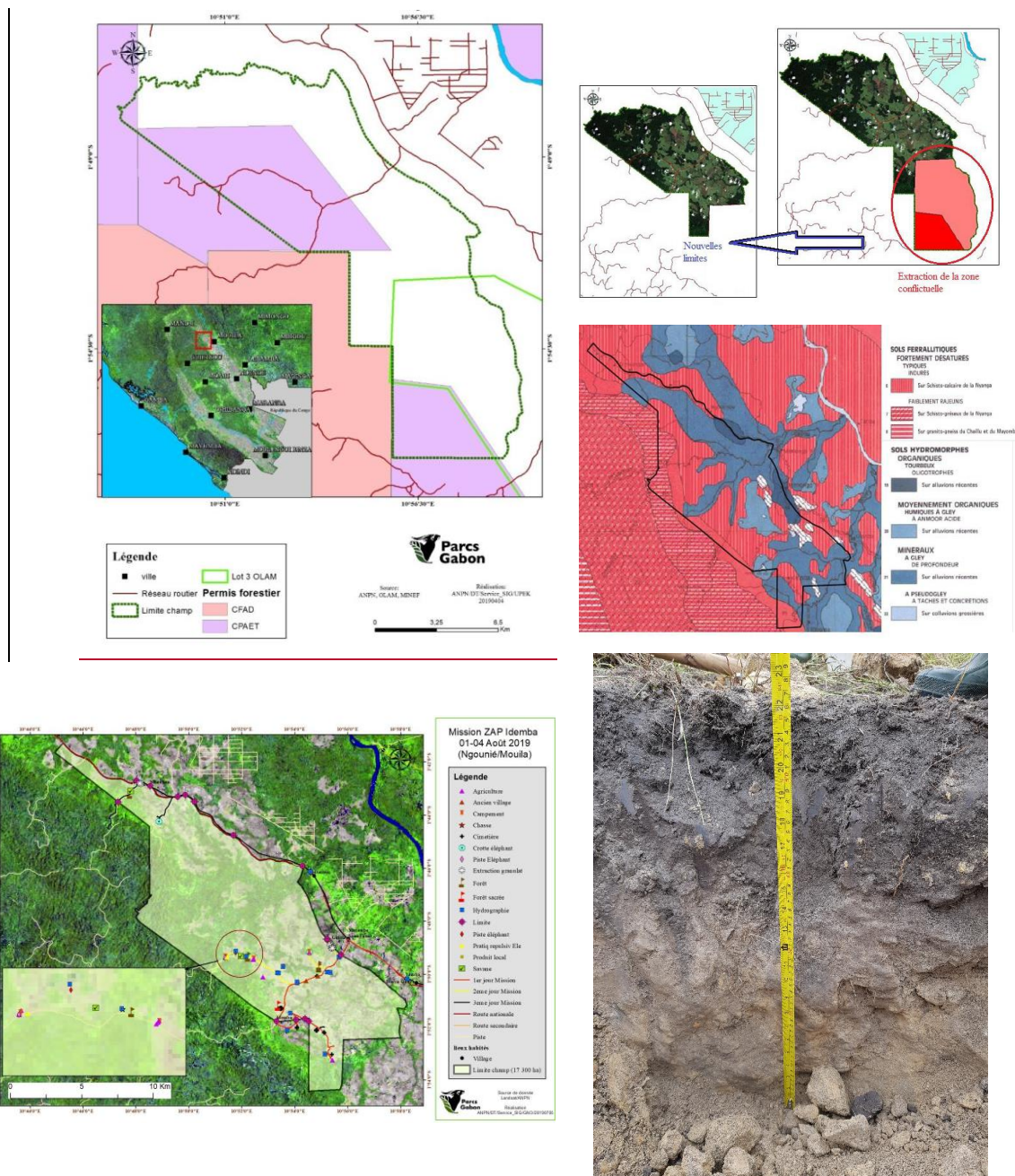


FIGURE 5. EXTRAITS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'IDEMBA PAZ (VOIR LE RAPPORT INTÉGRAL DANS LE SUPPLÉMENT A)

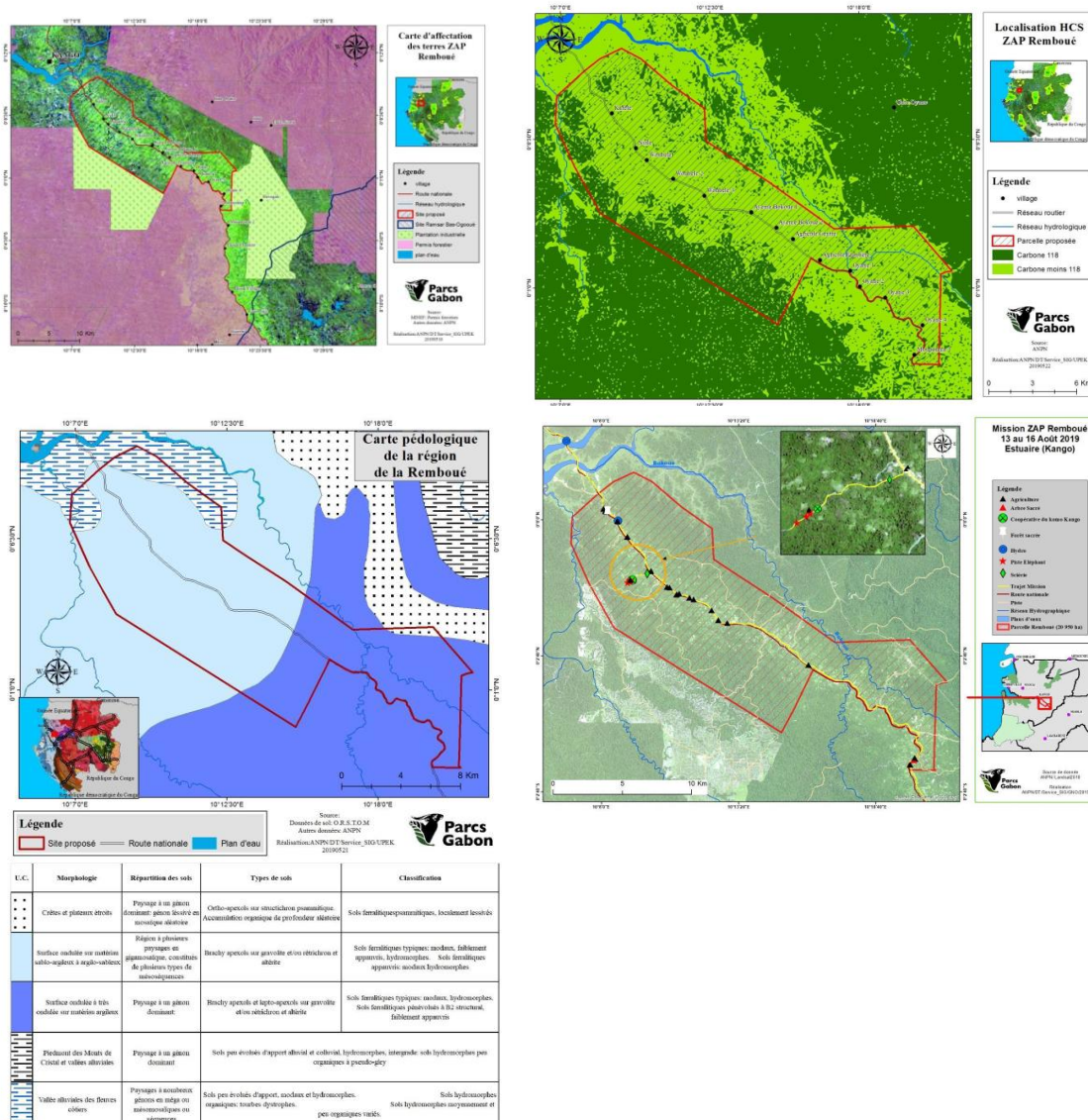


FIGURE 5. EXTRAITS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE REMBOUÉ (VOIR LE RAPPORT INTÉGRAL DANS LE SUPPLÉMENT B)

Produit 3. Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture sont renforcées.

Un lien important avec l'Activité 2 (transfert de capacités techniques pour l'analyse de l'aptitude des sols à l'agriculture et l'optimisation des terres au profit du CNAT) est la mise à disposition de matériels, de l'espace de laboratoire et du personnel nécessaires pour mettre au point ces produits en interne. Ainsi, pour transférer totalement au ministère de l'Agriculture les capacités de réalisation d'études sur l'aptitude des sols à l'agriculture et l'optimisation de l'utilisation des terres pour d'autres cultures (par exemple les cultures de rente) et de projets futurs de réforme agricole, le Programme soutiendra la création d'un laboratoire SIG au sein du ministère, fournira des couches de données pour les archives du ministère (portant par exemple sur les précipitations, la température, l'eau, le stockage de carbone) et dispensera une formation en aménagement du territoire et en agriculture aux techniciens du ministère. Le transfert de compétences techniques décrit dans l'Activité 2 sera effectué sous forme de modèle « d'apprentissage sur le tas » au sein du laboratoire SIG du ministère défini dans le présent descriptif, les techniciens SIG, les experts et le personnel d'appui technique étant inclus dans la ligne budgétaire de cette activité. Ce faisant, les conditions propices seront créées au sein du ministère pour garantir la prise de décisions à long terme sur l'utilisation des terres respectueuse des forêts, du climat et de la biodiversité au fur et à mesure que le secteur agricole se développe. La création de

laboratoires et le transfert de capacités techniques suivront les enseignements tirés d'initiatives similaires au sein de l'Agence nationale des parcs nationaux du Gabon pour l'aménagement des parcs nationaux et l'identification des habitats à HVC³⁰.

Le laboratoire SIG sera hébergé au sein de l'Agence de développement agricole du Gabon (ADAG) et sera dirigé par deux experts nationaux en SIG. Le laboratoire sera équipé d'ordinateurs, d'écrans, de logiciels techniques, d'imprimantes de qualité cartographique et d'un serveur dans lequel seront archivées des bases de données volumineuses et sensibles. Une formation technique à l'utilisation du matériel, au stockage et à la mise à jour des bases de données et à l'analyse des données (suivant l'approche générale présentée à l'annexe 4 et dans les suppléments A et B) sera dispensée par l'ANPN et des experts consultants externes.

Produit 4. Un laboratoire des sols est créé pour renforcer les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture

Afin d'améliorer les capacités techniques du ministère de l'Agriculture, et par extension les capacités techniques du Gouvernement gabonais à effectuer des analyses préliminaires des sols et à fournir des informations en retour aux agriculteurs collaborateurs, un laboratoire des sols sera créé au sein du ministère en collaboration avec l'IRAF³¹. Un partenariat pour la création et la gestion de ce laboratoire a été proposé parce que, bien que le mandat officiel de l'IRAF englobe les cultures, l'élevage, la foresterie, la pêche et la recherche socioéconomique, de nombreux programmes prioritaires sont sans personnel et ni financement du fait de contraintes financières. Le partenariat entre l'AGAD et l'IRAF (avec le soutien du CAFI) améliorera l'efficacité du programme et l'efficience des investissements grâce au développement de synergies. Plus précisément, en unissant leurs forces, le ministère de l'Agriculture et l'IRAF espèrent étendre la couverture du peu de ressources disponibles pour répondre aux besoins d'un groupe plus large de bénéficiaires. Les agents/techniciens de vulgarisation agricole – dont beaucoup seront des employés de l'IRAF – utiliseront le laboratoire pour apporter un petit soutien spatialement explicite aux agriculteurs (grands comme petits) afin d'aider à augmenter la production alimentaire. Le laboratoire répondra à des besoins techniques auxquels les compétences existantes de l'IRAF ne répondraient autrement pas. Afin d'assurer une collaboration étroite entre tous les acteurs et partenaires concernés, le laboratoire sera hébergé sur un site existant de l'IRAF. La construction du laboratoire sera financée par la BAD, dans le cadre de l'initiative collaborative PAPG1 (Projet d'appui au Programme Graine)³² Les équipements spécifiques à acheter pour le laboratoire par le programme CAFI 2 seront déterminés et validés au cours du premier COPL, compte tenu des résultats d'une évaluation nationale des insuffisances en matière de laboratoire qui est en cours. Le laboratoire sera établi et dirigé par deux pédologues seniors, soutenus par environ quatre stagiaires ou étudiants. L'équipe scientifique qui soutient le laboratoire sera identifiée au moyen d'un processus compétitif et pourrait être sous-traitée auprès d'autres partenaires internationaux (par exemple la FAO) à mesure que les besoins spécifiques seront plus clairement mis en évidence. Les principaux bénéficiaires du laboratoire devraient comprendre, dans un premier temps, les populations rurales des trois ZAP focales décrites ci-dessus. Le laboratoire soutiendra également les coopératives agricoles et agroalimentaires actives collaborant avec SOTRADER et les jeunes travaillant dans le cadre des activités du PAPG1.

³⁰ Il est à noter que, comme le montre l'annexe 4 et les suppléments fournis, une grande partie du processus national d'aménagement du territoire repose sur le laboratoire SIG de l'ANPN. De ce fait, les techniciens de l'ANPN sont souvent débordés et incapables d'accorder pleinement la priorité aux besoins spécifiques des parcs pour lesquels le laboratoire a été créé. Pour soutenir les processus du CNAT, il sera important de faire en sorte que des compétences techniques similaires et du matériel approprié soient disponibles pour les autres ministères concernés.

³¹ L'IRAF est structurée en quatre départements axés sur l'agriculture générale, la science de la production animale, la technologie des plantes et l'économie rurale. Chaque département exploite plusieurs unités de recherche et laboratoires, et en plus de son siège à Libreville, l'IRAF exploite également une station de recherche à Ndouaniang.

³² Le PAPG1 vise à assurer une plus grande sécurité alimentaire et à lutter contre le chômage des jeunes. Une coentreprise dénommée Société de transformation agricole et de développement rural (SOTRADER) a été créée par l'État et son partenaire OLAM pour y parvenir. Le coût total du projet, y compris les imprévus physiques et financiers, hors taxes et droits de douane, est estimé à 115,984 millions d'euros, soit environ 76,108 milliards de FCFA. Le PAPG1 sera mis en œuvre sur une période de cinq ans à travers trois composantes : i) développement des infrastructures rurales ; ii) renforcement des capacités ; et iii) gestion du projet.

4.2. Pérennité des résultats après la fin des financements

è Création de parcs transfrontaliers

Les résultats obtenus des extensions des parcs transfrontaliers comprendront un minimum de 467 200 ha de forêts auparavant non protégées, dont environ 360 000 ha retirés de permis forestiers existants. Parce que ce processus sera fondé sur une procédure légale de réaffectation des terres, la durabilité des résultats est raisonnablement assurée. Ce qui est moins certain, c'est de savoir si l'État sera en mesure d'assurer une couverture continue de l'application des lois si la situation économique du pays ne s'améliore pas avant l'achèvement du Programme. Pour atténuer cette incertitude, les activités définies contiennent une forte composante socioéconomique destinée à réduire les menaces qui pèsent sur les parcs grâce à des soutiens et à des solutions locales. La recherche et l'expérience montrent que lorsque les populations locales trouvent de la valeur et soutiennent les décisions de planification de l'aménagement du territoire, les mesures d'autorégulation augmentent et le besoin d'initiatives de mise en application et de réglementation financées par l'État diminue.

è Renforcer les capacités du ministère à entreprendre le processus d'optimisation de l'utilisation des terres aux fins d'intensification de la production de cultures vivrières

Les produits définis sous l'Effet 2 du présent Programme sont spécifiquement axés sur le renforcement des capacités ministérielles. De fait, elles assurent la pérennité des résultats du Programme après son achèvement. Les résultats du produit 1 créent les conditions juridiques propices à une transformation agricole à long terme. Les produits techniques de la réalisation du Programme – à savoir une carte nationale des sols plus précise et plus détaillée sur le plan spatial et des études d'aptitude à l'agriculture – sont durables par définition. Une fois ajoutés à la base de données nationale du PNAT, leur utilité pour les futurs processus d'aménagement du territoire et de prise de décision est préservée dans l'avenir. Le renforcement des capacités du ministère à s'engager de manière considérable dans le processus du PNAT, à travers la création de laboratoires et le transfert technique de compétences, sera préservé par des structures autorenforçantes intégrées dans la dotation en personnel du laboratoire. Plus précisément, la structure des effectifs du laboratoire est conçue pour intégrer des étudiants et des stagiaires dans le bassin de ressources humaines à long terme. Les projets et articles produits par les étudiants pendant la durée du Programme contribueront également à l'amélioration des connaissances. Le mentorat des étudiants par des scientifiques de laboratoire chevronnés sera prioritaire. Tous les employés spécifiques du projet embauchés pour doter le SIG et le laboratoire de sols en agents état seront transférés aux lignes budgétaires de l'État à la fin du programme ou d'autres lignes budgétaires seront identifiées pour garantir la continuité de leur emploi (par exemple le programme GRAINE, CAFI 3).

5. Le cadre de résultats

Dans la logique de la théorie du changement présentée dans le CIN du Gabon, le présent Programme vise à produire des effets qui contribueront à générer des impacts positifs : amélioration du bilan GES du secteur de l'UTCF et co-bénéfices de développement. Cependant, les impacts dépendent aussi de facteurs externes au présent Programme qui ne sont pas tous maîtrisables. La Figure ci-dessous présente les indicateurs d'impact du CIN.

TABLEAU 4. CADRE D'IMPACTS DU CIN DU GABON SUR LE BILAN GES DU SECTEUR UTCF ET LES CO-BÉNÉFICES DE DÉVELOPPEMENT

Incidence : Tenir l'engagement pris par le Gabon dans le cadre du PND à l'égard de la CCNUCC en mettant en œuvre des « solutions naturelles pour le climat » à l'échelle nationale qui augmentent la séquestration du carbone et réduisent les émissions de carbone grâce à une meilleure gestion des terres.				
Indicateur d'impact (5 ans)	Situation de référence	Cibles après 5 ans	Vérification	Hypothèses et conditions critiques
Emissions limitées et absorptions augmentées dans le secteur UTCF	Emissions de l'année 2005 et scénario tendanciel de la CPDN du Gabon (PR, 2015)	Réduction des émissions du secteur UTCF de 50% à l'horizon 2025	Données du SNORNF et rapports biennaux CCNUCC actualisés	- Les financements en faveur de la conservation et de la gestion durable des forêts se poursuivent et s'amplifient et ont un impact réel sur le terrain - L'expansion agricole et les développements miniers évitent au maximum les conversions de zones HVC et HSC. - Une coordination interministérielle optimale permet de résoudre les conflits et de finaliser un PNAT intégrant les objectifs de développement à faibles émissions - Un SNORNF opérationnel permet une surveillance efficace de l'UTCF impliquant la transmission d'alertes de déforestation aux services en charge de la police forestière. - L'expansion des aires protégées entraîne une diminution des émissions résultant de l'exploitation forestière et les moteurs de la dégradation et de la déforestation. - L'optimisation de l'utilisation des terres aux fins du développement agricole permet d'éviter des quantités considérables d'émissions résultant du développement de ce secteur.
Impact 2 : Co-bénéfices du développement				
Indicateur d'impact	Point de repère	Objectifs après 5 ans	Vérification	Hypothèses et conditions critiques

Taux de pauvreté réduit	Environ 30% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2013	Réduction de X du taux de pauvreté <i>* Objectifs à fixer par le CNC après concertation approfondie</i> Augmentation de la production cultures vivrières de x % d'ici 2025.	Enquête taux de pauvreté, données Banque mondiale Rapports du ministère de l'Agriculture	- La production et les prix du pétrole se stabilisent à un niveau favorable à l'économie gabonaise - La diversification de l'économie donne des résultats positifs en termes d'emplois et d'augmentation des revenus des populations - La population rurale pauvre bénéficie d'opportunités nouvelles liées à l'expansion agricole, à la foresterie et au développement du secteur minier
-------------------------	--	---	---	---

TABLEAU 5. CADRE DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

Résultats	Situation de référence	Indicateurs, cibles (le cas échéant) et moyens de vérification
Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	Superficie actuelle des zones protégées terrestres	-Augmentation de la superficie des forêts bénéficiant d'un statut de protection Cible : augmenter de 400 000 ha Sources : -Les parcs conservent ou améliorent la biomasse sur pied, les populations d'espèces et les habitats importants. Cible : Maintenir ou améliorer Sources :
		-Augmentation du nombre d'hectares de concessions forestières reclassées en tant qu'AP ou forêts HVC Cible : Au moins 500 000 ha Sources : -Nombre de conflits entre les villageois et le personnel du parc en ce qui concerne les limites du parc Cible : 0 conflit (?) // aussi peu que possible Sources : Rapports sur les conflits (par ?)
Produit 1.1. Des évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées	Aucun travail de suivi de la biomasse, de la végétation ou des caméras n'a été réalisé et, à quelques exceptions près, il reste beaucoup de travail pour comprendre la répartition des espèces rares et/ou à grande échelle et leurs aires de répartition.	a) Nombre de rapports de terrain biologiques et écologiques et hectares qu'ils couvrent b) nombre de rapports comportant des estimations de la biomasse c) Nombre de rapports contenant des estimations des stocks de carbone Cible : A définir Sources : Listes d'espèces pour chaque parc, estimations et cartes de la biomasse du NRI, résultats des pièges à caméra, Estimations des populations d'espèces importantes

Produit 1.2. Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées	Certaines enquêtes de base sur les zones HVC ont permis d'identifier des domaines généraux d'importance.	a) Existence de cartes des zones HVC pour les nouveaux parcs b) Existence d'une cartographie des espèces rares et menacées c) Inclusion dans la couche de données PNAT HVC Cible : A définir Sources : Cartes des zones HVC pour les nouveaux parcs, couches de données PNAT (étendues pour inclure les nouvelles couches des zones HVC)
Produit 1.3. Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées	Aucune étude socio-économique ou d'analyse des moyens de subsistance n'a été menée pour les villages vivant à proximité de zones protégées potentielles.	a) Nombre de rapports techniques spatialement explicites b) Nombre d'analyses des moyens de subsistance qui permettent de comprendre la répartition de la population des villages, la structure démographique, les modes d'utilisation des terres et des ressources par les communautés et l'analyse de base des moyens de subsistance c) nombre de villages cartographiés Cible : A définir Sources : Rapports techniques, Cartes, Procès verbaux
Produit 1.4. Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socioéconomiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers	Les cartes actuelles (voir ce document) des zones potentielles d'expansion des zones protégées sont basées sur des tampons géographiques approximatifs et des limites reconnaissables (par exemple, les rivières et les routes) plutôt que sur les facteurs biologiques et sociaux du paysage.	a) nombre de rapports aux décideurs intégrant des couches de données basées sur des facteurs écologiques et socio-économiques b) la preuve d'un consensus sur les limites du parc c) la ratification des textes juridiques Cible : des couches de données informées basées sur des facteurs écologiques et socio-économiques informent les décideurs des régions de conflit potentiel qui ont besoin d'être résolues. La connaissance de la distribution, de l'abondance et des mouvements des espèces plutôt que les limites définies par l'homme permettent de définir les limites des zones protégées. Sources : Rapports, procès-verbaux et conclusions des réunions, notification de ratification du texte juridique définissant les limites du parc
Produit 1.5. Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE pour tous les villages concernés est conclu	À ce jour, aucun processus de sensibilisation du public ou d'adhésion à la zone protégée proposée n'a été lancé. Le Congo et le Gabon ont engagé des discussions politiques de haut niveau.	a) Preuve d'un consensus sur les limites du parc b) Niveau de satisfaction concernant le processus du CLIP Cible : A définir Sources : Décret sur le parc transfrontalier, Procès Verbaux de consultations, Rapports du CLIP, Listes des participants
Produit 1.6. Une retraite avec le CNAT est organisée pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT	Jusqu'à présent, les discussions ont eu lieu en dehors du CNAT.	a) Existence d'une décision de la CNAT sur les parcs nationaux transfrontaliers b) Nombre d'autres responsables gouvernementaux inclus dans le processus de planification de l'utilisation des terres à l'échelle nationale Cible : A définir Sources : Compte rendu et conclusions de la retraite de la CNAT, PNAT 1

Produit 1.7 Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives	Aucun processus de délimitation n'a eu lieu.	a) Numéro et coordonnées GPS de la signalisation b) Nombre de communications aux villageois concernant les limites c) Fréquence des patrouilles Cible : A définir Sources : Rapports mensuels du parc, Communication du village avec les agents socio-économiques.
Produit 1.8 Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales	Aucune activité d'application de la loi n'a été menée dans les régions de parcs transfrontaliers proposées.	Fréquence des patrouilles Cible : A définir Sources : Rapports du NRI, Rapports de surveillance biologique
Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.	Le PNAT 0 n'inclut pas de telles études	Prise en compte dans le PNAT1 des études d'aptitude à l'agriculture pour le maïs, le soja, le riz, la banane/les bananes plantains et le manioc Prise en compte des cartes pédologiques améliorées dans le PNAT 1
Produit 2.1. Une unité juridique agricole est créée	Le MEAPA a une capacité limitée à résoudre les questions juridiques existantes concernant les titres d'occupation des terres et l'absence de sécurité du régime foncier pour les agriculteurs.	a) Nombre d'agriculteurs participant à des programmes nationaux visant à améliorer la production alimentaire (ZAP) avec une plus grande sécurité d'occupation b) le nombre de titres fonciers officiels délivrés chaque année. Cible : Il existe des clarifications et des textes juridiques concernant les titres d'occupation et d'utilisation des terres, le processus officiel d'attribution des droits étant plus rationnel et plus facile à évaluer pour les habitants des zones rurales et urbaines qui n'ont pas pu obtenir de titres. Sources : Rapports du ministère de l'agriculture

Produit 2.2. Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres	Le MEAPA/ADAG dispose de peu de capacités techniques internes pour s'engager dans le processus PNAT. Les cartes pédologiques existantes sont dépassées et n'ont pas la résolution spatiale requise pour l'optimisation de l'utilisation des terres à petite échelle. Il n'existe pas de capacité SIG pour examiner les bases de données agricoles de manière spatialement explicite, ce qui rend les études d'adéquation agricole à l'échelle nationale impossibles sans aide extérieure.	a) Existence et utilisation-disponibilité de cartes des sols actualisées b) Existence d'une analyse de l'aptitude de l'agriculture pour 5 cultures de primeurs c) Preuve de l'utilisation de l'analyse de l'aptitude de l'agriculture pour la décision d'attribution des terres d) Nombre de personnes ayant une capacité SIG Cible : A définir Sources : Carte des sols, Rapports de formation
Produit 2.3. Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques.	Il n'existe actuellement aucun SIG ni aucune analyse de données spatialement explicite au sein du MEAPA/ADAG.	a) Existence d'un laboratoire SIG b) Nombre de personnes formées c) Il existe des cartes patiemment explicites, fournissant des informations spatialement explicites pour un nombre quelconque d'initiatives de transformation de l'agriculture (par exemple, zones ZAP, titres fonciers délivrés, études d'adéquation de l'agriculture, rendements des cultures, mauvaises récoltes, rapports de raids sur les cultures, etc.) Cible : Un laboratoire SIG, doté d'un personnel technique bien formé, d'ordinateurs, d'imprimantes, de serveurs et de systèmes d'archivage des données, existe et est engagé dans le processus PNAT. Des cartes spatialement explicites existent, fournissant des informations spatialement explicites pour un nombre quelconque d'initiatives de transformation de l'agriculture (par exemple, zones ZAP, titres fonciers délivrés, études d'adéquation de l'agriculture, rendements des cultures, mauvaises récoltes, rapports de raids sur les cultures, etc.) Sources : Matériel de formation, certificat de formation, rapports du GIS Lab
Produit 2.4. Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées	Le MEAPA/ADAG s'est engagé dans un programme visant à améliorer les capacités des laboratoires de pédologie au niveau national - mais les fonds sont limités. Une analyse des lacunes visant à identifier les besoins supplémentaires et les synergies entre les agences est en cours.	a) Existence d'un réseau de laboratoires des sols b) Nombre de besoins et analyse des lacunes c) Existence d'inventaires préliminaires pour identifier les besoins en équipements de laboratoire Cible : Il existe un réseau de laboratoires pédologiques, dont le MEAPA/ADAG sont des partenaires collaborateurs, qui couvrent collectivement les besoins en analyse des sols de l'ambitieuse initiative de transformation agricole du Gabon. Sources : Évaluation des besoins/écarts, protocoles d'accord entre les laboratoires collaborateurs, rapports des laboratoires de sol, rapports de production des ZAP, rapports ministériels

6. Plan de travail, activités envisagées et budget

Les tableaux ci-dessous présente le budget du programme classé par catégories harmonisées et par an. Le budget détaillé est placé en Annexe du document.

TABLEAU 5. RÉCAPITULATIF DU BUDGET ET PLAN D'ACTIVITÉS POUR L'EFFET 1

Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	Année d'exécution			Budget prévisionnel			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Produit 1.1 Des évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées				276 320,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	276 320,00 \$
Équipement/matériels : accessoires				90 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	90 000,00 \$
Équipement/matériels : essentiels				50 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	50 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel				96 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	96 000,00 \$
Déplacements				40 320,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	40 320,00 \$
Produit 1.2. Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées				75 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	75 000,00 \$
Dépenses diverses : Location d'avion niveau				15 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	15 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Consultants				20 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	20 000,00 \$
Déplacements				40 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	40 000,00 \$
Produit 1.3. Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées – le soutien de la société civile				389 880,00 \$	171 880,00 \$	111 880,00 \$	673 640,00 \$
Équipement/matériels : accessoires				57 000,00 \$	37 000,00 \$	37 000,00 \$	131 000,00 \$
Équipement/matériels : essentiels				50 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	50 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel				108 000,00 \$	108 000,00 \$	48 000,00 \$	264 000,00 \$
Formation/séminaires/ateliers				100 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	100 000,00 \$
Déplacements				74 880,00 \$	26 880,00 \$	26 880,00 \$	128 640,00 \$
Produit 1.4. Toutes les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socioéconomiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers				82 000,00 \$	82 000,00 \$	0,00 \$	164 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Consultants				60 000,00 \$	60 000,00 \$	0,00 \$	120 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel				22 000,00 \$	22 000,00 \$	0,00 \$	44 000,00 \$

Produit 1.5. Des consultations publiques sont menées et validées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE est conclu				385 000,00 \$	185 000,00 \$	0,00 \$	570 000,00 \$
Contrats				50 000,00 \$	50 000,00 \$	0,00 \$	100 000,00 \$
Équipement/matériels : accessoires				40 000,00 \$	10 000,00 \$	0,00 \$	50 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Consultants				20 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	20 000,00 \$
Formation/séminaires/ateliers				50 000,00 \$	25 000,00 \$	0,00 \$	75 000,00 \$
Déplacements				225 000,00 \$	100 000,00 \$	0,00 \$	325 000,00 \$
Produit 1.6. Une retraite avec le CNAT est organisée pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT et à d'autres processus de prise de décisions politiques				27 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	27 000,00 \$
Déplacements				27 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	27 000,00 \$
Produit 1.7. Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques				150 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	150 000,00 \$
Équipement/matériels : accessoires				150 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	150 000,00 \$
Produit 8. Les parcs sont protégés contre les activités illégales				38 000,00 \$	485 300,00 \$	344 300,00 \$	867 600,00 \$
Équipement/matériels : accessoires					52 500,00 \$	52 500,00 \$	105 000,00 \$
Équipement/matériels : essentiels				18 000,00 \$	50 000,00 \$	9 000,00 \$	77 000,00 \$
Équipement/matériels : locaux				20 000,00 \$	120 000,00 \$	20 000,00 \$	160 000,00 \$
Dépenses diverses : Surveillance de l'air					18 000,00 \$	18 000,00 \$	36 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel				0,00 \$	144 000,00 \$	144 000,00 \$	288 000,00 \$
Déplacements					100 800,00 \$	100 800,00 \$	201 600,00 \$
Total coûts directs				1 423 200,00 \$	924 180,00 \$	456 180,00 \$	2 803 560,00 \$
Frais de gestion (7 %)				99 624,00 \$	64 692,60 \$	31 932,60 \$	196 249,20 \$
Total - Effet 1				1 522 824,00 \$	988 872,60 \$	488 112,60 \$	2 999 809,20 \$
TOTAL Effet 1 Contribution CAFI				1 473 363,00 \$	956 678,00 \$	472 258,00 \$	2 902 300,00 \$
TOTAL Effet 1 Autres				49 461,00 \$	32 194,00 \$	15 854,00 \$	97 509,00 \$

TABLEAU 6. RÉCAPITULATIF DU BUDGET ET PLAN D'ACTIVITÉS POUR L'EFFET 2

Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un	Année d'exécution			Budget prévisionnel			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Total

processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.							
Produit 2.1. Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles.				184 000,00 \$	46 000,00 \$	61 000,00 \$	291 000,00 \$
Équipement/matériels : accessoires				20 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	40 000,00 \$
Équipement/matériels : essentiels				20 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	20 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Consultants				54 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	72 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel				12 000,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$	36 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Personnel d'appui				18 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	18 000,00 \$
Formation/séminaires/ateliers				60 000,00 \$	15 000,00 \$	30 000,00 \$	105 000,00 \$
Produit 2.2 Un soutien technique est fourni pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.				606 080,00 \$	144 000,00 \$	0,00 \$	750 280,00 \$
Contrat				60 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	60 000,00 \$
Équipement/matériels : accessoires				84 320,00 \$	10 000,00 \$	0,00 \$	94 320,00 \$
Équipement/matériels : essentiels				132 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	132 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Consultants				206 000,00 \$	98 000,00 \$	0,00 \$	304 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel				93 600,00 \$	31 200,00 \$	0,00 \$	124 800,00 \$
Formation/séminaires/ateliers				10 000,00 \$	5 000,00 \$	0,00 \$	15 000,00 \$
Déplacements				20 160,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	20 160,00 \$
Produit 2.3. Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques au sein du ministère sont renforcées				148 600,00 \$	87 000,00 \$	77 000,00 \$	312 600,00 \$
Équipement/matériels : accessoires				5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	15 000,00 \$
Équipement/matériels : essentiels				61 600,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	61 600,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel				72 000,00 \$	72 000,00 \$	72 000,00 \$	216 000,00 \$
Formation/séminaires/ateliers				10 000,00 \$	10 000,00 \$	0,00 \$	20 000,00 \$
Produit 2.4. Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère sont renforcées				364 800,00 \$	103 800,00 \$	53 800,00 \$	522 400,00 \$

Équipement/matériels : essentiels				226 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	226 000,00 \$
Équipement/matériels : locaux				35 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	35 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel				50 000,00 \$	50 000,00 \$	25 000,00 \$	125 000,00 \$
Personnel/main-d'œuvre : Personnel d'appui				28 800,00 \$	28 800,00 \$	28 800,00 \$	86 400,00 \$
Formation/séminaires/ateliers				25 000,00 \$	25 000,00 \$	0,00 \$	50 000,00 \$
Gestion transitoire et appui technique au CNC				150 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total coûts directs				1 328 480,00 \$	381 800,00 \$	191 800,00 \$	2 026 280,00 \$
Frais de gestion (@7%)				92 993,60 \$	26 726,00 \$	13 426,00 \$	141 840,60 \$
Total – Effet 2				1 421 473,60 \$	408 526,00 \$	205 226,00 \$	2 168 120,00 \$
TOTAL Effet 2 Contribution CAFI				1 375 304,00 \$	395 257,00 \$	198 560,00 \$	2 097 699,00 \$
TOTAL Effet 2 Autres				46 169,00 \$	13 269,00 \$	6 666,00 \$	70 421,00 \$

Funding	Effet 1	Effet 2	Total
Autres	97,509.00	70,421.00	167,930.00
CAFI	2,902,300.00	2,097,699.00	5,000,000.00
Total Budget	2,999,809.00	2,168,120.00	5,167,930.00

TABLEAU 8. CATÉGORIES BUDGÉTAIRES DE L'UNDG POUR LA CONTRIBUTION CAFI

CATÉGORIES BUDGÉTAIRES DE L'UNDG	Total USD	Contribution CAFI	Autres
1. Personnels	0	0	0
2. Fournitures, produits de base, matériaux	295,001	285,419.00	9,582
3. Équipement, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	589,600	570,450	19,150
4. Services contractuels	916,000	886,250	29,750
5. Voyages	161,000	155,771	5,229
6. Transferts et subventions aux contreparties	2,853,240	2,760,567	92,673
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	15,000	14,440	560
Total des coûts directs	4,829,841	4,672,897	156,944
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7%)	338,089	327,103	10,986
TOTAL des coûts	5,167,930	5,000,000	167,930

7. Méthodologie

La durée prévue du Programme est de trois ans. Les objectifs et activités du Programme découlent des priorités fixées par l'État gabonais et prennent en compte les jalons de la lettre d'intention signée avec CAFI (tableau 3). Les approches et méthodologies promues pour la mise en œuvre des activités du Programme et la réalisation des objectifs sont fondés sur les enseignements tirés du programme CAFI 1.

à Coordination interinstitutions et entre partenaires

En raison de l'échelle nationale du Programme, le mandat de mise en œuvre des activités définies en son cadre est réparti entre plusieurs agences gouvernementales. Le ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement est le chef de file ministériel/politique du Programme de toutes les activités liées à aux extension des parcs transfrontaliers, l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) étant désignée comme responsable de la mise en œuvre. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation est le chef de file ministériel/politique du Programme pour toutes les activités liées à l'Effet 2, l'Agence de développement agricole du Gabon (ADAG) étant désignée comme responsable de la mise en œuvre.

Le Conseil national climat sera responsable de la mise en œuvre globale du projet, conformément aux protocoles et dispositions déjà définis et appliqués pour le programme CAFI 1. Le Conseil national climat sera responsable de la coordination de toutes les autres agences partenaires et établira les sous-contrats appropriés des agences pour la mise en œuvre des activités dont la responsabilité leur incombe. En tant que conseil gouvernemental interministériel, le CNC est bien placé pour faire en sorte que les protocoles, accords et plateformes de communication appropriés soient établis et mis en œuvre entre tous les partenaires du Programme.

Les activités définies dans le cadre de ce Programme seront officiellement financées par le bureau du PNUD au Gabon (faisant d'agence fiduciaire et de supervision).

8. Arrangement de gestion et de coordination

Le présent Programme est porté par le Gouvernement du Gabon à travers la signature du ministre de l'Économie et des Finances, et par l'UNDP qui agit en tant qu'agence partenaire d'exécution du Programme. Les organisations participantes impliquées dans la mise en œuvre du Programme sont le CNC, l'ANPN, et l'ADAG. Le CNC continuera d'héberger l'UGP du Programme.

à Rôle et fonctions de l'PNUD en tant que partenaire d'exécution

Le PNUD au Gabon devra, conformément à ses procédures, établir en collaboration avec les parties prenantes gabonaises, une convention où figureront les conditions suspensives à la signature et aux décaissements successifs. L'UGP rédigera un manuel de procédures détaillant le cadre, les conditions et les règles d'exécution du Programme qui sera validé en COPIL. Ces documents définiront les conditions d'engagement du PNUD dans ce Programme.

En tant qu'agence d'exécution du Programme, le PNUD sera chargé de la gestion des fonds versés par CAFI et des décaissements à l'UGP. Le PNUD pourra autoriser des paiements directs par l'UGP (pour des montants unitaires limités, à fixer dans le manuel de procédures) ou procédera directement au paiement des factures des entreprises privées engagées en fonction également des seuils déterminés par le manuel de procédures, notamment les prestataires de services et consultants (après constatation du service par l'UGP). Elle appliquera pour cela ses règles et procédures qui impliquent un contrôle strict de la conformité de l'exécution du Programme, tant au niveau technique que financier.

Le PNUD délivrera des Avis de Non Objection permettant l'engagement des plans d'activité et des marchés liés aux activités du projet.

L'UGP devra rendre compte au PNUD de manière trimestrielle, en transmettant les rapports d'activités et rapports financiers ainsi que tous les éléments comptables demandés pour la poursuite des décaissements.

à Comité de pilotage (COPIL) du Programme

Un COPIL sera mis en place pendant toute la durée d'exécution du Programme et se réunira au minimum une fois tous les six mois. Il sera présidé par un représentant du ministère de l'Économie et des Finances. Les autres membres du Comité comprendront un représentant de chacune des entités suivantes : MFME, MAEPA, ANPN, ADAG, CNC et un représentant des ONG. Les représentants de la DG de l'Environnement, du PNUD et de la CAFI siégeront au COPIL en qualité d'observateurs.

Le COPIL sera responsable du pilotage du Programme et aura donc les missions suivantes :

- Approuver les plans de travail annuels et budgets ;
- Fournir une direction stratégique, en approuvant notamment les demandes de réorientation d'activités et de réaffectations budgétaires ;
- Examiner les progrès de la mise en œuvre, en approuvant notamment les rapports d'activités et financiers annuels ;
- Examiner les rapports d'activité annuels avant transmission au Conseil d'administration du CAFI ;
- Donner un quitus à la gestion de l'UGP.

à Unité de gestion du Programme (UGP)

Une UGP sera mise en place au début du Programme pour toute la durée d'exécution de ce dernier. Elle sera composée d'une équipe de 9 personnes qui sera hébergée au CNC. L'UGP sera composée d'un coordonnateur national, d'un assistant technique de niveau international, de deux juniors, d'un responsable en passations de marchés, d'un responsable administratif et financier, d'un responsable suivi-évaluation et *reporting* CAFI, d'un chargé du secrétariat et d'un chauffeur. L'UGP disposera de matériel informatique et d'un budget suffisant pour son fonctionnement et pour l'accomplissement de ses missions.

Le Coordonnateur national sera responsable de la bonne exécution du programme et de la bonne utilisation des fonds devant le COPIL et le PNUD. La coordination étendue requise entre les agences nationales et internationales nécessitera l'apport d'un soutien ponctuel d'experts au CNC. Un budget a été prévu à cet effet.

L'UGP recevra directement les décaissements du PNUD. L'UGP recevra les demandes de financement des agences d'exécution qu'elle validera avant paiement, soit directement, soit via le PNUD (comme expliqué précédemment, dans la section « Rôle et fonctions du PNUD en tant que partenaire d'exécution »).

Les principales missions de l'UGP seront les suivantes :

- Rédaction des manuels de procédures ;
- Programmation des activités et budgets annuels (devis Programme) ;
- Gestion du personnel sous sa tutelle ;
- Coordination des activités en lien avec les agences de mise en œuvre et les prestataires externes ;
- Gestion des passations de marchés ;
- Suivi et évaluation de l'exécution du Programme, en suivant les décisions du COPIL ;
- Centralisation et révision des rapports d'activités des agences de mise en œuvre ;
- Élaboration et transmission des rapports d'activités du Programme au COPIL ;
- Centralisation des éléments comptables et élaboration des rapports comptables.

Grâce au programme CAFI 1, L'UGP dispose d'un budget spécifique lui permettant de louer des locaux pendant toute la durée du projet et recourir à des prestataires extérieurs indépendants pour la réalisation d'une évaluation à mi-parcours du Programme et pour la conduite d'audits financiers semestriels. Elle pourra également au besoin lancer des appels d'offre permettant de recourir ponctuellement aux services de consultants pour combler d'éventuelles défaillances ou assurer l'atteinte de certains objectifs. Une description et un budget plus détaillés de l'UGP sont présentés à l'Annexe 3.

à Mise en œuvre des activités

Les activités du Programme seront mises en œuvre par le CNC, l'ANPN, et l'ADAG.

L'ANPN et l'ADAG recevront les budgets nécessaires à l'exécution des activités dont elles sont directement responsables. Cependant, toutes les dépenses nécessitant des appels d'offres devront passer par l'UGP. C'est notamment le cas des acquisitions de véhicules et de matériel, mais aussi des expertises internationales ponctuelles prévues au titre de certaines activités. L'ANPN et l'ADAG élaboreront les termes de références des appels d'offres qu'elles devront transmettre à l'UGP pour révision et validation avant publication.

En termes de suivi des activités et de gestion comptable, l'ANPN et l'ADAG devront désigner une personne chargée de ces aspects. Dans chaque Agence, cette dernière sera chargée de l'élaboration des rapports d'activités et rapports comptables ainsi que des échanges avec l'UGP.

9. Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats

Le présent Programme a fait l'objet d'une revue conduite par un consultant recruté par CAFI en collaboration avec les principales parties prenantes gabonaises, à savoir le ministre de la Forêt, de la Mer, de l'environnement, chargé du Plan Climat, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation, le CNC, l'ADAG et l'ANPN. D'autres partenaires nationaux et internationaux ont été sollicités pour leur expertise durant l'élaboration et la consolidation du Programme afin de s'assurer de la pertinence et de la faisabilité des activités envisagées. Les résultats attendus et les détails des activités ont été discutés, ajustés et validés par les entités de mise en œuvre concernées et le PNUD, au regard notamment de leurs expériences et de leurs capacités opérationnelles.

Les activités du Programme ont été calibrées tant en budget qu'en ressources humaines et en matériel pour assurer leur faisabilité et l'atteinte des résultats attendus. Les risques pouvant compromettre la faisabilité du Programme sont présentés dans les paragraphes suivants.

à Gestion des risques

Une évaluation détaillée, mais non exhaustive, des risques associés au Programme est présentée ci-dessous. Pour résumer, le Programme proposé nécessitera un soutien politique de haut niveau constant et une collaboration étroite et un engagement fort des secteurs public et privé. Nous estimons que les risques politiques sont relativement faibles compte tenu des liens étroits qui existent entre les activités décrites dans le descriptif de programme et les priorités politiques du gouvernement – telles que décrites en détail dans le CNI du Gabon et expliquées plus amplement dans sa RPP.

Il existe un certain risque politique d'échec du Programme si les ministères et les agences chargés de sa mise en œuvre sont fréquemment modifiés, ce qui pourrait éroder la volonté politique de soutien. L'atténuation de ce risque nécessitera une communication et une coordination soutenues des activités par le biais du CNC; organe pluriministériel. Le cadre institutionnel de ce Programme décrit les dispositions structurelles qui assurent une collaboration et une intégration fortes des nombreux partenaires, y compris la société civile pour atténuer le risque de sa mise à l'écart lors des processus décisionnels. Lignes budgétaires pour la communication et la sensibilisation seront dédiées à l'intégration des populations vivant à proximité des opérations du Programme (par exemple, les régions où les extensions de parcs et/ou des programmes agricoles sont envisagés). Les activités du Programme telles que l'appui à la participation de la société civile sont prévues et ont été budgétisées.

Sur le plan technique, les risques associés au Programme sont d'un niveau faible à moyen. Les lignes directrices techniques requises pour mettre en œuvre les activités d'extension des parcs nationaux sont bien définies et des capacités avancées de mise en œuvre du Programme existent au sein de l'ANPN. D'autre part, le transfert de capacités techniques est un objectif des activités qui seront mises en œuvre par le MAEPA et l'ADAG, le processus d'identification du soutien expert et de l'achat des équipements nécessaires pour y parvenir relevant du CNC. Lorsque les capacités en ressources humaines sont jugées trop limitées pour mettre en œuvre le Programme, il sera fait appel au soutien technique externe des partenaires existants et de consultants internationaux. Toutefois, un programme progressif de renforcement et de transfert des capacités est prévu et un budget alloué à cet effet.

Les risques associés à la fraude, à la corruption ou à la mauvaise gestion financière seront atténués par la mise en place d'une UGP qui surveillera et fera respecter les procédures du PNUD, le partenaire de mise en œuvre

du Programme. En outre, le COPIL contrôlera régulièrement la gestion du budget. Enfin, un audit financier indépendant sera effectué chaque année par un cabinet de renommée internationale afin de garantir l'emploi à bon escient des fonds du Programme.

TABLEAU 7. ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES : RÉALISME

ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 2 DU GABON			Notation du risque	Mesure d'atténuation	Délai de la mesure d'atténuation	Notation du risque
	Éléments de risque considérés	Description	1 à 4			Après atténuation
1 - RÉALISME						
RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL						
Risque pays						
	<i>Politique et gouvernance</i>	L'État gabonais est attaché au développement durable et s'est engagé dans une stratégie politique et stratégique de développement durable de haut niveau.	1	Aucune mesure d'atténuation requise.	S.O.	1
	<i>Histoire récente du pays, principes de stabilité politique, qualité de l'administration publique et engagement de l'État à l'égard du projet</i>	Le Gabon vient de passer par une élection complexe suivie de la crise relative à la santé du président. Un nouveau gouvernement est en place et le président se porte bien. Les ministres actuels de l'Agriculture et de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement sont exceptionnellement dévoués et engagés dans l'élaboration du Programme. Si ces ministres devaient être remplacés, il y a un risque que cela ralentisse la mise en œuvre du Programme.	2	Les activités du Programme et l'Unité de gestion du programme sont hébergées au sein du Conseil national climat, un organe interministérielle responsable de toutes les activités climatiques.	S.O.	1
	<i>Une prise en main et un engagement clairs de la part de l'État à l'égard du projet</i>	Plusieurs ministres et agences participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet, et une prise en main forte sera assurée directement par le ministre de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement en charge du Plan Climat.	1	Aucune mesure d'atténuation requise.	S.O.	1
	<i>Société</i>	La pauvreté rurale et la marginalisation historique de la politique nationale de conservation couplées à un accès limité à l'information dans une grande partie du pays pourraient conduire à des situations conflictuelles en lien avec toutes les initiatives portant sur la politique forestière, la conservation et l'agriculture. Les populations vivant à proximité des extensions de parcs transfrontaliers proposées pourraient rejeter lesdites propositions. L'absence de droits fonciers et une certaine insécurité juridique quant à aux titres d'occupation et aux permis agricoles pourraient empêcher les populations de s'engager dans le processus de transformation agricole.	2	Création de parcs transfrontaliers : Une part importante du budget est consacrée à l'embauche et à la formation d'équipes socioéconomiques chargées de mener des enquêtes afin de s'assurer que l'utilisation des terres et les besoins économiques des populations locales sont pris en considération. Un processus CPLE complet sera également entrepris. Il est prévu que la société civile joue un rôle important dans le cadre du plan d'activités du Programme et des fonds ont été prévus à cet effet. Une unité juridique dédiée à la résolution des problèmes de permis et de régime foncier susceptibles d'avoir un impact sur le succès de la transformation agricole est envisagée et financée comme	Tout au long de la durée du projet	1

ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 2 DU GABON				Notation du risque	Mesure d'atténuation	Délai de la mesure d'atténuation	Notation du risque
					première activité de l'Objectif 2 définie dans le Programme.		
		<i>Sécurité</i>	Le Gabon est un pays historiquement stable et le risque d'insécurité est faible. Cependant, certaines tensions existent dans le pays, notamment des relents de frustration face aux résultats des élections passées, aux difficultés économiques et aux nominations à des postes gouvernementaux.	2	Les activités ont été conçues pour faire en sorte que même si la situation politique devient tendue ou complexe, les activités techniques (qui se déroulent principalement sur le terrain et avec le soutien d'experts techniques externes) peuvent être réalisées dans les délais impartis.	S.O.	1
		<i>Capacités de la société civile</i>	La compréhension des défis de la cartographie des ressources naturelles et la garantie d'un processus CPLE approprié nécessiteront un renforcement supplémentaire des capacités de la société civile gabonaise. Les groupes auront besoin d'un soutien financier, technique ou en ressources humaines pour contribuer à ces efforts.	2	Des fonds pour soutenir le renforcement des capacités des participants de la société civile ont été inclus dans le budget.	Tout au long de la durée du projet	1
		<i>Fraude et corruption systémiques</i>	La fraude et la corruption ont été mises en évidence comme risque considérable pour les projets dans toute l'Afrique, et récemment très spécifiquement au Gabon. Bien que l'État prenne la réforme de ces systèmes au sérieux et ait démontré sa volonté de renvoyer et même d'emprisonner des fonctionnaires impliqués dans des affaires de corruption, une réforme complète ne se fera pas du jour au lendemain.	3	Un processus strict de responsabilisation organisationnelle et financière sera mis en place. Le processus d'embauche et de renforcement des capacités des gestionnaires du Programme sera mené en collaboration avec le Comité de pilotage de CAFI. Un code de conduite sera élaboré, observé et audité par des tierces parties. La société civile et des observateurs tiers seront associés au Programme.	Tout au long de la durée du projet	1
		<i>Gestion économique</i>	Une faible capacité institutionnelle à gérer et à comptabiliser les fonds en utilisant des normes de vérification et de notification acceptées au niveau international pourrait donner lieu à des difficultés dans la gestion économique des fonds du Programme. Une unité de gestion existe au sein du CNC pour gérer les fonds CAFI 1, et son expérience dans cette fonction réduit ce risque.	2	En raison de la capacité relativement faible et des possibilités de formation pour les ressortissants gabonais en matière de normes de gestion financière et d'établissement de rapports acceptées au niveau international, il est prévu que le soutien technique et la supervision soient assurés par un gestionnaire de programme qualifié que le PNUD identifiera et recrutera. Une unité de gestion CNC a été créée aux fins de la mise en œuvre du programme CAFI 1 et servira de socle pour assurer la mise en œuvre satisfaisante et la surveillance financière du Programme.	Tout au long de la durée du projet	1

ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 2 DU GABON			Notation du risque	Mesure d'atténuation	Délai de la mesure d'atténuation	Notation du risque
	RISQUES LIÉS AU PROJET					
	Risque de conception					
	Complexité technique	Le parc transfrontalier et le renforcement technique des programmes du ministère de l'Agriculture nécessitent des compétences techniques importantes. L'ANPN a renforcé ses capacités à mener les travaux de recherche écologique et sociale nécessaires pour définir les limites du parc durant plusieurs années d'expérience. L'objectif du Programme agricole est spécifiquement conçu pour renforcer les capacités du ministère – et donc pour atténuer ce risque.	3	Lorsqu'un soutien technique et un renforcement des capacités nationales seront nécessaires, des services de consultants et d'experts seront identifiés. Des lignes budgétaires spécifiquement dédiées à cette fin ont été incluses.	Tout au long de la durée du projet	1
	Complexité du projet	Les complexités associées à la création de parcs transfrontaliers sont nombreuses – et vont de la complexité de la collecte et de la gestion des données et du dégagement d'un consensus entre les administrations et la population locale sur les questions liées à l'utilisation et aux droits des terres rurales et aux complexités transfrontalières associées aux différends frontaliers avec le Congo. En outre, des problèmes historiquement profonds et complexes concernant la question du régime foncier devront être traités pour assurer le succès de la réforme agricole.	3	L'intégration d'un soutien technique ciblé à chaque phase du Programme, couplée aux composantes de renforcement et de transfert de capacités sur mesure et progressifs de ce projet, devrait permettre d'atténuer de manière considérable le risque de complexité technique. Les risques liés à la complexité politique et économique inhérents à la création de parcs transfrontaliers et aux problèmes de régime foncier seront gérés par une communication efficace et ouverte à plusieurs niveaux. Des lignes budgétaires destinées à soutenir et à promouvoir une communication efficace ont été intégrées au Programme.	Tout au long de la durée du projet	1
	Dispersion géographique	Une large dispersion géographique des populations rurales [et des zones d'impact du programme] pourrait avoir un impact sur le succès à long terme de la transformation agricole, mais ne devrait pas avoir d'impact direct sur les activités définies dans ce Programme. De même, la dispersion géographique des sites proposés pour les parcs posera des défis logistiques.	2	Des budgets ont été élaborés pour prendre en compte spécifiquement la question de la dispersion géographique des activités de base avec la fourniture de véhicules, de carburant et de provisions sur le terrain pour assurer le succès du Programme.	Tout au long de la durée du projet	1
	Complexité des arrangements	Les activités définies au titre du Programme relèvent carrément du mandat des ministères et agences déterminés dans le cadre du Programme. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité.	1	Aucune mesure d'atténuation requise.		1

TABLEAU 8. ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES : UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX

ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 2 DU GABON			Notation du risque	Mesure d'atténuation	Délai de la mesure d'atténuation	Notation du risque
2 – UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX						
RISQUES ASSOCIÉS AUX PARTIES PRENANTES POUR L'OPÉRATION						
	Risque pour les actionnaires					
	<i>Relations avec les donateurs</i>	La multiplicité d'organismes donateurs potentiels et actifs aux objectifs institutionnels parfois disparates représente un risque qu'une coordination des synergies ou une communication inadéquate entre les organismes de financement et les ministères et agences gabonais puisse entraîner des tensions dans les relations. En outre, lorsque les organismes donateurs contrôlent de manière excessive plutôt qu'ils ne soutiennent la mise en œuvre du Programme et en assurent la supervision, une répartition des responsabilités entre les partenaires gabonais et ces organismes peut se faire.	2	La complexité de la coordination de multiples sources de soutien technique et financier a été reconnue par toutes les parties participant à cette initiative CAFI. La création du Secrétariat et du Conseil d'administration de CAFI couplée aux mécanismes de remontée de l'information entre CAFI et le Gabon devrait atténuer ce risque. De plus, l'élaboration de programmes complémentaires sera évaluée pendant la phase d'élaboration du descriptif de programme de la conception du Programme.	Tout au long de la durée du projet	1
	<i>Relations multi-ministérielles</i>	Les activités définies dans le cadre du Programme sont de nature multi-ministérielle. Les mandats des ministères et des agences ont donc été bien définis lors de l'élaboration du Programme. Les ministres de l'Agriculture et de la Forêt ont été à la fois coopératifs et favorables à la division des programmes et des activités déterminée lors de l'élaboration du présent descriptif de projet. Nous prévoyons un risque multiministériel minimal.	1	Aucune mesure d'atténuation requise. L'unité de gestion du Programme est logée au sein du CNC, qui est un organe pluriministériel ayant la capacité et le mandat de traiter tous les problèmes qui pourraient nécessiter d'être atténués.	S.O.	1
RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL						
	Risque technique					
	<i>Équipes : suffisamment de personnel pour la taille des composantes de gestion technique et financière</i>	Les objectifs ambitieux définis dans ce Programme nécessiteront des ressources humaines hautement engagées et techniquement compétentes à tous les niveaux de sa conception et de sa mise en œuvre. Il existe un risque que nous ne puissions pas identifier et former un groupe de ressources humaines nationales et internationales recrutées sur la base du mérite pour mettre en œuvre toutes les activités exactement dans les délais prévus. Cela pourrait ralentir la mise en œuvre du Programme.	2	Le renforcement des capacités techniques est inclus dans toutes les actions du Programme, et des fonds importants ont été réservés pour l'embauche d'experts supplémentaires et l'obtention d'un appui national, le cas échéant.	Tout au long de la durée du projet	1
	<i>Membres de l'équipe – compétences vérifiées</i>	L'évaluation des compétences d'une grande quantité de ressources humaines représente une entreprise titanesque qui nécessitera des spécialistes ayant une connaissance de la valeur des qualifications présentées dans les CV. Il existe un risque de recrutement inadéquat.	2	Le coordonnateur du Programme sera chargé de veiller à ce que des spécialistes appropriés soient identifiés et consultés pendant le processus d'embauche pour s'assurer que les TdR énoncent clairement les compétences de base requises pour chaque poste et que les CV sont examinés par des experts capables de s'assurer que les meilleurs candidats sont	Tout au long de la durée du projet	1

ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 2 DU GABON				Notation du risque	Mesure d'atténuation	Délai de la mesure d'atténuation	Notation du risque
					embauchés pour pouvoir les postes.		

TABEAU 9. ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES : PRÉPARATION DE LA PASSATION DE MARCHÉS

ÉVALUATION DES RISQUES DU PROGRAMME CAFI 2				Notati on du risque	Mesure d'atténuation	Délai de la mesure d'atténuati on	Notation du risque
3 – PRÉPARATION DE LA PASSATION DE MARCHÉS							
	RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL						
	Risque institutionnel (niveau sectoriel/multisectoriel)						
		Appropriation	Le Programme CAFI 2 a été conçu et rédigé entièrement par les dirigeants nationaux du Gabon en consultation et en concertation avec plusieurs ministres et directeurs d'agence. Le risque de manque d'adhésion à ce Programme dans le pays est extrêmement faible.	0 à 1	Aucune mesure d'atténuation requise	Tout au long de la durée du projet	0 à 1
		Responsabilité et supervision	Le manque de TdR bien élaborés où les responsabilités sont clairement réparties entre les acteurs pourrait entraîner une situation dans laquelle les activités manquent de supervision et où la responsabilité des acteurs individuels fait défaut. Cela représente un risque que les résultats souhaités ne soient pas obtenus.	1	Des dispositions interinstitutionnelles ont été définies et un comité de supervision du Programme sera créé avant sa mise en œuvre. Le coordonnateur du Programme se chargera d'assurer la responsabilisation et la supervision de toutes les activités et de la gestion financière.	Tout au long de la durée du projet	1
		Capacités institutionnelles	Les capacités institutionnelles existantes pour mettre en œuvre les activités décrites dans le Programme de d'agricultures-parcs CAFI 2 sont modérées.	2	Une composante intégrante de la conception du Programme consiste à mettre en place un soutien technique d'experts solide et un transfert de capacités pour toutes les activités pour lesquelles les capacités institutionnelles existantes sont suffisamment faibles pour avoir un impact potentiel sur la réussite du Programme.	Tout au long de la durée du projet	1
		Fraude et corruption institutionnelles	Le manque de capacités institutionnelles, la non-définition des chaînes de responsabilité et le manque de protocoles de gestion et de mise en œuvre des projets qui répondent aux normes internationales représentent d'importantes opportunités de fraude ou de corruption institutionnelles pendant la mise en œuvre du projet.	3	Un processus strict de responsabilisation organisationnelle et financière sera mis en place, s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme CAFI 1. Le processus d'embauche et de renforcement des capacités des gestionnaires du Programme sera mené en collaboration avec le Comité de pilotage de CAFI et un code de conduite strict sera élaboré et observé, et audité par des tiers, le cas échéant. Ces	Tout au long de la durée du projet	1

					étapes et la supervision du Programme limiteront les tentations à la corruption et à la fraude à l'échelle de la mise en œuvre et de la gestion du Programme.		
		<i>Prise de décisions</i>	L'idée du Programme d'agriculture et parcs CAFI 2 a été conçue par des responsables nationaux gabonais de haut niveau ayant un mandat légal pour prendre des décisions. L'absence de mandat décisionnel représente peu ou pas de risque pour le succès du projet.	0 à 1	Aucune mesure d'atténuation requise	S.O.	0 à 1
		<i>Politiques publiques</i>	Tous les effets, produits et activités définis dans le descriptif du Programme d'agriculture et parcs CAFI 2 sont intégralement liés à la Stratégie nationale de développement du Gabon et à l'élaboration de la politique nationale. Les produits auront un impact direct sur l'élaboration des politiques du Gabon en matière de conservation, d'agriculture, de régime foncier et de climat.	0 à 1	Aucune mesure d'atténuation requise	S.O.	0 à 1

à Pérennité du Programme

Le Programme a été conçu pour renforcer les capacités des institutions concernées afin qu'elles puissent entretenir les résultats obtenus à la fin du Programme. Une évaluation de la faisabilité et de la pertinence du maintien de l'ensemble du personnel engagé et/ou mobilisé dans le cadre du Programme sera effectuée par l'UGP en collaboration avec les agences d'exécution, avant la fin du Programme. Pendant ce temps, les partenaires identifieront les besoins financiers prioritaires pour maintenir et/ou réorienter les postes clés pour assurer la durabilité des résultats. Bien que diverses solutions de financement externes et interinstitutions soient examinées, il est probable que des fonds dédiés à la durabilité du Programme soient mis à disposition par le biais des paiements basés sur les résultats au Gabon afin de réduire les émissions du secteur forestier (CAFI 3).

10. Gestion environnementale et sociale : risques et mesures d'atténuation

Des réflexions sur la gestion environnementale et sociale ont été menées au cours du processus d'élaboration du Programme. Aucune des activités prévues dans le Programme n'est directement associée à des risques importants d'effets environnementaux ou sociaux.

Le Programme ne prévoit pas d'interventions sur le terrain, de travaux de construction d'infrastructures ou d'autres activités pouvant avoir des effets négatifs importants sur les écosystèmes, la biodiversité ou les modes de vie et les moyens de subsistance ou les populations locales. Plus particulièrement, le Programme n'entraînera pas de déplacements de populations (relocalisation/réinstallation) ni d'attaques contre les communautés locales, étant qu'aucune communauté ne vit dans les zones actuellement envisagées pour les extensions des parcs transfrontaliers. Toutefois, là où les interactions communautaires et les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres pourraient être affectées (par exemple, si les zones traditionnelles de chasse ou de récolte de produits forestiers non ligneux) chevauchent les limites potentielles des parcs, le Programme est conçu spécifiquement pour identifier ces menaces potentielles et obtenir le consentement préalable plein et entier et en connaissance de cause de tous les villageois vivant à proximité des extensions des parcs proposées.

Un processus d'information et de consultation multipartite, associant notamment les populations tributaires des forêts, est prévu comme partie intégrante du Programme. En outre, les représentants de la société civile et les ONG devraient jouer un rôle à part entière en qualité d'observateurs et de canaux de circulation de l'information entre l'administration et les acteurs de la société civile tout au long de la mise en œuvre du Programme.

Garanties environnementales et sociales	Garanties apportées par le Programme
Les actions complètent les objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux.	Le Programme cadre avec les objectifs du pays en matière de gestion durable des forêts et avec les accords internationaux sur les forêts dont le Gabon est partie.
Structures de gouvernance forestière transparentes et efficaces tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales.	Le Programme est porté par l'État et tient donc pleinement compte de la législation et de la souveraineté nationales.
Respect des connaissances et des droits des populations autochtones et des membres des communautés locales, compte tenu des obligations internationales, de la situation du pays et de ses lois, et sachant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	Le Programme comprendra une forte composante socioéconomique pour garantir que toutes les utilisations des terres et tous les droits exercés par les populations rurales tributaires des forêts sont pris en compte et intégrés dans les propositions de parcs. Un processus complet CPLE sera entrepris. La question du régime foncier sera spécifiquement prise en compte dans l'Activité 1 de l'Objectif 2 et pourrait faire évoluer ce processus vers une position longtemps privilégiée par les populations rurales tributaires des forêts.
Participation pleine et effective des parties prenantes concernées, en particulier des populations autochtones et des communautés locales.	Les populations autochtones et les communautés locales participeront activement au Programme et un processus CPLE est envisagé et budgétisé.
Les actions menées sont compatibles avec la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, de sorte que ces actions ne sont pas utilisées pour la conversion des forêts naturelles.	Le Programme vise à renforcer la conservation des forêts et la biodiversité qu'elles abritent en étendant les limites des aires protégées et en reclassant plusieurs zones comprises actuellement dans des permis forestiers. Les activités prévues pour promouvoir l'optimisation de l'utilisation des terres aux fins du développement agricole sont spécifiquement conçues pour garantir que les décisions prises par le gouvernement pour améliorer la sécurité alimentaire nationale auront un impact minimal sur les forêts du Gabon.
Actions pour gérer les risques de reprise des émissions	Le Programme réduira les émissions du secteur forestier en reclassant plusieurs concessions forestières autorisées pour en faire des aires protégées. L'optimisation des terres pour les programmes agricoles destinés à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance permettra d'éviter des émissions futures dans ce secteur.
Actions pour réduire le déplacement des émissions	Le Programme a une envergure nationale et ne déplacera pas les émissions au Gabon.

11. Contrôle, évaluation et information

Le Programme fera l'objet de procédures de suivi, contrôle et évaluation conformes aux règles du PNUD et les meilleures pratiques internationales (OCDE) en la matière. Un plan de suivi et évaluation sera élaboré préalablement au lancement du Programme puis sera mis en œuvre, évalué et le cas échéant ajusté annuellement.

Ce dernier aura notamment pour fonctions d'organiser le suivi et l'évaluation technique et financière de la mise en œuvre des activités du Programme à partir des indicateurs présentés dans le Cadre de résultats du Programme. Il sera utilisé par l'UGP, le COPIL et le PNUD pour assurer un suivi et une évaluation rigoureux à toutes les étapes du processus.

Le plan de suivi et évaluation sera accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation, qui donnera des orientations et des indications claires aux Agences, équipes et consultants externes en charge de la mise en œuvre des activités.

Le suivi et l'évaluation du Programme en continue sera assuré par le responsable suivi et évaluation de l'UGP. Ce dernier recevra et analysera régulièrement les rapports d'activités des Agences de mise en œuvre et des consultants pour évaluer l'atteinte des résultats fixés pour chaque activité et sous-activité du Programme.

Le responsable suivi-évaluation sera chargé de la mise en œuvre des activités spécifiques prévues dans le plan de suivi et évaluation. Il supervisera donc la réalisation des évaluations à mi-parcours et finale du Programme, conduites par des bureaux d'études recrutés par appel d'offre. Il devra notamment fournir toutes les informations et données demandées pour ces évaluations.

Le responsable suivi et évaluation sera l'un des interlocuteurs privilégiés du PNUD et du COPIL pour présenter les rapports d'avancement annuels. Il présentera notamment des **rapports trimestriels** de suivi de l'avancement du Programme à PNUD. Ce dernier sera également en charge des échanges avec CAFI pour le reporting lié aux jalons de la Lettre d'intention.

12. Plan de consultation programmé et/ou effectué

à Consultations effectuées

Le Gouvernement gabonais a commencé à élaborer le présent Programme en 2019.

Au cours des étapes initiales d'élaboration du Programme, différents ministères (forêt, agriculture) ainsi que des partenaires techniques nationaux et internationaux ont été consultés.

Leurs observations et recommandations ont parfois conduit à ajuster certaines activités pour renforcer leur pertinence, assurer leur faisabilité et garantir une cohérence d'ensemble du Programme, permettant d'atteindre les objectifs fixés.

En Juin-Juillet, un consultant international mandaté par le CNC a rencontré différents acteurs gabonais pour contribuer à l'élaboration du Programme et préciser la faisabilité. Les consultations menées ont permis de confirmer la pertinence et la faisabilité des activités, de préciser leur contenu et de développer leur justification.

En décembre 2019, un consultant international a été mandaté par le CNC pour élaborer la version complète du présent descriptif de programme et pour organiser des réunions de validation avec les ministères et les agences concernés

13. Cadre juridique

Le Programme est porté par le Gouvernement du Gabon qui assurera sa compatibilité à tous les niveaux avec les lois et les réglementations du pays. Le PNUD dispose d'une agence implantée à Libreville au Gabon. Cette dernière exerce ses activités dans le cadre d'un accord de coopération bilatérale avec le Gabon. Le PNUD collabore en toute transparence avec les autorités gabonaises sur divers projets. Le document juridique constituant le **fondement juridique des relations entre le PNUD et le Gouvernement gabonais est présenté en Annexe 3.**

14.ANNEXES

14.1. Annexe 1. Budget détaillé du programme

Objectif : Tenir l'engagement pris par le Gabon dans le cadre du PND à l'égard de la CCNUCC en mettant en œuvre des « solutions naturelles pour le climat » à l'échelle nationale qui augmentent la séquestration du carbone et réduisent les émissions de carbone grâce à une meilleure gestion des terres.										
Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo										
Résultats	Activités	Catégorie budgétaire	Unité	Nombre d'unités	Coût par unité (USD)	Coût par an (USD)			Total	Notes budgétaires
						Année 1	Année 2	Année 3		
Produit 1.1 Des évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées										
Mettre en place un réseau « intensifié » de parcelles et de transects en adoptant les protocoles définis par la méthodologie IRN du Gabon	Embaucher et former 2 équipes de 4 personnes pour entreprendre les études sur le terrain	Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel	Personne/an	8	12 000	96 000	0	0	96 000	2 équipes de 4 personnes = 8 personnes @ 1 000/mois/personne = 18 000/personne/an
	Déployer des équipes de terrain pour établir des parcelles et des transects qui serviront de base de référence pour les aspects écologiques et le carbone	Déplacements	Coût/personne/an	5 040	8	40 320	0	0	40 320	8 personnes @ 20 \$/jour x 21 jours/mois x 12 mois = 5 040/personne/an x 8 personnes = 40 320 \$
	Fournir aux équipes de terrain les kits et fournitures nécessaires ; y compris les pièges photographiques	Équipement/matériels : accessoires	Coût/an	1	53 000	53 000	0	0	53 000	Kit de terrain individuel (tentes, sacs à dos, vêtements de pluie, GPS, blocs-notes imperméables @ 1 000/personne) = 8 000 \$ + matériel d'équipe (étriers + ruban à mesurer + téléphone satellitaire + équipement d'échantillonnage du sol, etc. @ 10 000 \$/équipe) = 20 000 \$. + 50 pièges photographiques @ 500/appareil photo (y compris des cartes mémoire et piles batteries) = 25 000. Total équipement @ 53 000 \$
	1 véhicule pour transporter les équipes	Équipement/matériels : essentiels	1 Toyota 4x4	1	50 000	50 000	0	0	50 000	
	Carburant et entretien des véhicules	Équipement/matériels : accessoires	Forfait	1	37 000	37 000	0	0	37 000	Frais de carburant et d'entretien des véhicules estimés comme moyenne de la tendance de consommation annuelle (37 000 \$) nécessaires pour soutenir la fonction de base de gestion et de protection des parcs à l'ANPN
Produit 1.2. Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées										

Analyser les images satellites et établir des cartes d'habitat	1 technicien expert appuiera le personnel de l'AGEOS pendant 2 mois pour faciliter l'analyse des images satellites existantes	Personnel/main-d'œuvre : Consultants	Coût/mois	2	10 000	20 000	0	0	20 000	
	Déplacements et indemnité journalière de subsistance	Déplacements	Forfait	1	10 000	10 000	0	0	10 000	
Effectuer des levés aériens	Utiliser un avion bimoteur de l'ANPN pour étudier de façon exhaustive les aires protégées proposées afin d'identifier les menaces, les habitats uniques et d'autres activités qui se produisent à des résolutions fines pour être identifiées par satellite.	Dépenses diverses : Location d'avion	Heures	30	500	15 000	0	0	15 000	Servol – Structure et connectivité des aires protégées, et menaces de conservation centrales @ 300 \$/heure x 40 heures/mois = 12 000 \$
Entreprendre des patrouilles à pied et procéder à des levés supplémentaires sur le terrain au besoin	Lorsque la vérification au sol des levés aériens sera nécessaire, des unités de terrain seront déployées.	Déplacements	Forfait	1	30 000	30 000	0	0	30 000	Forfait @ 15 000 \$ Étant donné qu'il est impossible de prévoir l'étendue et la nature de ce type de travail à cette phase de l'élaboration du Programme, nous incluons un simple « forfait » pour faciliter ce travail. Tous les frais supplémentaires seront pris en charge par l'ANPN ou d'autres partenaires au Programme
Produit 1.3. Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées – le soutien de la société civile										
Embaucher et former deux équipes socioéconomiques pour mener des enquêtes dans les villages et des initiatives de recherche de consensus et de sensibilisation	Embaucher 2 experts nationaux en socioéconomie de niveau maîtrise + 4 techniciens de terrain pour mener les enquêtes et les initiatives de sensibilisation dans les villages	Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel	Personne/an	2	24 000	48 000	48 000	48 000	144 000	Salaire et autres avantages @ 2 000/mois/personne x 12 mois/an = 24 000 \$/an x 2 personnes = 48 000 \$/an
		Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel	Personne/an	4	15 000	60 000	60 000	0	120 000	Salaire et autres avantages @ 1 250/mois = 15 000 \$/an x 4 = 60 000 \$
		Équipement/matériels : accessoires	\$/équipe	2	10 000	20 000	0	0	20 000	
	Renforcement des capacités de la société civile pour la participation aux travaux de recherche socioéconomique et aux activités de sensibilisation	Formation/séminaires/ateliers	\$/an	1	100 000	100 000	0	0	100 000	
Réaliser une cartographie participative spatialement explicite	Axe Nord	Déplacements	\$/village	800	15	12 000	0	0	12 000	4 personnes @ 20/jour x 10/village = 800 \$/village

	Axe Sud	Déplacements	\$/village	800	15	12 000	0	0	12 000	4 personnes @ 20/jour x 10/village = 800 \$/village
Mener des enquêtes de base sur les moyens d'existence	Axe Nord	Déplacements	\$/village	800	15	12 000	0	0	12 000	4 personnes @ 20/jour x 10/village = 800 \$/village
	Axe Sud	Déplacements	\$/village	800	15	12 000	0	0	12 000	4 personnes @ 20/jour x 10/village = 800 \$/village
Poursuite des travaux dans la région pour la création de CGL, HEC, la surveillance des moyens de subsistance et l'éducation environnementale	Les experts socioéconomiques recrutés seront retenus pour veiller à ce que les villages soient associés aux stratégies de conservation des parcs .	Déplacements	\$/équipe/an	2	13 440	26 880	26 880	26 880	80 640	4 personnes @ 20/jour x 14 jours/mois x 12 mois = 13 440/équipe x 2 équipes = 26 880 \$ Chacune des 2 équipes socioéconomiques passera un minimum de 14 jours/mois sur le terrain pour travailler à la création de comités de conservation basés dans les villages, mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation et, le cas échéant, associer les écoles et les enfants aux programmes d'éducation environnementale
	Véhicule	Équipement/matériels : essentiels	Véhicule	1	50 000	50 000	0	0	50 000	
	Carburant et entretien des véhicules	Équipement/matériels : accessoires	Forfait	1	37 000	37 000	37 000	37 000	111 000	
Produit 1.4. Toutes les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socioéconomiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers										
	Un consultant expert fournira un appui à la collecte de données SIG et un soutien technique pour la définition des limites des parcs et la facilitation du processus décisionnel	Personnel/main-d'œuvre : Consultants	mois	3	10 000	30 000	30 000	0	60 000	
	Renforcement des capacités techniques nationales/transfert de connaissances	Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel	Année	1	22 000	22 000	22 000	0	44 000	
	Appui juridique	Personnel/main-d'œuvre : Consultants	Année	1	30 000	30 000	30 000	0	60 000	
Produit 1.5. Des consultations publiques sont menées et validées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE est conclu										
Consultations et sensibilisation dans les villages	Des acteurs de la société civile seront identifiés pour diriger les consultations, le processus CPLE et les programmes de sensibilisation dans les villages	Déplacements	\$/village	40	5 000	200 000	75 000	0	275 000	
	Assistance-conseil au processus CPLE : Définir les protocoles à suivre	Personnel/main-d'œuvre : Consultants	mois	2	10 000	20 000	0	0	20 000	
	Soutenir les missions de terrain pour le CPLE	Contrats	Forfait	1	50 000	50 000	50 000	0	100 000	Des contrats seront attribués à des ONG locales pour faciliter ce travail

Consultations et sensibilisation à Libreville	Atelier, réunions sur la réforme des lois	Formation/séminaires/ateliers	Forfait	1	50 000	50 000	25 000	0	75 000	
	Soutenir les déplacements des fonctionnaires du Congo pour participer aux accords bilatéraux.	Déplacements	Forfait	1	25 000	25 000	25 000	0	50 000	
Impression et communications	Impression de supports de sensibilisation, production vidéo, émissions de radio, publicités dans les journaux, création de cartes, etc. pour la sensibilisation.	Équipement/matériels : accessoires	Forfait	1	40 000	40 000	10 000	0	50 000	
Produit 1.6. Une retraite est organisée avec le CNAT pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT et à d'autres processus de prise de décisions politiques										
	Pour s'assurer que les résultats du processus d'extension des parcs transfrontaliers sont communiqués aux autorités, le CNAT et l'ANPN organiseront une retraite de travail de 2 jours avec les acteurs concernés.	Déplacements	\$/personne	30	900	27 000	0	0	27 000	Déplacement = 500 \$/personne + alimentation () @ 100 \$/personne/jour x 2 jours = 200 \$/personne + hébergement @ 200/jour/personne x 1 nuit = 900 \$/retraite/personne
Produit 1.7. Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques										
	Ainsi, nous ne prévoyons ici qu'un « forfait » préliminaire basé sur les coûts encourus pour les activités de délimitation dans d'autres aires protégées.	Équipement/matériels : accessoires	Forfait/parc	3	50 000	150 000	0	0	150 000	Délimitation (peinture pour les arbres, signalisation, missions de terrain des écogardes et indemnité journalière de subsistance). Salaire pour les participants du village afin de garantir le respect des délimitations convenues et la création de PV. Beaucoup de travail reste à accomplir (par exemple, cerner les zones villageoises) avant qu'une estimation puisse être faite quant au nombre de km de limites des parcs qui nécessiteront une délimitation physique pour assurer une communication claire avec les acteurs qui peuvent être touchés.
Produit 8. Les parcs sont protégés contre les activités illégales										
	Une fois établis (année 1), des agents chargés de l'application des lois (les écogardes) seront embauchés et formés pour patrouiller dans les parcs. Nous demandons 2 ans de financement pour financer ces agents. Cela garantira un travail de base de contrôle et d'application des lois pendant que le processus budgétaire de l'État acquiert des employés pour les parcs.	Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel	\$/an/personne	20	7 200	0	144 000	144 000	288 000	Salaire et autres avantages estimés comme suit : 600 \$/personne/mois x 12 mois = 7 200 \$
		Déplacements (alimentation et per diem)	\$/an/personne	20	5 040		100 800	100 800	201 600	Alimentation et @ 20/jour/personne x 21 jours /mois x 12 mois = 5 040/écogarde/an

	Carburant et entretien des véhicules	Équipement/matériels : accessoires	Litres	18 000	1		22 500	22 500	45 000	Carburant 500 l d'essence/mois x 1,25 \$/litre x 3 véhicules x 12 mois
	Achat de véhicules et de bateaux nécessaires au transport des écogardes	Équipement/matériels : essentiels	1 Toyota 4 x 4	1	50 000		50 000		50 000	Les parcs nécessiteront chacun 1 véhicule une fois établis. Deux véhicules seront achetés lors de la création des parcs (voir ci-dessus) et seront réaffectés à l'un des trois parcs. Ce troisième véhicule soutiendra les activités sur le site situé au sud. Les véhicules existants du parc seront utilisés pour les activités d'extension de Mayumba.
	Effectuer une surveillance aérienne pour fournir un soutien aux équipes au sol et permettre d'élargir la zone de couverture spatiale.	Dépenses diverses : Surveillance de l'air	Heures	90	200		18 000	18 000	36 000	30 heures par parc
	Construction de bases satellites	Équipement/matériels : locaux	Base	2	50 000		100 000		100 000	
	Kit de terrain pour chaque écogarde, requis à la 1 ^{ère} et la 3 ^e années	Équipement/matériels : accessoires	\$/personne	20	1 500		30 000	30 000	60 000	Coût moyen de l'équipement individuel de terrain (tentes, sacs à dos, vêtements de pluie, GPS, blocs-notes imperméables, @ 1 500/personne). Les écogardes ont besoin d'un peu plus d'équipement que les autres équipes de terrain en raison de la nature de leur travail et du temps qu'ils passent sur le terrain, et de la nécessité de se déplacer en silence dans la forêt en grands groupes (équipements de communication spécialisés, etc.).
	Fournir un soutien de base pour le fonctionnement du bureau de l'ANPN, notamment Internet, des crédits de communications téléphoniques, du papier, une imprimante et des fournitures	Équipement/matériels : locaux	Forfait/Région	2	10 000	20 000	20 000	20 000	60 000	
	Deux ordinateurs par parc la première année et un ordinateur de remplacement pour chaque parc la troisième année.	Équipement/matériels : essentiels	Ordinateur	6	3 000	18 000	0	9 000	27 000	
Total coûts directs :									2 803 560	
Gestion de projet (frais généraux du PNUD à 7 %)									196 249	
Total des coûts pour l'Effet 1 :									2 999 809	
Réduire/éviter les émissions futures du secteur agricole grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.										

Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.										
Sous-activité	Description	Catégorie budgétaire	Unité	Nombre d'unités	Coût par unité	Coût par an (USD)			Total (USD)	Notes budgétaires
						Année 1	Année 2	Année 3		
Produit 2.1. Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles.										
Réaliser une étude documentaire et un examen des réglementations existantes comme première étape vers une réforme juridique	Du personnel de soutien national, sous forme de stagiaires, d'étudiants et de professionnels du droit en début de carrière, sera embauché pour aider le conseiller juridique principal à compiler et examiner les documents juridiques existants.	Personnel/main-d'œuvre : Personnel d'appui	Mois	6	3 000	18 000	0	0	18 000	Le nombre de personnes requises dépend quelque peu du profil des candidats disponibles au début du Programme. Un plafond salarial cumulatif total de 3 000 \$/mois est prévu pour la durée de ce travail d'examen juridique de 6 mois.
	Un conseiller juridique de haut niveau sera embauché pour aider le ministère à effectuer un examen juridique exhaustif des lois existantes, à formuler des recommandations de modification et à rédiger un texte juridique révisé au besoin.	Personnel/main-d'œuvre : Consultants	Mois	6	9 000	54 000	9 000	9 000	72 000	1 conseiller juridique principal @ 9 000 \$/mois x 6 mois = 54 000 \$ la première année. Étant donné que des conseils juridiques supplémentaires peuvent être nécessaires au fur et à mesure que la législation est traitée par le Parlement, un mois supplémentaire de salaire est demandé pour les 2 ^e et 3 ^e années du Programme.
	Il est prévu qu'une série de réunions et de séances d'information de haut niveau soient nécessaires tout au long de ce processus d'examen juridique.	Formation/séminaires/ateliers	Réunion	10	500	5 000	0	0	5 000	Un financement de base pour les fournitures et les pauses-café est demandé pour environ 10 réunions @ 500 \$/réunion.
	L'équipe sera dotée du matériel de bureau requis, notamment des bureaux, des ordinateurs et des photocopieurs.	Équipement/matériels : essentiels	Forfait	1	20 000	20 000	0	0	20 000	Le bureau juridique sera équipé d'environ 4 bureaux et chaises de bureau (@ 1 000 \$/l'ensemble), 4 ordinateurs (@ 2 500 \$/ordinateur), 1 imprimante/copieur (@ 2 000 \$), des classeurs, des modems Internet, etc.
	L'examen juridique nécessitera un soutien bureautique pour imprimer et archiver les documents juridiques au fur et à mesure qu'ils sont identifiés.	Équipement/matériels : accessoires	Forfait	1	10 000	10 000	0	0	10 000	Papier, encre, crédits internet/téléphone
Faciliter la communication et l'échange d'informations entre les ONG partenaires de l'état et la société civile.	La réforme agricole nécessitera une communication continue et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication solide	Équipement/matériels : accessoires	Forfait	1	5 000	5 000	5 000	5 000	15 000	Impression de dépliants, d'affiches et d'autres supports de communication pour promouvoir les ateliers et la sensibilisation communautaire. Forfait @ 5 000 \$

	Une série d'ateliers, sous le format « réunions publiques » seront organisés dans chacun des 5 ZAP prioritaires et 1 atelier se tiendra à Libreville.	Formation/séminaires/ateliers	ateliers	6	5 000	30 000	10 000	10 000	50 000	Année 1 : 6 ateliers dans chacune des 5 ZAP + Libreville @ 5 000 \$/atelier = 30 000 \$. De plus petites réunions de sensibilisation auront lieu durant les 2 ^e et 3 ^e années. Total sollicité : 50 000 \$
Rédiger le cadre juridique du décret	Conseiller juridique [comptabilisé dans le salaire du consultant ci-dessus]	Personnel/main-d'œuvre : Consultants	Mois	6	0	0	0	0	0	
	Un homologue aidera le conseiller juridique à rédiger le texte. Cette personne sera retenue comme conseiller juridique à plein temps auprès du ministère de l'Agriculture, après les 6 premiers mois. Examiner et rédiger des textes juridiques.	Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel	Mois	12	1 000	12 000	12 000	12 000	36 000	Une prime de 1 000 \$/mois est demandée pour rémunérer les heures supplémentaires d'un conseiller juridique du ministère. Le salaire de base est pris en charge par l'État.
	Un groupe de travail de 5 personnes sera constitué pour rédiger ou réviser les textes juridiques	Formation/séminaires/ateliers	Jour	5	1 000	5 000	0	0	5 000	Atelier de rédaction de 5 jours réunissant 5 personnes @ 50 \$/jour/personne
Organiser 2 ateliers avec des représentants du MAEPA, du CC, du PNAT, de l'ANPN, des opérateurs du secteur privé et des ONG partenaires	Une fois les textes rédigés, une série d'ateliers de validation sera organisée avec le gouvernement et les acteurs de la société civile. Réunion tenue au cours de la 2 ^e année.	Formation/séminaires/ateliers	Atelier	2	10 000	20 000	5 000	20 000	45 000	2 ateliers @ 10 000 \$/atelier = 20 000 \$ la 1 ^{ère} et la 3 ^e année. Un surcroît de 5 000 \$ est à prévoir pour l'animation des consultations des partenaires au cours de la 2 ^e année. Il est prévu que des ateliers de consultation et de validation se tiennent au cours de la 1 ^{ère} et la 3 ^e du projet, avec un plus petit effort de recherche de consensus
		Équipement/matériels : accessoires	Forfait	1	5 000	5 000	5 000	5 000	15 000	Financement annuel de l'impression et de la communication avec les partenaires. Forfait @ 5 000 \$/an x 3 ans = 15 000 \$
Produit 2.2. Un soutien technique est fourni pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.										
Améliorer la carte des sols dressée dans les années 1960	1 pédologue senior sera embauché pour assurer la rigueur scientifique, concevoir la stratégie d'échantillonnage, superviser les travaux sur le terrain et assurer la qualité des analyses des sols pendant la durée du projet.	Personnel/main-d'œuvre : Consultants	Mois	12	10 000	80 000	40 000	0	120 000	Pédologue expérimenté @ 10 000 \$/mois x 12 mois = 120 000 \$. Pour tenir compte du délai de montage du projet, nous demandons huit mois durant la première année et quatre mois durant la deuxième année.
	Une équipe de cinq techniciens de terrain sera embauchée et formée pour prélever les échantillons de sol et les analyser.	Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel	Personne	5	24 000	90 000	30 000	0	120 000	5 personnes x 24 000 \$/an/personne = 120 000 \$. Nous prévoyons qu'une année entière de travail sur le terrain sera nécessaire. Pour tenir compte du démarrage, nous demandons que 75 % du budget soient disponibles au cours de la première année et 25 % au cours de la deuxième.

	Acheter de fournitures de terrain	Équipement/matériels : essentiels	Forfait	6	2 000	12 000	0	0	12 000	Équipement de terrain (tentes, matelas, lampes frontales, appareils GPS, sacs en plastique pour la collecte des échantillons de sol, carottiers) est estimé à 2 000 \$/personne x 6 personnes (y compris le pédologue) = 10 000 \$
	Déploiement de l'équipe d'appui et prélèvement d'échantillons	Équipement/matériels : accessoires	Personne/an	6	3 360	20 160	0	0	20 160	Alimentation et consommables de terrain estimés à 20 \$/jour x 14 jours/mois x 12 mois = 3 360/personne/an X 6 personnes + 20 160 \$. [coût estimé à partir des budgets actuels de l'IRN sur le terrain].
		Équipement/matériels : essentiels	1 Toyota 4x4	2	50 000	100 000	0	0	100 000	Compte tenu de l'état des routes et de la distance des sites à visiter, 2 Toyota Land Cruisers 4x4 seront achetées pour soutenir les efforts d'échantillonnage sur le terrain à 50 000 \$/véhicule x 2 = 100 000 \$.
		Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel	Personne/an	2	2 400	3 600	1 200	0	4 800	2 chauffeurs du ministère seront identifiés pour accompagner les équipes sur le terrain. Compte tenu de l'intensité de la campagne sur le terrain requise, une « prime » salariale sera offerte aux chauffeurs participants à 400 \$/mois x 12 moi. = 2 400 \$/personne x 2 personnes = 4 800 \$. Nous prévoyons qu'une année entière de travail sur le terrain sera nécessaire. Pour tenir compte du démarrage, nous demandons que 75 % du budget soient mis à disposition au cours de la première année et 25 % durant la deuxième.
		Déplacements	Personne/an	2	10 080	20 160	0	0	20 160	Contrairement aux équipes de terrain, qui camperont en grande partie sur des sites éloignés, les chauffeurs resteront avec le véhicule dans les villages voisins. Indemnité journalière de subsistance estimée à 60 \$/jour x 14 jours/mois x 12 mois = 10 080 \$/personne/an x 2 = 20 160 \$.
		Équipement/matériels : accessoires	Mois	12	2 000	24 000	0	0	24 000	Estimation du carburant sur la base d'une campagne intensive similaire menée sur le terrain par des équipes de l'IRN.
	Prendre en charge les coûts d'analyse des sols pendant que le laboratoire des sols (voir Activité 4) est organisé et équipé en matériel d'analyse	Contrat	Forfait	1	60 000	60 000	0	0	60 000	Forfait pour la rémunération d'individus basés dans d'autres laboratoires (par exemple, des institutions collaboratrices ou externes au pays) pour effectuer des analyses préliminaires des sols afin d'orienter les exigences en matière d'échantillonnage.
	Une analyse spatialement explicite de l'hétérogénéité des sols sera effectuée avec l'aide de consultants pendant la	Personnel/main-d'œuvre : Consultants	Mois	3	10 000	30 000	10 000	0	40 000	1 expert @ 10 000 \$/mois x 3 mois = 30 000 \$

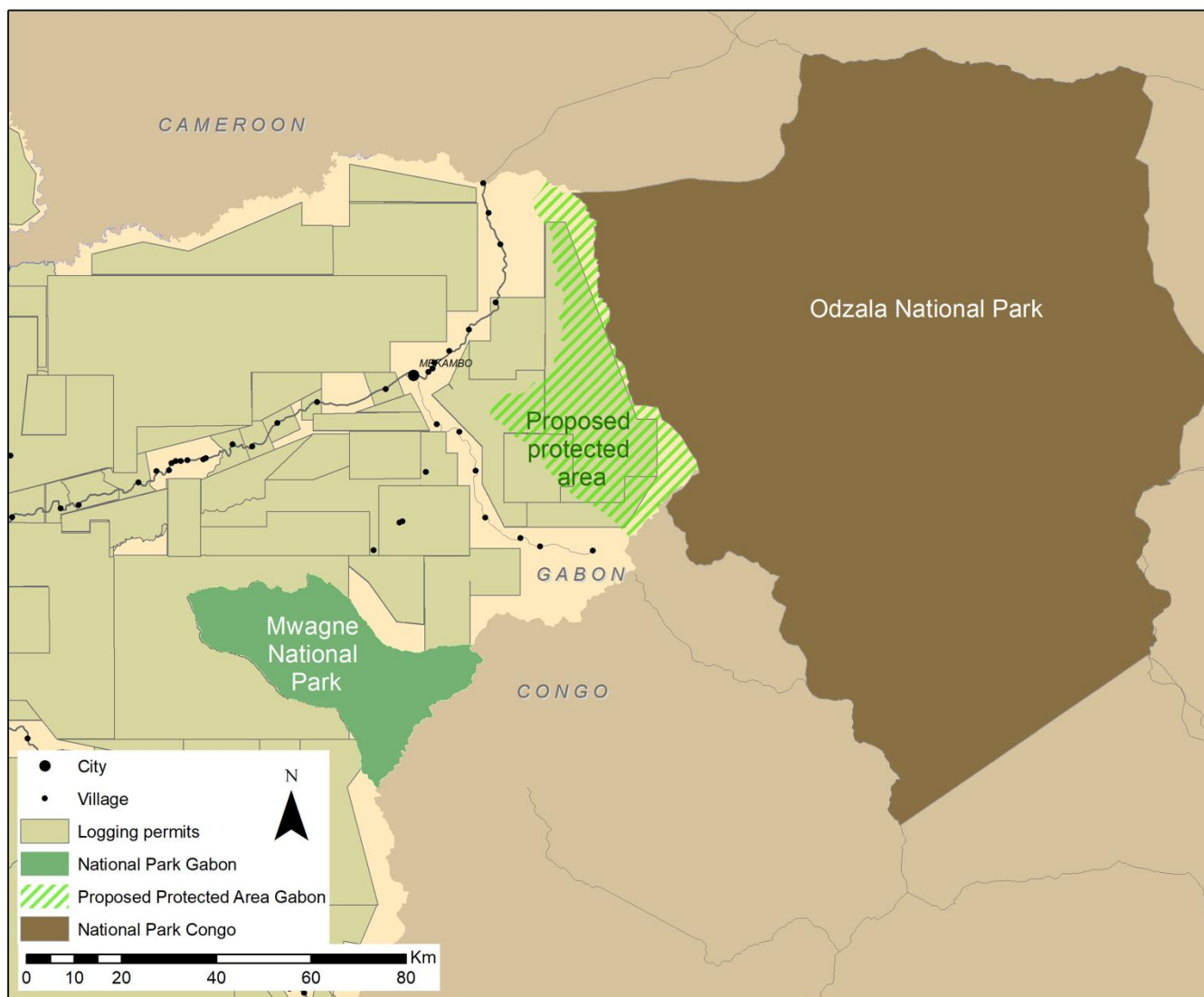
	création du laboratoire SIG [voir Activité 3]									
	Acheter des imprimantes cartographiques, de mobilier informatique pour les équipes. Lorsque les laboratoires (sols et SIG) seront achevés, les meubles achetés pour accompagner ces efforts seront ajoutés aux laboratoires appropriés.	Équipement/matériels : essentiels	Forfait	1	20 000	20 000	0	0	20 000	En raison de l'importante composante de terrain de ce programme, chaque membre du personnel n'aura pas besoin d'un bureau à plein temps. Nous estimons l'achat de 4 bureaux (@ 4 000 \$, 2 ordinateurs de bureau haute puissance (@ 5 000 \$), 4 ordinateurs portables (@ 2 500 \$ chacun = 10 000 \$) et une bonne imprimante sera nécessaire. Forfait @ environ 20 000 \$
		Équipement/matériels : accessoires	Forfait	1	10 000	10 000	5 000	0	15 000	Le papier d'impression et l'encre pour la production de cartes sont estimés à 10 000 \$ pour la 1 ^{ère} année, lorsque la majorité des travaux sont achevés, et 5 000 \$ la deuxième année.
Effectuer une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour cinq cultures prioritaires :	Fournir un soutien spécialisé au laboratoire SIG et au personnel national pour transférer les capacités d'effectuer des analyses de l'adéquation des sols au ministère. Le personnel à former est composé des agents définis dans les Activités 3 et 4.	Personnel/main-d'œuvre : Consultants	Mois	12	12 000	96 000	48 000	0	144 000	Les besoins en conseil d'experts peuvent changer en fonction du produit agricole pour lequel l'analyse de l'aptitude à l'agriculture est effectuée. Nous prévoyons au moins 6 mois de soutien d'expert en SIG pour cette activité, ainsi qu'un soutien spécifique en agriculture. Un total estimé de 12 mois de consultation à 12 000 \$ par mois [144 000 \$] est demandé. Pour tenir compte du délai de mise en place du programme, nous demandons que huit mois de salaires soient mis à disposition au cours de la première année du programme et quatre mois de salaires durant la deuxième année.
	Fournir un bureau avec les consommables nécessaires, Internet, sauvegarde de la base de données, etc.	Équipement/matériels : accessoires	Forfait	1	10 000	10 000	5 000	0	15 000	Forfait @ 10 000 \$ la première année, lorsque la majorité des travaux sont terminés, et @ 5 000 \$ la deuxième année.
	Déployer des équipes sur le terrain pour valider sur le terrain les modèles spatiaux de l'aptitude à l'agriculture	Équipement/matériels : accessoires	Personne/an	6	3 360	20 160	0	0	20 160	La validation sur le terrain sera nécessaire une fois que les modèles spatiaux élaborés à partir de différentes couches de données auront été développés. Des équipes de terrain, telles que définies par l'activité précédente, seront déployées sur le terrain pour mener des études de validation. Des vivres et des consommables seront fournis pour ces missions.

	Organiser l'atelier de validation une fois que 5 cartes d'aptitude à l'agriculture ont été établies et les décisions d'allocation prises	Formation/séminaires/ateliers	Forfait	1	10 000	10 000	5 000	0	15 000	Des ateliers de validation et de valorisation seront organisés avec les partenaires et les parties prenantes au cours de ces travaux. Cela peut prendre la forme d'un grand atelier ou d'une série de groupes de travail et de réunions à plus petite échelle.
Produit 2.3. Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques au sein du ministère sont renforcées										
Acheter du matériel et des fournitures pour le laboratoire SIG	Ordinateurs et écrans, imprimante	Équipement/matériels : essentiels	Forfait	1	45 000	45 000	0	0	45 000	Certains équipements pour promouvoir ce laboratoire auront déjà été achetés afin de faciliter les études sur l'aptitude à l'agriculture décrites ci-dessus. Il est prévu que le laboratoire SIG soit équipé de 4 postes de travail/bureaux supplémentaires (5 000 \$) + 3 postes de travail de bureau avec de grands écrans (15 000 \$) + 2 imprimantes professionnelles (10 000 \$), un photocopieur/imprimante professionnel (10 000 \$) seront nécessaires pour terminer l'installation du laboratoire. Des climatiseurs devront également être installés pour protéger l'équipement et l'investissement (5 000 \$).
	Logiciels et systèmes de sécurité	Équipement/matériels : essentiels	Forfait	1	15 000	15 000	0	0	15 000	Le logiciel ArcGIS et le logiciel de sécurité de la base de données seront installés au forfait de 15 000 \$
	Serveur de sauvegarde et de stockage de données	Équipement/matériels : essentiels	Forfait	1	1 600	1 600	0	0	1 600	Serveur de capacité de stockage moyenne @ 16 000 \$
	Consommables de bureau	Équipement/matériels : accessoires	Forfait	1	5 000	5 000	5 000	5 000	15 000	Papier, encre, crédits internet/téléphone @ 5 000 \$/an.
Embaucher et former du personnel national pour le SIG	Embaucher du personnel national pour le SIG	Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel	Personne/an	2	36 000	72 000	72 000	72 000	216 000	Le personnel national sera recruté de manière compétitive et formé pour mener des études SIG sur l'aptitude des sols à l'agriculture, maintenir et exploiter le SIG et les archives de stockage de données du ministère.
	Formation du personnel national	Formation/séminaires/ateliers	Atelier de formation	2	10 000	10 000	10 000	0	20 000	2 ateliers de formation accompagneront la formation quotidienne dispensée par le consultant expert. 2 ateliers à 10 000 \$ = 20 000 \$
Produit 2.4. Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère sont renforcées										
Rénover/entretenir le bâtiment de l'IRAF identifié pour abriter le laboratoire des sols	Rénover un bâtiment existant et désaffecté de l'IRAF identifié pour abriter le laboratoire des sols	Équipement/matériels : locaux	Forfait	1	35 000	35 000	0	0	35 000	Un bâtiment existant a été identifié en collaboration avec l'IRAF pour servir de laboratoire des science des sols. Une visite du bâtiment au cours de notre mission de décembre a permis d'estimer à 35 000 \$ la somme nécessaire pour sécuriser et rénover le bâtiment.

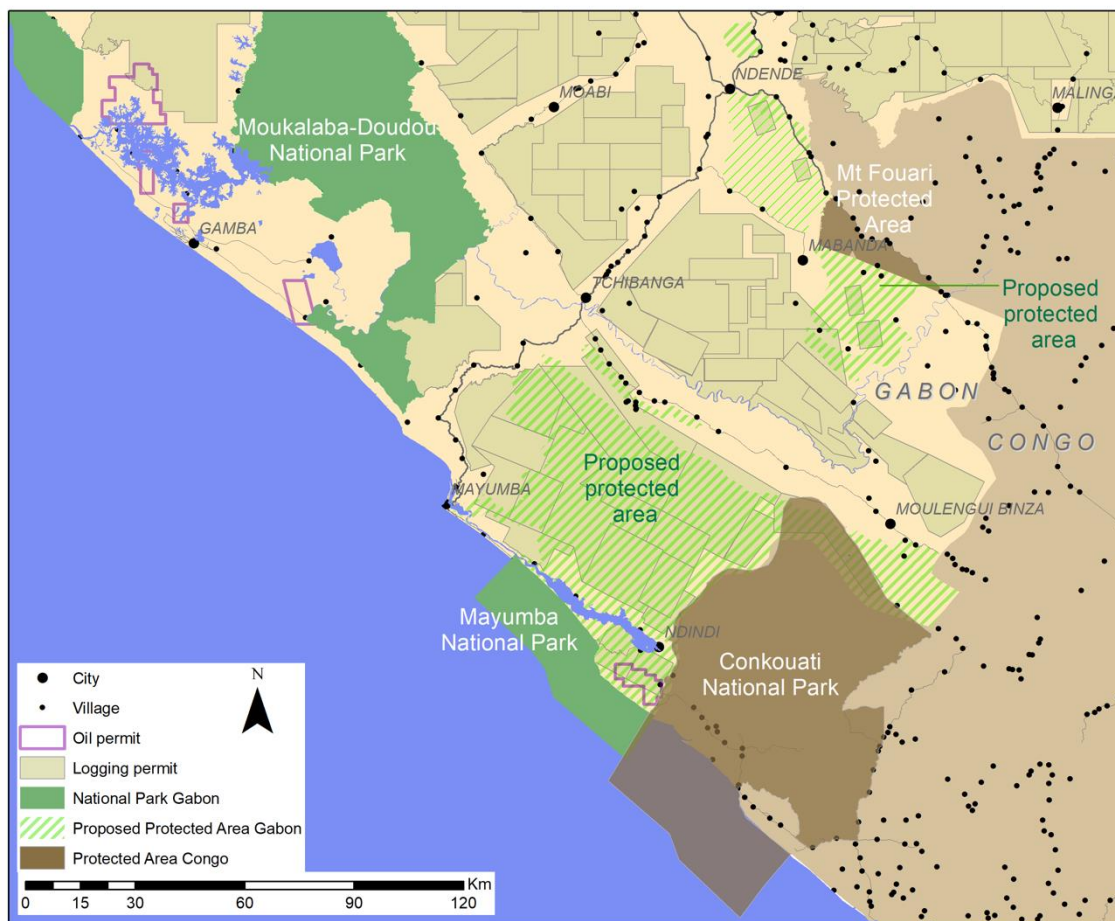
Acheter du matériel pour le laboratoire		Équipement/matériels : essentiels	Forfait	1	10 000	10 000	0	0	10 000	Des bureaux et des chaises (5 000 \$), des climatiseurs (1 000 \$) seront fournis pour 4 postes de travail. Le matériel supplémentaire (tabourets et tables de laboratoire) est estimé à 4 000 \$ pour un total de 10 000 \$.
		Équipement/matériels : essentiels	Forfait	1	200 000	200 000	0	0	200 000	Une liste de matériel scientifique à acheter pour le laboratoire est en cours d'élaboration en synergie avec d'autres laboratoires de la région pour assurer des complémentarités entre différents programmes. L'estimation initiale fournie par le professeur Mavoungou lors des réunions techniques avec le ministre demandait établissait un minimum de 25 000 \$ pour le matériel de laboratoire scientifique.
		Équipement/matériels : essentiels	Forfait	1	16 000	16 000	0	0	16 000	Environ 4 ordinateurs (10 000 \$) et 1 imprimante/copieur professionnel (6 000 \$) seront fournis au laboratoire des sols.
	Embaucher 2 pédologues à temps plein	Personnel/main-d'œuvre : Personnel professionnel	Personne	2	25 000	50 000	50 000	25 000	125 000	Deux scientifiques nationaux seront recrutés pour assurer la direction technique du laboratoire de sols. Salaire estimé @ 24 000 \$/an par personne = 60 000 \$ pour les première et deuxième années du Programme. À la troisième année du Programme, le laboratoire devrait fonctionner de manière suffisamment fluide pour qu'un seul scientifique + des étudiants et des stagiaires répondent aux besoins en personnel du laboratoire.
	Pour assurer le traitement quotidien des sols, un groupe de stagiaires motivés sera identifié. Les stagiaires recevront un traitement mensuel pendant les stages.	Personnel/main-d'œuvre : Personnel d'appui	Mois	12	2 400	28 800	28 800	28 800	86 400	Un soutien financier sera fourni à 4 stagiaires à un moment donné, à environ 600 \$/mois x 4 = 2 400 \$/mois x 12 mois = 28 800 \$/an x 3 ans = 86 400 \$.
Formation du personnel de laboratoire	Une série d'opportunités de voyages d'études et d'ateliers de formation sera identifiée pour garantir que les techniques et avancées techniques les plus récentes soient transférées aux pédologues.	Formation/séminaires/ateliers	Forfait	1	50 000	25 000	25 000	0	50 000	Un montant forfaitaire de 50 000 \$, réparti entre les deux premières années du Programme, est demandé pour financer des ateliers de formation et/ou des voyages d'études identifiés par le ministère comme opportunités précieuses pour la participation du personnel des laboratoires de sols.
Total partiel - Effet 2						1 432 680	251 800	191 800	1 876 280	

Appui transitoire à la gestion fourni au CNC	Au cours de la première année du Programme, le Secrétariat et l'unité de gestion du CNC auront besoin d'un soutien technique ponctuel pour promouvoir les liens entre les objectifs des programmes CAFI 1 et CAFI 2, ainsi que pour coordonner les initiatives de multiples donateurs et acteurs internationaux.	Personnel/main-d'œuvre : Consultants	Forfait	1	150 000	150 000	0	0	150 000	Au cours de la première année du Programme, le Secrétariat et l'unité de gestion du CNC auront besoin d'un soutien technique ponctuel pour promouvoir les liens entre les objectifs des programmes CAFI 1 et CAFI 2, ainsi que pour coordonner les initiatives de multiples donateurs et acteurs internationaux.
Total coûts directs						1 432 680	251 800	191 800	2 026 280	
Frais de gestion (7 %)						102 038	17 626	13 426	141 840	
Total du Programme						1 559 718	269 426	205 226	2 168 120	

14.2. Annexe 2 : Carte des extensions potentielles de parcs transfrontaliers



A. L'extension proposée de la frontière de la réserve d'Odzala : Le périmètre qu'il est proposé de protéger à l'ouest du parc national d'Odzala est conçu pour améliorer la conservation du parc congolais, en particulier des populations d'éléphants qui traversent la frontière. Les relevés fauniques du côté gabonais indiquent qu'il s'agit d'un bon habitat pour les éléphants et d'autres espèces tributaires des forêts. Le périmètre a été dessiné de manière à tenir compte des zones fauniques, en suivant les grandes rivières et autres limites topographiques naturelles. S'agissant des communautés, *aucun village n'est connu dans cette zone*, bien que des mines d'or soient signalées à la frontière avec le Congo, ce qui représente une menace pour cette région. Des consultations seront menées avec les villages situés le long de la route non loin du site, et ce travail se fera en concertation avec les homologues congolais pour les zones frontalières. L'exploitation forestière est la principale utilisation des terres dans la région, et le périmètre d'un permis chevauche en grande partie la zone proposée et trois autres zones concernées. Nous ne disposons pas d'informations actuelles sur l'activité au sein de ces concessions. Les instances du projet *travailleront avec l'administration forestière gabonaise sur une gestion appropriée des terres* afin de protéger le carbone et la biodiversité dans cette zone sensible.

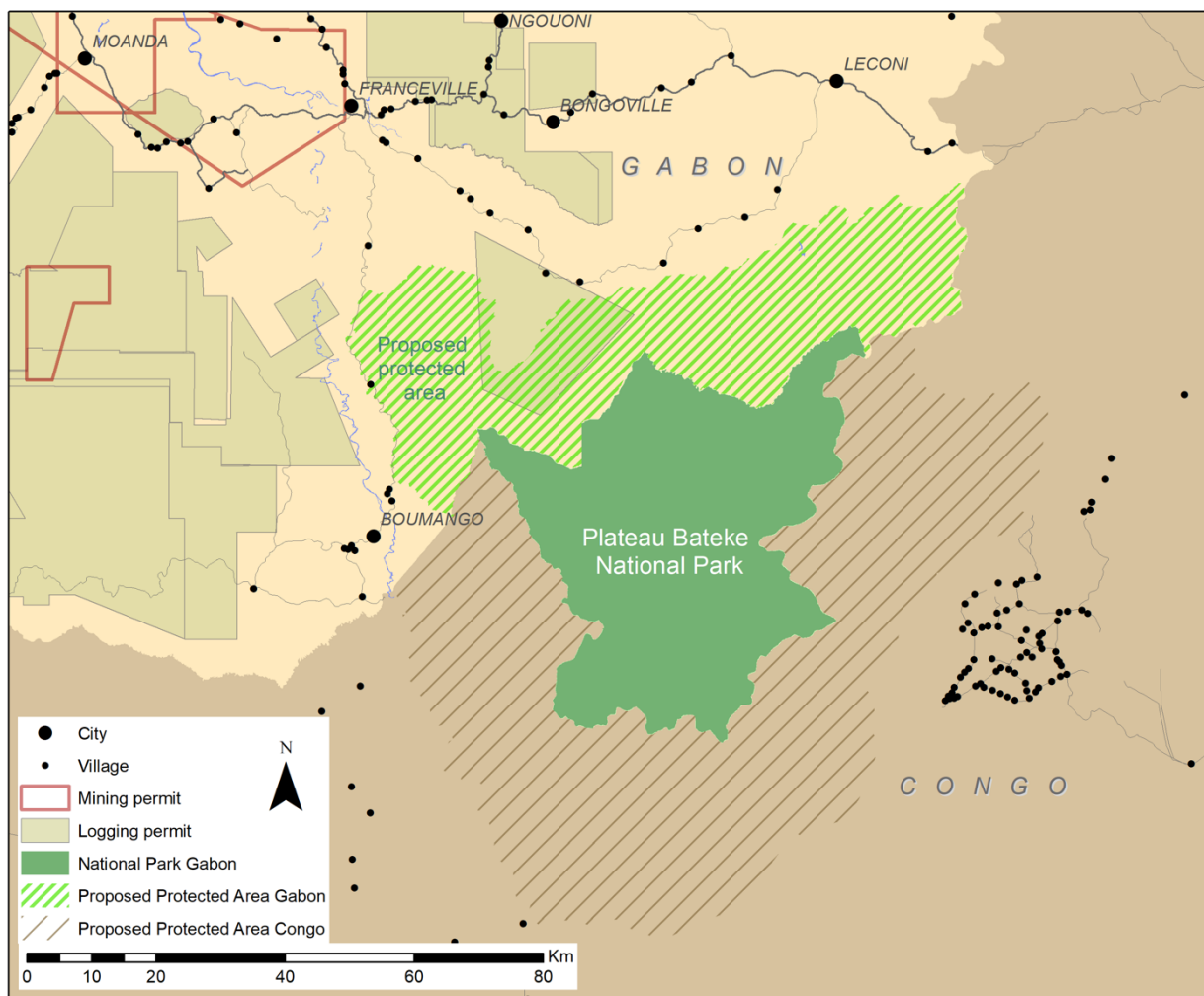


B. L'extensions proposée pour Mayombe et mont Fouari :

Un complexe d'aires protégées historiques, datant des années 1950, chevauche la frontière entre le Gabon et le Congo près du **mont Fouari**. En plus de la montagne couverte de forêts, la région est reconnue depuis longtemps pour ses savanes et leur valeur faunique. Cette zone est mal desservie par les routes et autres infrastructures, et les frontières des pays ne sont pas bien définies. Une évaluation rapide des villages, des oiseaux et des plantes a été réalisée en 2018, conduisant à des limites préliminaires de protection, comme indiqué (avec la mention « Aire protégée proposée »). La proposition vise à accroître la représentation écologique du système d'aires protégées du Gabon tout en réduisant les coûts sociaux. Elle comprend donc des savanes et des types de forêts qui ne sont pas encore représentés dans le système d'aires protégées du Gabon, tout en excluant les quatre villages gabonais situés au sud de Mabanda. Les délimitations exactes dépendront de la consultation de la communauté dans ce projet. D'autres villages de cette zone sont en fait considérés comme congolais sur le terrain et n'ont été associés à l'évaluation rapide. La collaboration avec les communautés jouera un rôle important dans ce projet, en particulier avec les *quatre villages gabonais, la ville de Mabanda, et les homologues congolais*. Les utilisations formelles des terres dans cette zone sont peu nombreuses, *avec seulement deux petits permis d'exploitation forestière, qui sont d'ailleurs inactifs*. Un piètre accès routier entrave considérablement l'exploitation. Les montagnes de **Mayombe** sont situées dans le sud-ouest du Gabon, à côté du parc national de Conkouati au Congo. Cette vaste zone forestière est depuis longtemps autorisée pour l'exploitation forestière, mais les pentes abruptes et la mauvaise logistique pour exporter le bois ont limité cette activité. Les cartes historiques et les relevés topographiques révèlent certaines des forêts les plus intactes du pays. Le périmètre proposé pour la protection évite la plupart des

pentes plus douces et les zones plus élevées d'utilisation humaine, tout en protégeant l'habitat forestier à grande échelle et les stocks de carbone. Les limites ne sont qu'indicatives et seront précisées à la suite de la consultation des communautés, en particulier pour un type de forêt rare situé le long de la route de Tchibanga à Moulengui Benza, et les cinq villages de la lagune. Comme la zone du mont Fouari, la délimitation de la frontière entre le Congo et le Gabon n'est pas bien définie et nécessitera un travail avec les homologues congolais pour les autres villages. Ainsi, *le travail communautaire se portera essentiellement sur la route au sud de Tchibanga, les cinq villages de la lagune et les villes de Ndindi et Mayumba*. La zone proposée se compose de permis d'exploitation forestière, appartenant principalement à Sustainable Forest Management (SFM), une société qui se consacre à la gestion durable et s'intéresse à l'exploitation forestière durable et à la séquestration du carbone. SFM reconnaît qu'une grande partie de la zone proposée présente une pente

prohibitive pour l'exploitation forestière, en particulier le long de la frontière avec le Congo et des crêtes montagneuses de l'est. Ce projet *travaillera avec la société SFM et l'administration forestière gabonaise pour définir les périmètres de protection et le statut de protection approprié.*



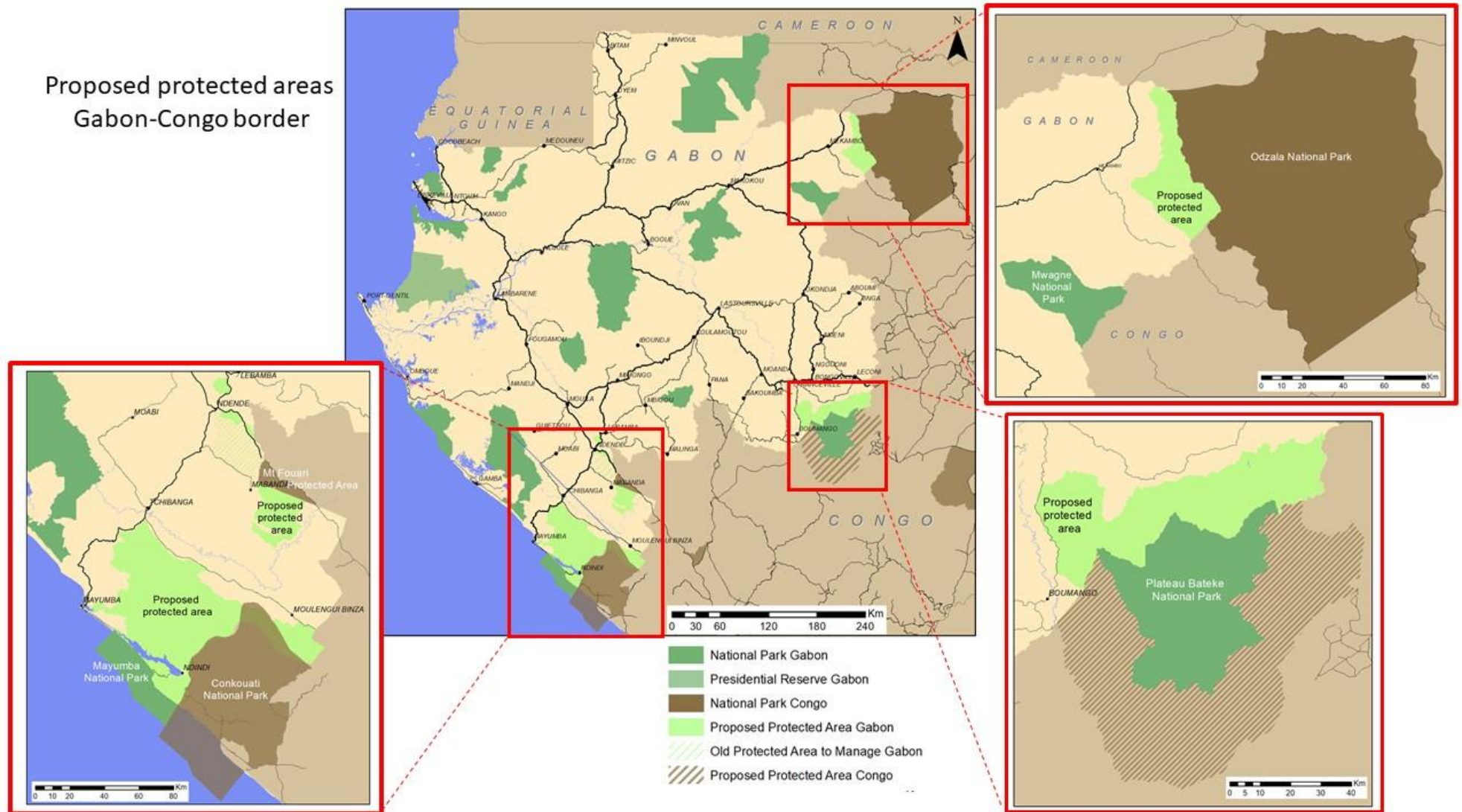
L'extension proposée des plateaux Batéké. Cette proposition cartographique de l'extension potentielle des limites est destinée à contribuer à la création de l'ensemble de l'aire protégée envisagée, en mettant l'accent sur la partie ouest (avec la mention « Aire protégée proposée »), car la partie nord est déjà soutenue par Rainforest Trust. La partie ouest est entièrement recouverte de forêts, tandis que la partie nord est en partie constituée de savane. Dans cette forêt se cachent plusieurs clairières qui attirent les éléphants et d'autres espèces de biodiversité. Le baï de Moupia, situé à 12 kilomètres au nord-ouest du parc national des plateaux Batéké, dispose d'une plateforme d'observation de la faune, mais pas de tourisme organisé (<https://www.youtube.com/watch?v=Tyt4PRcjy1w>). La conservation de cette aire permettra de préserver le carbone et de renforcer le parc national, car les éléphants se déplaceraient entre ces baïs et d'autres situés dans la partie nord et à l'intérieur du parc. La participation de la communauté sera cruciale pour définir des limites acceptables. Actuellement, la limite ouest de l'aire protégée envisagée suit la route, à titre indicatif seulement – cette limite devra être affinée avec une cartographie participative et la contribution des communautés pendant l'exécution du projet. Un seul village (Moupia) se trouve dans cette région, qui a une histoire de tourisme informel dans le baï, mais comprend déjà de fait la valeur biologique et écotouristique de la région. Au sud, la zone s'étale actuellement jusqu'à plusieurs kilomètres de trois villages, qui seront également impliqués. En évitant les zones d'utilisation des terres des villages, il pourrait être possible d'étendre le périmètre au sud le long du fleuve pour rejoindre l'aire protégée envisagée par le Congo. S'agissant de la participation communautaire, nous prévoyons de

travailler en étroite collaboration avec les *cinq villages* situés sur la route reliant Franceville et Boumango, ainsi qu'avec les autorités de ces deux villes. En ce qui concerne les autres utilisations officielles des terres, *aucun permis d'exploitation forestière ni aucun autre permis industriel* n'est en vigueur dans la partie ouest de l'aire protégée envisagée. Toutefois, l'intérêt

pour l'agriculture industrielle (sucre, maïs, soja) et les forêts de plantation (eucalyptus, acacia) grandit dans la région plus largement. En fait, les prospecteurs ont visité cette zone proposée à l'ouest, y compris le baï de Moupia, à plusieurs reprises au cours des dernières années. Bien que des permis n'aient pas encore été attribués, la menace de perte de forêts et de biodiversité au profit de l'agriculture industrielle dans cette région est réelle.

E. Carte des extensions potentielles de parcs transfrontaliers.

Proposed protected areas
Gabon-Congo border



14.3. Annexe 3 : Fondement juridique des relations entre le PNUD et le Gouvernement gabonais